

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Développement d'une stratégie globale de redéploiement du sport
dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale

Phase 2 : Analyse de l'offre et la demande

Octobre 2017



Table des matières

Introduction.....	4
A. Analyse par sport	5
1. Méthodologie de l'analyse quantitative.....	5
1.1. Carte de couverture spatiale par sport.....	9
1.2. Carte de priorisation des quartiers d'intervention par sport.....	9
2. Méthodologie de l'analyse qualitative.....	15
3. Principales infrastructures présentes.....	18
3.1. Pétanque.....	18
3.2. Football.....	21
3.3. Basketball.....	25
3.4. Tennis de table.....	30
3.5. Fitness, street workout et parcours santé.....	33
4. Autres infrastructures moins ou pas présentes en Région de Bruxelles-Capitale.....	39
4.1. Grands terrains.....	39
4.2. Skateparks.....	42
4.3. Autres infrastructures peu présentes en Région de Bruxelles Capitale.....	44
4.4. Sports pour lesquels il n'y a aucune infrastructure aménagée dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale.....	45
5. Sports pratiqués hors infrastructures spécifiques.....	47
B. Approche par type d'espaces verts ou de quartiers.....	53
1. Contexte.....	53
2. Analyse.....	54
2.1. Offre de demande par parc.....	54
2.2. Modélisation des parcs.....	60
2.3. Synthèse quantitative des carences e principales infrastructures.....	62
C. Réflexions transversales.....	67
1. Les pratiques, leur promotion et les espaces verts.....	67
2. Les pratiquants.....	69
D. Benchmark.....	72
1. Infrastructures.....	72
2. Éléments ponctuels dans les parcs.....	85
3. Éléments ponctuels dans l'espace public.....	89

4. Installations éphémères et évènements	95
E. Annexe.....	101
1. Approche par ratio : méthode	101

Introduction

Dans le cadre de l'étude visant au redéploiement du sport dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale, une première phase a permis de dresser l'état des lieux de l'offre en infrastructures sur l'ensemble de la Région.

Cette phase préliminaire a permis d'évaluer le niveau d'offre en infrastructures pour une multitude de sports définis ainsi que par type de terrain (compte tenu de leur polyvalence, permettant la pratique de sports variés). Parallèlement, des espaces non-aménagés tels que des pelouses, chemins, parcs et bois ont été considérés, de sorte à nuancer le niveau global d'offre.

Des zones de carence, non-couvertes par certains éléments ont pu être pointés, sur base de l'offre uniquement.

Ces grands constats ne seront plus détaillés ici, l'objectif étant de préciser l'analyse en tenant compte de la demande en infrastructures sportives et des usages qui en sont faits et en les confrontant à cette offre afin de prioriser les zones et les types d'interventions.

La demande et les usages ont été évalués tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. La première approche, quantitative, a été menée en confrontant le niveau d'offre à la demande théorique, représentée par la démographie statistique caractérisant l'environnement socio-urbanistique bruxellois : taille ou densité de population, éventuellement par groupes spécifiques (jeunes, seniors, ...). La demande étant évaluée, des indicateurs de carence ont permis de mettre en avant des zones de carence et de les prioriser à l'échelle régionale.

Parallèlement, l'approche plus qualitative s'est basée sur :

- la rencontre d'une série d'acteurs clé du milieu sportif et associatif et de Bruxelles Environnement (gestionnaires et gardiens de parcs). Ces rencontres, organisées sous la forme de workshops, ont permis d'identifier les besoins non rencontrés ou mal rencontrés, les usages faits des équipements existants, les attentes des acteurs, etc.
- des observations de terrain, visant à analyser en détail l'usage d'utilisateurs au sein de différents types de site.

Le rapport se compose de quatre angles d'analyse :

- A. Une analyse sport par sport se concluant par une synthèse de type AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces).
- B. Une analyse par type d'espaces ou de quartiers.
- C. Le rapport se clôture enfin par une série de questionnements / considérations plus générales sur la pratique du sport dans l'espace public.
- D. Un Benchmark sur les pratiques développées à l'étranger.

A. Analyse par sport

1. Méthodologie de l'analyse quantitative

Les analyses quantitatives utilisent comme base commune des statistiques sociodémographiques relatives à la population de la Région bruxelloise, analysées à l'échelle des quartiers du Monitoring des Quartiers de l'IBSA¹, dont le découpage est représenté sur la carte ci-dessous et dans le Tableau 1.

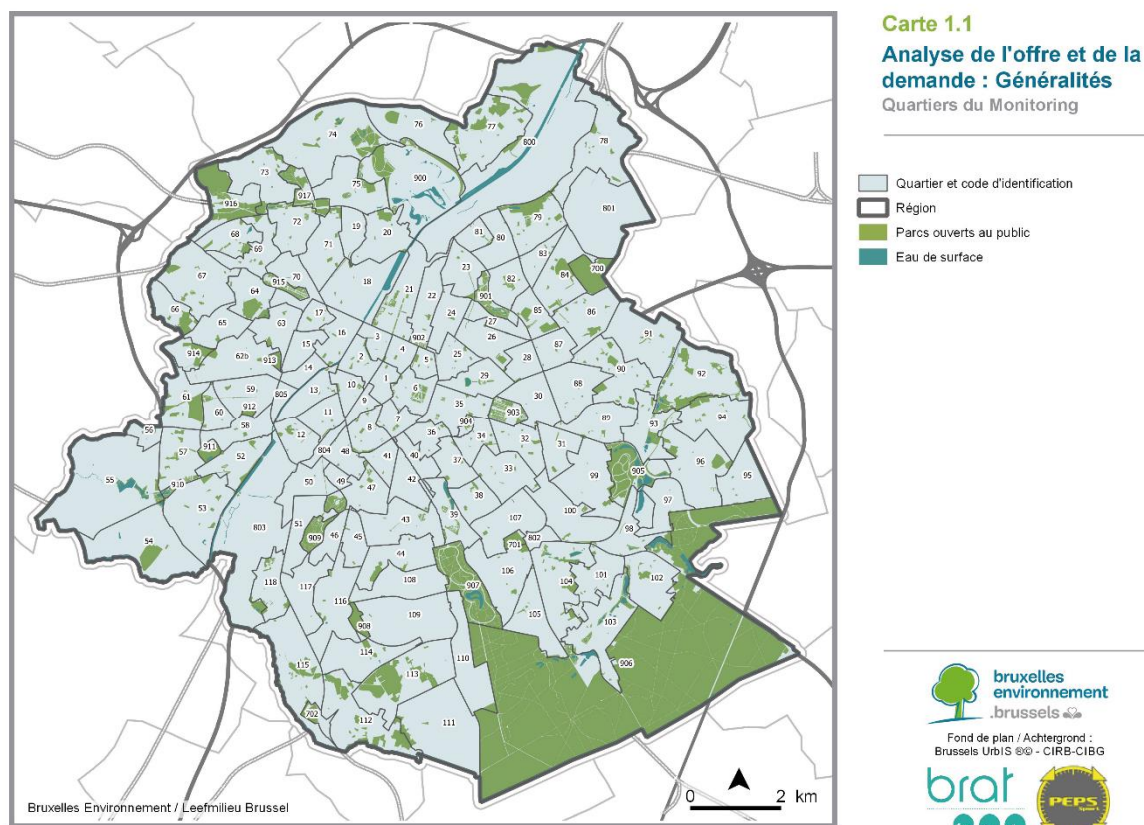


Tableau 1 : Dénomination des quartiers (par ordre alphabétique)

Code	Nom	Code	Nom	Code	Nom
46	Altitude 100	81	Gare de Schaerbeek	915	Parc Elisabeth
58	Anderlecht - Centre - Wazy	804	Gare du Midi	912	Parc Forestier
10	Annessens	85	Gare Josaphat	901	Parc Josaphat
98	Auderghem centre	88	Georges Henri	904	Parc Léopold
84	Avenue Léopold III	116	Globe	913	Parc Marie-José

¹ « Le Monitoring des Quartiers est un outil dynamique et interactif permettant de suivre la situation socio-économique des 145 quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le temps et dans l'espace.

Géré par l'IBSA, cet outil a pour objectif de mettre à disposition du public une sélection d'indicateurs caractérisant les dynamiques et les disparités territoriales au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, au travers de cartes, tableaux et graphiques. Il illustre l'état des quartiers de la Région selon différentes thématiques : démographie, logement, marché du travail, revenu, mobilité, santé etc... » - Source : IBSA – Glossaire (<https://monitoringdesquartiers.brussels/glossaire/>)

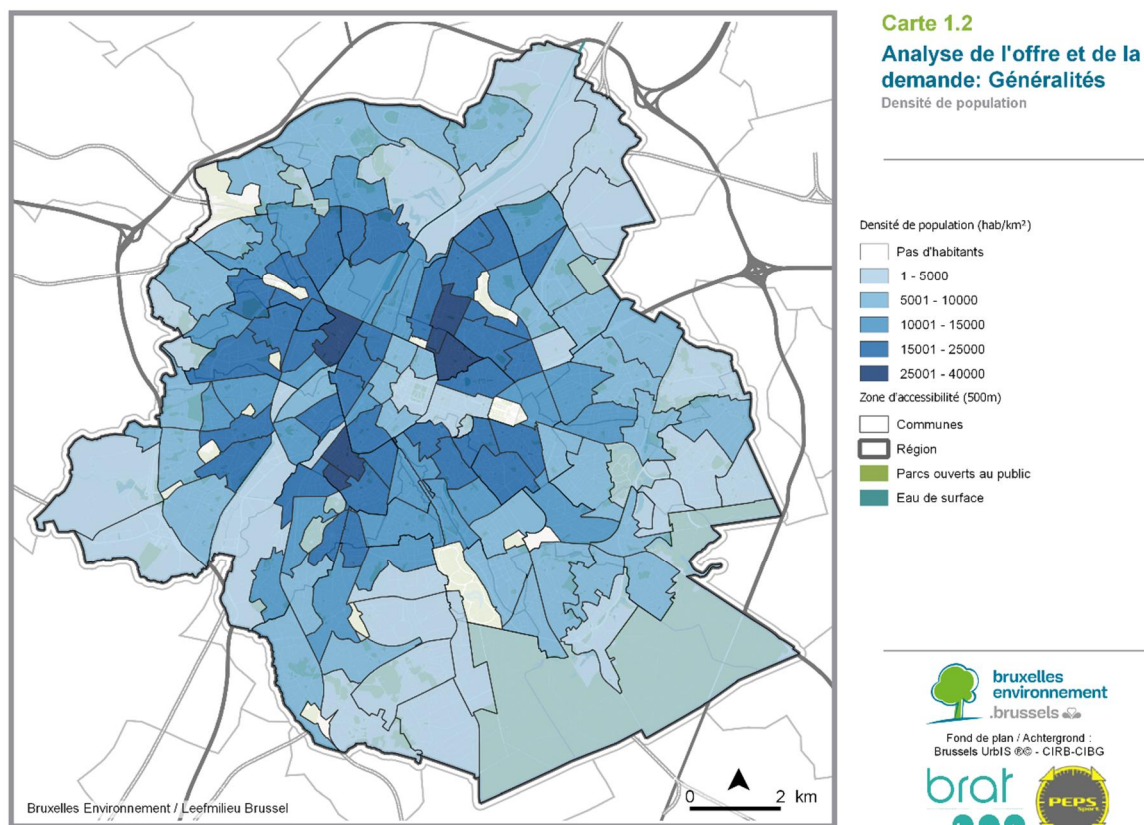
3	Béguinage - Dixmude	1	Grand Place	908	Parc Wolvendael
50	Bas Forest	89	Gribaumont	28	Plasky
70	Basilique	38	Hôpital Etterbeek-Ixelles	48	Porte de Hal
67	Berchem Sainte-Agathe Centre	64	Hôpital Français	30	Porte Tervueren
41	Berckmans - Hôtel des Monnaies	78	Haren	66	Potaarde
53	Bizet - Roue- Ceria	47	Haut Saint-Gilles	97	Putdael
907	Bois de la Cambre	77	Heembeek	22	Quartier Brabant
916	Bois du Laarbeek - Poelbos	80	Helmet	35	Quartier Européen
103	Boitsfort Centre	73	Heymbosch - AZ-Jette	18	Quartier Maritime
56	Bon Air	74	Heysel	21	Quartier Nord
106	Boondael	75	Houba	6	Quartier Royal
49	Bosnie	805	Industrie Birmingham	87	Reyers
902	Botanique	800	Industrie Nord	90	Roodebeek - Constellations
93	Boulevard de la Woluwe	801	Industrie OTAN	7	Sablon
43	Brugmann - Lepoutre	803	Industrie Sud	118	Saint-Denis - Neerstalle
60	Buffon	72	Jette Centre	95	Sainte-Alix - Joli Bois
42	Châtelain	27	Josaphat	113	Saint-Job Kauwberg
99	Chant d'Oiseau	34	Jourdan	25	Saint-Josse Centre
33	Chasse	115	Kalevoet - Moensberg	31	Saint-Michel
24	Chaussée de Haecht	92	Kapelleveld	96	Saint-Paul
100	Chaussée de Wavre - Saint-Julien	63	Karreveld	32	Saint-Pierre
44	Churchill	17	Koekelberg	57	Scherdemaël
700	Cimetière de Bruxelles	65	Korenbeek	59	Scheut
702	Cimetière de Saint-Gilles	112	Kriekenput - Homborch - Verrewinkel	914	Scheutbos
701	Cimetière d'Ixelles	40	Louise - Longue Haie	29	Squares
903	Cinquantenaire	62b	Machtens	9	Stalingrad
23	Colignon	8	Marolles	94	Stockel
83	Conscience	4	Martyrs	82	Terdelt
11	Cureghem Bara	36	Matonge	102	Transvaal
13	Cureghem Rosée	16	Molenbeek Historique	101	Trois Tilleuls
12	Cureghem Vétérinaire	45	Molière - Longchamp	107	Université
26	Dailly	108	Montjoie - Langeveld	91	Val d'Or
2	Dansaert	61	Moortebeek - Peterbos	51	Van Volxem - Van Haelen
802	Delta	76	Mutsaard	52	Veeweyde - Aurore
114	Dieweg	55	Neerpede	20	Vieux Laeken Est
900	Domaine Royal Laeken	5	Notre-Dame-aux-Neiges	19	Vieux Laeken Ouest
105	Dries	109	Observatoire	68	Villas de Ganshoren
14	Duchesse	86	Paduwa	111	Vivier d'Oie
39	Etangs d'Ixelles	79	Paix	54	Vogelenzang - Erasme
37	Flagey - Malibran	911	Parc Astrid	117	Vossegat - Roosendaal

906	Forêt de Soignes	917	Parc Baudouin - Dielegembos	104	Watermael Centre
110	Fort Jaco	905	Parc de la Woluwe	71	Woeste
69	Ganshoren Centre	910	Parc des Etangs		
15	Gare de l'ouest	909	Parc Duden - Parc de Forest		

En guise de préambule et de contextualisation, sont présentés ci-dessous quelques chiffres-clé du profil démographique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans l'ensemble, que la Région de Bruxelles-Capitale compte un total de 1.187.890 habitants (source : janvier 2016 – IBSA). La densité moyenne par quartier (nombre d'habitants par km²) est de 7281.92 hab/km² (source : IBSA 2015).

Ces densités ne se répartissent pas de manière homogène sur le territoire : on observe globalement une plus forte concentration en première couronne, décroissante vers la périphérie. Les quartiers les plus denses à ce niveau sont situés au niveau du centre de Molenbeek, de Saint-Gilles ainsi que Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode. Au-delà, la seconde couronne urbaine ouest est plus dense que les autres.

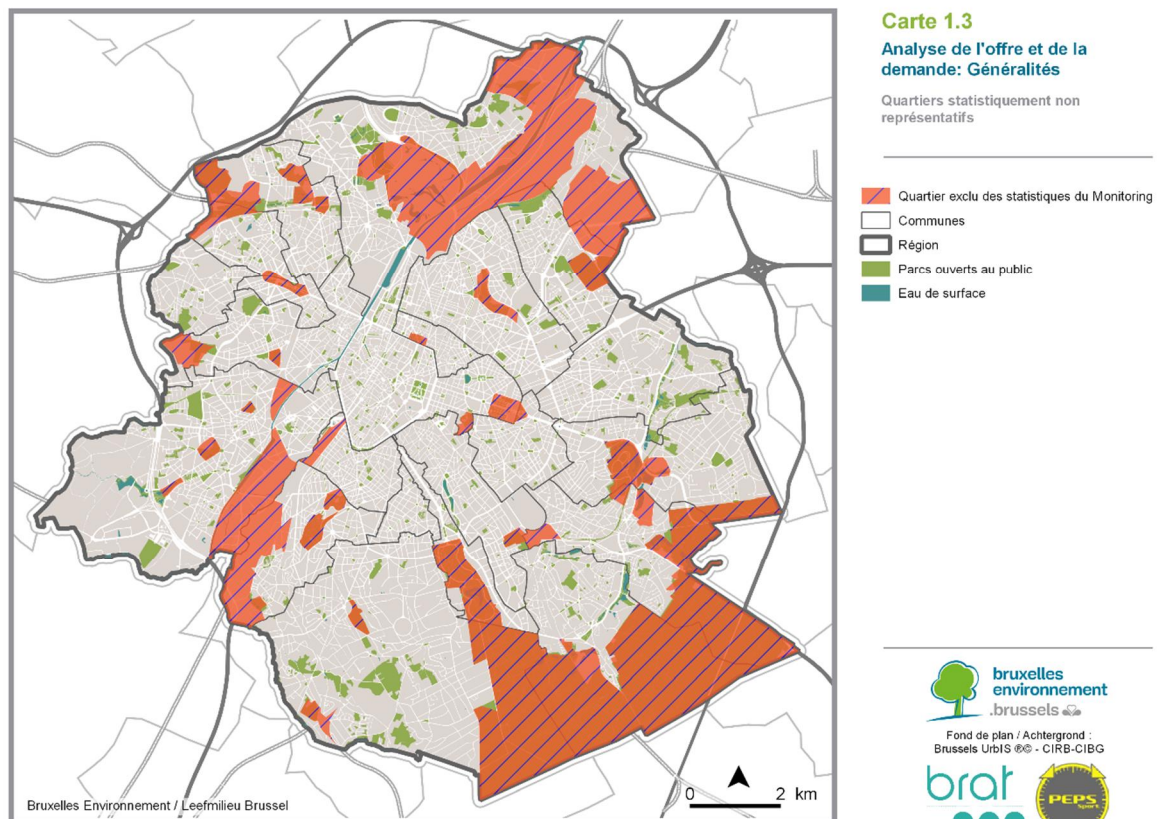


Plusieurs quartiers sont peu ou pas habités, compte tenu de leur faible niveau de population (absolu) ou densité d'habitants (relative). Ces quartiers font l'objet d'une catégorisation spécifique au sein du Monitoring des quartiers et sont habituellement considérés comme statistiquement non représentatifs. Il en est de même dans cette étude où ils seront mis en évidence sur les cartes réalisées comme « peu

ou pas habités ». Ces quartiers sont les suivants : Cimetière d'Ixelles, Cimetière de Saint-Gilles, Delta, Parc Josaphat, Botanique, Cinquantaire, Bois de la Cambre, Parc Wolvendael, Parc des Etangs, Parc Astrid, Parc Forestier, Parc Marie-José, Parc Elisabeth, Bois du Laarbeek – Poelbos.

En outre, plusieurs quartiers ont des typologies particulières et présentent donc des niveaux de demande liée aux résidents faibles voire nuls. Il s'agit notamment des zones suivantes :

- Quartier européen, haut de la Ville : quartiers de bureaux et administratifs, comportant peu d'habitants. Ces zones sont fortement bâties et les équipements à la population y sont souvent réduits.
- Ouest d'Anderlecht (Neerpede) : espaces verts et zones agricoles, typologie semi-rurale comportant très peu d'habitants.



1.1. Carte de couverture spatiale par sport

Cette carte vise à mettre en évidence les carences en infrastructures via une approche géographique pointant l'ensemble des sites où des infrastructures sont aménagées pour la discipline concernée². Ces sites sont représentés avec une zone d'influence de 500 mètres, étendue de manière radiale autour d'un point central correspondant au site même. La densité de population par quartier (hab/km², 2014) est indiquée en arrière-plan.

Cette présentation met une première fois en avant des zones de carence « forte », c'est-à-dire des zones au sein desquelles l'infrastructure considérée est absente.

L'information de densité de population nuance ces carences, considérant que l'absence d'équipements a un impact plus ou moins important selon la densité des quartiers. En effet, d'un point de vue théorique et ne considérant que ce critère, un quartier à forte densité de population a de plus grands besoins en équipements sportifs.

1.2. Carte de priorisation des quartiers d'intervention par sport

La deuxième carte vise à hiérarchiser les zones d'intervention par sport. Pour ce faire, plusieurs démarches sont appliquées à la suite.

a) Premièrement, des ratios de nombre d'habitants par équipement ont été calculés à l'échelle de la région et à l'échelle des quartiers et ont été comparés avec des seuils théoriques issus de la littérature exprimant la couverture des besoins au regard de la demande³. Selon le cas, ces seuils peuvent s'appliquer à l'ensemble de la population ou à un groupe ciblé comme les adolescents.

Le ratio d'habitants par infrastructure permet d'indiquer un niveau plus ou moins confortable d'offre : dans le cas où un nombre important d'habitants doit se partager un nombre réduit d'équipements, l'ensemble des habitants jouira potentiellement peu des infrastructures. À l'inverse, un quartier comportant un nombre réduit d'habitants par infrastructure constituera un meilleur niveau d'offre.

Sur base de ce travail, trois catégories ont été établies afin de distinguer différents niveaux d'offre :

² Cette analyse s'est concentrée sur les activités sportives majeures reprises en phase 1, à savoir la pétanque, le football, le basketball, le tennis de table et le fitness/parcours santé. Le nombre peu élevé des autres infrastructures ne justifie en effet pas une telle approche.

³ Afin de déterminer ce ratio, plusieurs sources complémentaires ont été considérées :

- L'étude *Analyse de l'offre d'équipements sportifs en Île de France*³, réalisée en 2009, qui propose des ratios pour différents équipements sportifs sur base du nombre de pratiquants et du temps de pratique. Elle se base sur des études menées en Île de France.
- L'étude *Le jeu dans la ville* réalisée par Bruxelles-Environnement³ en 2015, qui fixe un ratio de terrains de sports de type agoraspace par jeunes de 12 à 18 ans.
- L'étude *Réflexion stratégique sur l'implémentation des principes d'économie circulaire aux Infrastructures sportives de proximité de la région de Bruxelles-Capitale*³, dont 2 phases ont été réalisées en 2015 et 2016 pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Davantage d'informations sont reprises en annexe.

- Pas de carence - Quartiers au sein desquels l'infrastructure est présente de manière suffisante : il y a assez d'équipements pour le nombre d'habitants du quartier ;
- Carence moindre - Quartiers au sein desquels l'infrastructure est présente mais de manière insuffisante : il n'y a pas assez d'équipements pour le nombre d'habitants du quartier ;
- Carence forte : Quartiers au sein desquels l'infrastructure n'est pas présente.

Les ratios utilisés varient selon les sports, considérant que certaines pratiques sont plus populaires – et nécessitent une plus grande présence dans l'espace urbain – que d'autres (plus de détails sont donnés en annexe) :

- Pour les terrains de football et le basketball, sports plus populaires, on considère un seuil de 2.500 habitants / infrastructure : au-delà, l'infrastructure connaît potentiellement une surcharge ;
- Pour les terrains de pétanque, tables de tennis de table et équipements de fitness/parcours santé, on considère un seuil moins exigeant, de 10.000 habitants par infrastructure.

Cette première étape de travail a fait l'objet de cartes. Elles ne sont pas reprises ici, considérant qu'il s'agit uniquement d'une étape intermédiaire de travail.

b) Suite à cette analyse préliminaire, une priorisation des quartiers d'intervention a été menée. Cet exercice aboutit à la catégorisation de trois niveaux de priorité d'intervention :

- Une intervention est nécessaire et revêt un caractère prioritaire vu l'importance de la carence et/ou la densité de population élevée ;
- Une intervention est nécessaire mais elle revêt un caractère moins prioritaire vu la moindre carence et/ou la moindre densité de population ;
- Une intervention n'est pas nécessaire.

Cette priorisation s'est faite suivant la démarche suivante :

- Selon le seuil d'habitants par équipement, un niveau de priorité de base est assigné sur base du calcul du ratio (cf. point a ci-dessus) :
 - Carence forte (pas d'équipement) : priorité forte d'intervention (1) ;
 - Carence moindre (population élevée pour un nombre réduit d'équipement) : priorité moindre d'intervention (2) ;
 - Pas de carence (équipement suffisamment présent) : aucune priorité (3) ;
- Ensuite, une série d'opérations supplémentaires sont menées afin d'affiner tant que possible le niveau de priorité défini :
 - Les quartiers exclus du monitoring, s'ils n'ont pas d'équipement, ne sont repris qu'en priorité 2, vu leur caractère peu ou pas habité : la carence qu'ils peuvent constituer n'impacte qu'un nombre réduit de personnes. S'ils ont un équipement, ils sont d'office repris en priorité 3 ;
 - Des quartiers ne comportant pas d'équipement (priorité 1) ont été réévalués à un niveau hiérarchique moindre (priorité 2) sur base de plusieurs éléments (Figure 1) :
 - Si les quartiers sont suffisamment couverts par la zone d'accessibilité (500 mètres) d'équipements situés au sein de quartiers adjacents (> 50% du quartier couvert par une zone d'accessibilité). À noter que l'effet de barrières physiques entre certains quartiers a été considéré (au niveau du canal par exemple) ;

- Si les quartiers sont peu denses⁴, considérant qu'ils sont moins habités et que la carence touche donc moins d'habitants.

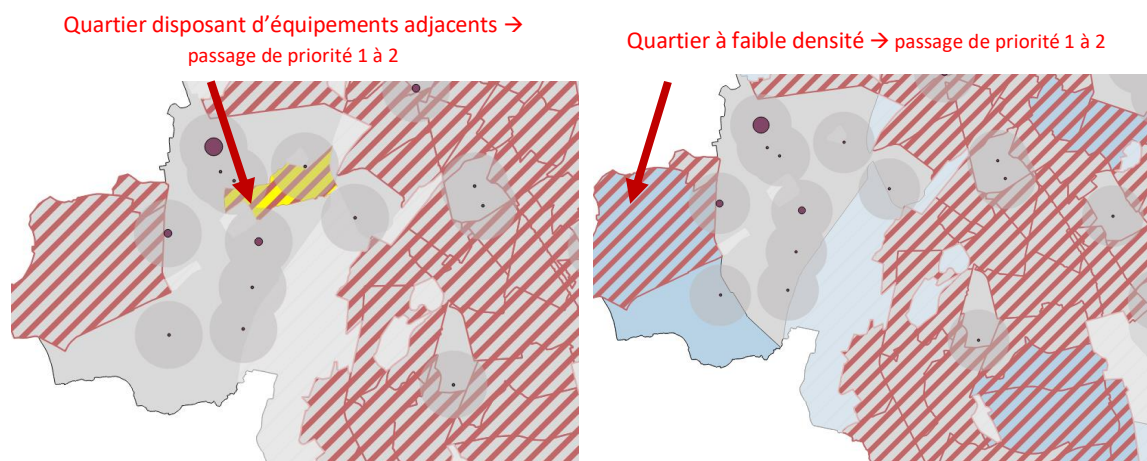


Figure 1 : Exemples d'adaptation de la priorisation, d'une priorité supérieure (1, hachuré rouge) à une priorité inférieure (2)

En outre, une précision supplémentaire a été accordée pour le football et le basketball. Compte tenu de la vaste étendue des zones de priorité moindre (2) obtenues pour ces sports, il a été décidé d'ajouter un niveau de catégorisation supplémentaire, basé sur le ratio de jeunes (12 – 24 ans) par équipement⁵. Ce travail a été effectué sur les terrains de priorité moindre (2) uniquement et s'inscrit donc à la suite du processus présenté ci-dessus. Il répartit ces priorités moindres (2) en deux catégories :

- celle pour laquelle la carence est considérée comme moindre ;
- celle dont la carence est plus importante et donc l'intervention plus prioritaire.

Le Tableau 2 schématise ce dernier classement :

Football et basketball : Réaffectation des terrains de priorité moindre	500 – 1000 jeunes/terrain	+ 1000 jeunes/terrain
	Priorité moindre (- grave)	Priorité intermédiaire (+ grave)

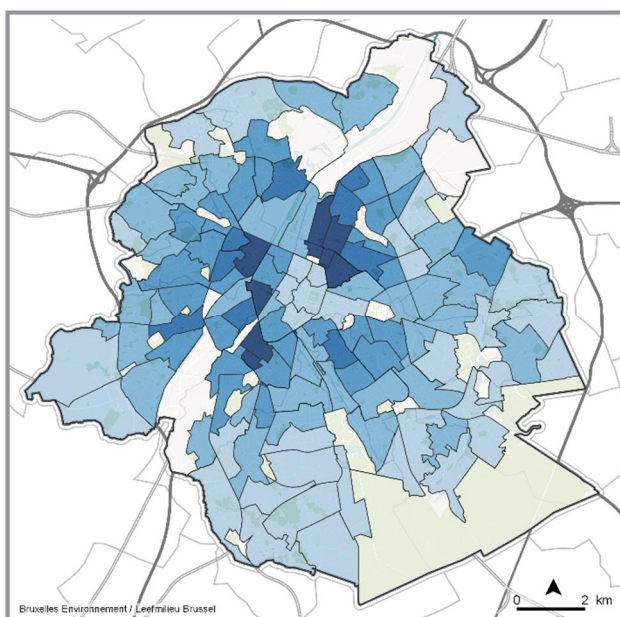
Tableau 2 : Adaptation des quartiers de priorité moindre pour le football et le basketball

Finalement, des traitements complémentaires pourraient être réalisés pour prioriser les interventions. Il est par exemple possible de tenir compte plus spécifiquement de la densité de certaines catégories de la population (âge, origines, ...), étant plus ou moins susceptibles de pratiquer un sport, de tenir compte de la proximité des écoles ou du potentiel d'intervention (zones en mutation à l'échelle régionale). Cependant, ces caractéristiques représentent avant tout des choix d'orientations, devant être pris en concertation avec le pouvoir adjudicateur.

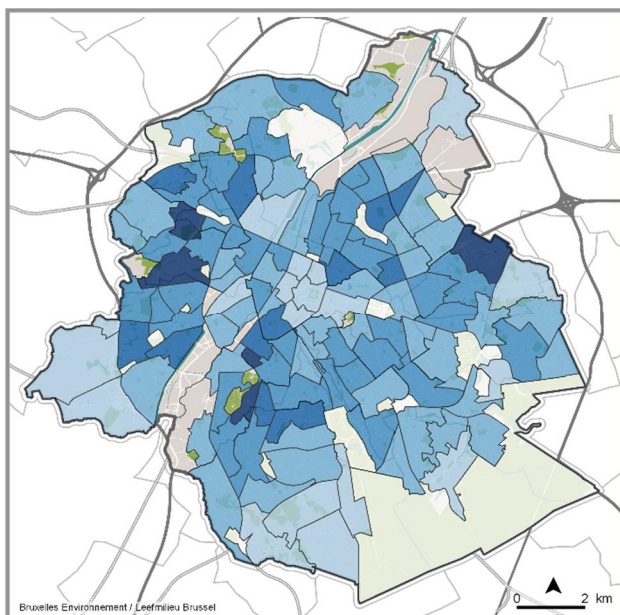
À titre informatif, les cartes suivantes présentent la distribution spatiale de plusieurs de ces paramètres :

⁴ Une limite supérieure de 5000 habitants par km² a été considéré. À titre informatif, la moyenne régionale (2014) est de 7209,50 hab./km².

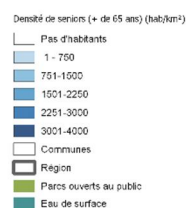
⁵ Sur base de la littérature, plus d'informations figurent en annexe.



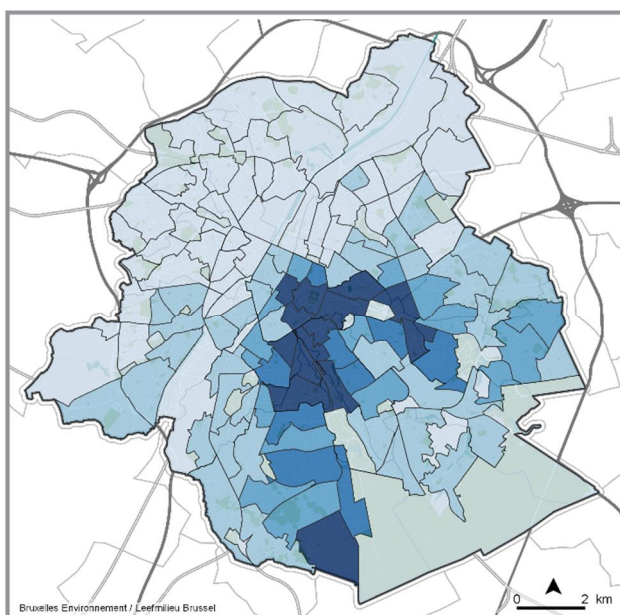
Carte 1.4
Analyse de l'offre et de la demande: Généralités
Densité de jeunes (12-24 ans)



Carte 1.5
Analyse de l'offre et de la demande: Généralités
Densité de seniors (+ de 65 ans)



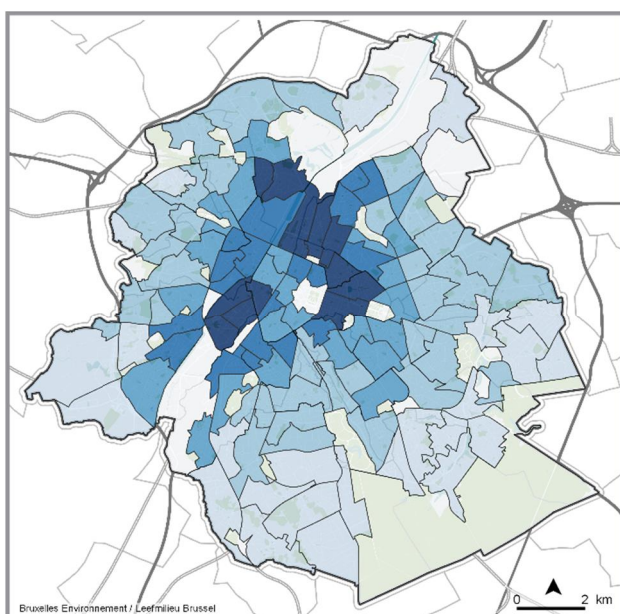
On observe une concentration des fortes densités de jeunes (12-24 ans) en première couronne urbaine, tandis que les quartiers à forte densité de seniors (+ 65 ans) sont davantage localisés en seconde couronne.



Carte 1.6
Analyse de l'offre et de la demande: Généralités
 Part des étrangers de l'Europe des 15

Part des étrangers de l'UE des 15 (hors Belgique) (%)

- Pas de données
- 0 - 10.0
- 10.1 - 20.0
- 20.1 - 25.0
- 25.1 - 30.0
- 30.1 - 45.0
- Communes
- Région
- Parcs ouverts au public
- Eau de surface



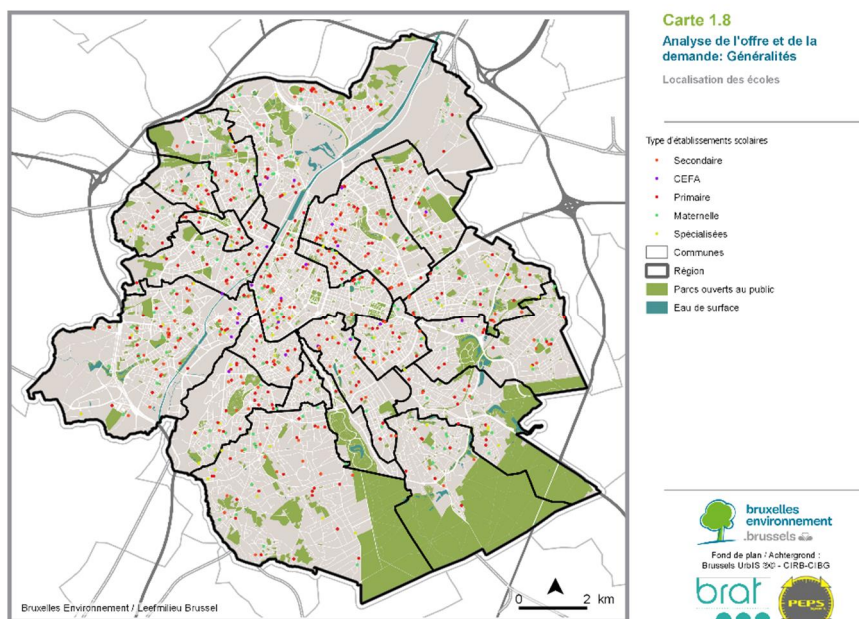
Carte 1.7
Analyse de l'offre et de la demande: Généralités
 Part des étrangers (hors UE des 15 et OCDE)

Part des étrangers (hors UE des 15 et OCDE) (%)

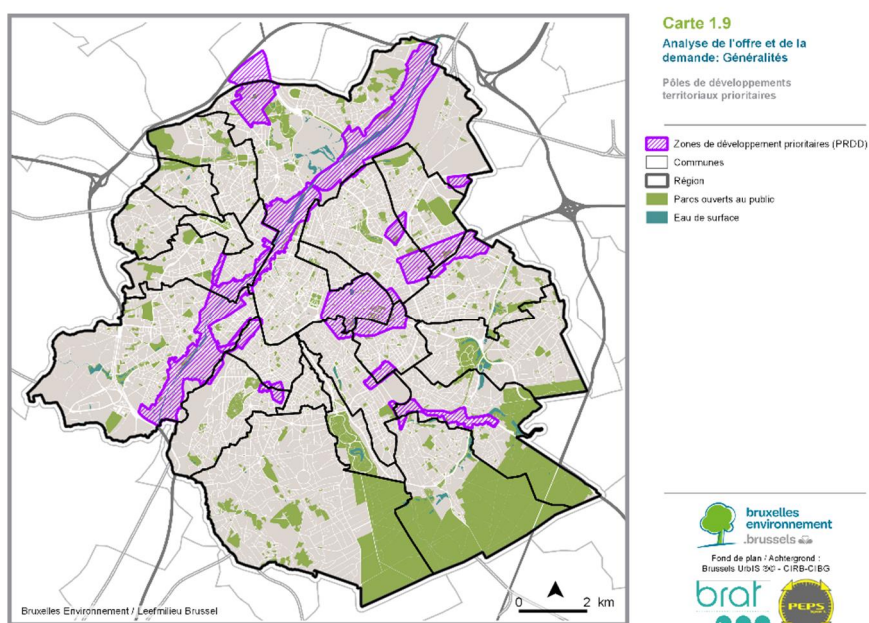
- Pas de données
- 0.0 - 10.0
- 10.0 - 15.0
- 15.0 - 20.0
- 20.0 - 25.0
- Plus de 25%
- Communes
- Région
- Parcs ouverts au public
- Eau de surface



Au niveau des étrangers, une très forte concentration des personnes issues de l'Europe des 15 peut être mesurée entre le centre et le sud-est de la Région. Au contraire, en considérant les étrangers hors Europe des 15 et OCDE, on observe une concentration assez marquée en première couronne urbaine, entre d'Anderlecht à Saint-Josse-Ten-Noode.



Les établissements scolaires sont nombreux et ont une répartition assez diffuse en Région de Bruxelles-Capitale. On observe que les zones moins densément habitées disposent également de moins d'équipements.



Les pôles de développement territoriaux présentés dans le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD, 2017) couvrent plusieurs zones au sein de la Région. Parmi celles-ci, la zone canal s'étend tout au long du territoire régional.

2. Méthodologie de l'analyse qualitative

La seconde étape a visé à rencontrer des acteurs privilégiés afin d'appréhender les besoins sous un angle plus qualitatif. Différents types d'acteurs ont été rencontrés : des acteurs du milieu sportif et associatif, des acteurs de terrain mais également des acteurs de Bruxelles-Environnement afin de prendre en compte le point de vue des gestionnaires – paysagistes E quant à la pratique sportive dans les parcs.

Au total, l'équipe a organisé 5 réunions de type workshop :

- Une réunion à BE avec les paysagistes et gestionnaire des parcs afin d'identifier les pratiques, contraintes et enjeux liés à cette pratique du point de vue des gestionnaires ;
- Une réunion à BE avec les gardiens de parc afin d'identifier les pratiques, contraintes et enjeux liés à cette pratique du point de vue des gardiens et animateurs ;
- Une réunion avec des fédérations professionnelles de l'éducation physique scolaire (Inspecteurs - conseil pédagogique enseignement – représentant du sport Haute école et universitaire – représentant sport extra scolaire)
- Une réunion avec des associations actives dans la pratique du sport (responsable club – spécialiste jogging et effort d'endurance – assistant UNIF – spécialiste du sport outdoors – responsable sportif communal en RBC)
- Une réunion avec les acteurs jeunes (responsable association éducation et sport – un responsable d'une association d'aide à la jeunesse – un responsable d'une structure spécialisée dans le sport de quartier BXL – un responsable d'un service « vivre ensemble » dans une commune flamande)

Ces réunions ont permis d'identifier les besoins non rencontrés ou mal rencontrés, les usages faits des équipements existants, les attentes des acteurs, etc.

En parallèle, un travail de terrain a été réalisé afin d'analyser sur le terrain les pratiques sportives opérées. Une dizaine de sites ont été sélectionnés et visités chacun près de 8 fois à des moments du jour et de la semaine différents. Ces visites ont eu lieu au mois de septembre 2017 (au cours duquel la météo n'était malheureusement pas toujours propice à la pratique sportive outdoor).

La méthode mise en place pour sélectionner les sites est articulée autour des points suivants et vise à une représentativité des différents types de cas présents en Région de Bruxelles-Capitale :

1. Catégorisation de l'offre en infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale

Sur base de l'étude remise en phase 1, l'offre a été analysé en distinguant 3 profils de zones (carte 1) :

- Zones pourvues de terrains mais non pourvues de pelouses ;
- Zones pourvues de pelouses mais non pourvues de terrains ;
- Zones pourvues de terrains et de pelouses.

Cette catégorisation sert de cadre général dans lequel inscrire l'analyse approfondie des sites.

Les zones dites de carence, n'étant ni pourvues de terrains ni de pelouses, n'ont pas été prises en compte dans le cadre de l'analyse ciblée. En effet, un travail de terrain ne pourrait par essence pas y être menée.

2. Détermination de profils de quartiers variés et représentatifs de l'environnement socio-urbanistique bruxellois

Plusieurs critères ont été considérés afin de sélectionner des quartiers variés. Ces critères sont les suivants :

- Part des jeunes (< 18 ans) – carte 2 ;
- Part des seniors (> 64ans) – carte 3 ;
- Revenu médian – carte 4 ;
- Contexte urbain et densité de population (Centre, 1ère couronne, 2ème couronne) – carte 5.

En outre, des critères complémentaires permettent d'approfondir la catégorisation du quartier. Ces paramètres sont les suivants :

- Proximité de pôle de développement territorial prioritaire (carte 6), considérant que les recommandations formulées à l'issue de l'étude pourraient avoir un impact plus important sur le site (seul les pôles sur lequel un projet d'urbanisation est en cours ont été considérés et à titre d'exemple le pôle du quartier Européen n'a pas été retenu) ;
- Proximité d'une zone de carence, indiquant qu'il n'y a pas d'offre alternative à proximité et que le site considéré est donc potentiellement grandement prisé.

3. Recherche de sites sportifs variés

L'offre a été analysée de manière structurée afin de mettre en avant les différences potentielles entre sites. Les critères retenus sont les suivants :

- Typologie du site, pouvant répondre à de multiples caractéristiques : parc de type pelouses, parc de type sentiers, infrastructures sportives multiples, infrastructure sportive réduite. Cette catégorisation permet de mettre en évidence le(s) attribut(s) du site et d'ainsi avoir une lecture claire de l'offre ;
- Statut du site et gestion : classement Natura 2000 et patrimonial, gestion opérée par Bruxelles Environnement ou à un autre niveau. L'intérêt de ce paramètre est de mettre en avant les différences parmi les recommandations qui sont applicables à ces types de site.

Des critères complémentaires ont été finalement considérés :

- Présence d'une infrastructure particulière (par exemple : terrain d'athlétisme ou bois), considérant qu'elle est inhabituelle en Région de Bruxelles-Capitale voire spécifique à ce site. L'analyse de la demande pour cette offre spécifique peut donc être grandement pertinente ;
- Présence d'une offre privée au sein du site (par exemple : présence d'un club de hockey au sein du parc de Woluwe). Cet attribut supplémentaire permet de mettre en évidence les interactions entre pratique publique et privée ;
- Présence d'un nombre important d'écoles à proximité du site. Les écoles se servant dans certains cas des infrastructures publiques sportives, il est intéressant dans ce cas-ci d'analyser l'usage éventuel de ces sites par les écoles environnantes ;
- Présence d'aire de jeux au sein du site (considérant uniquement les cas où les espaces ludiques et sportifs ont été conçus de manière intégrée). Dans ce cas-ci, l'usage pourra être analysée au regard des interactions entre ces pratiques.

Cette méthode a visé à cibler le plus de cas de figure différents afin de pouvoir généraliser différents cas rencontrés en Région de Bruxelles-Capitale. Sur base de cette analyse, les sites retenus sont les suivants :

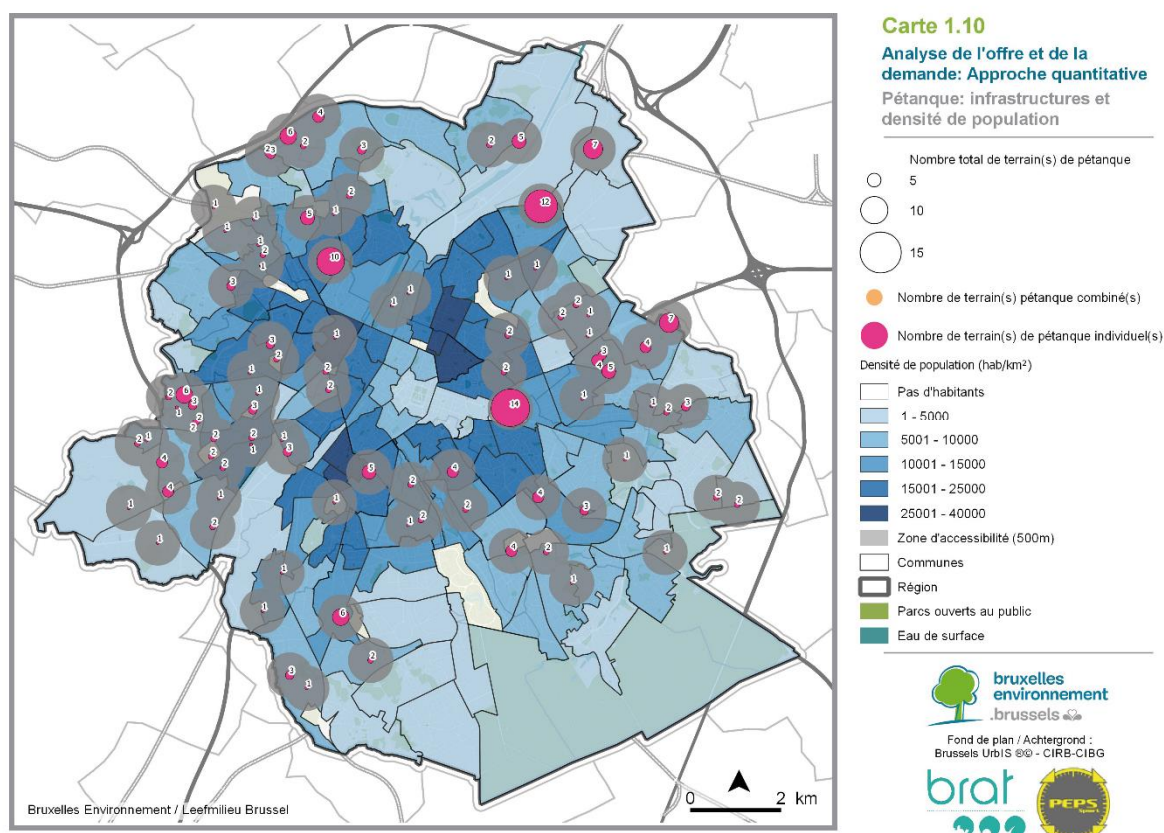
1. Parc Roi Baudouin ;
2. Parc de Laeken ;
3. Parc de Woluwe ;
4. Parc Josaphat ;
5. Zone du canal/Croissant pauvre : Parc Pierron, Parc Rosée, Parc Bonnevie ;
6. Parc de Forest et Parc Duden ;
7. Parc de la Porte de Hal ;
8. Parc du Cinquantenaire ;
9. Parc de Wolvendael ;
10. Bois de la Cambre ;
11. Forêt de Soignes ;
12. Parc Royal ;
13. Parc Georges Henri.

3. Principales infrastructures présentes

3.1. Pétanque

3.1.1. Approche quantitative

Plusieurs zones ne sont pas couvertes par des terrains de pétanque : le pentagone, différents quartiers péricentraux comme le sud-ouest, le nord-est et l'est de la petite ceinture, les environs de la Basilique et Uccle. La Porte de Hal ainsi que les quartiers du centre de Saint-Josse et de la chaussée de Haecht sont les territoires de carence présentant la densité la plus importante.



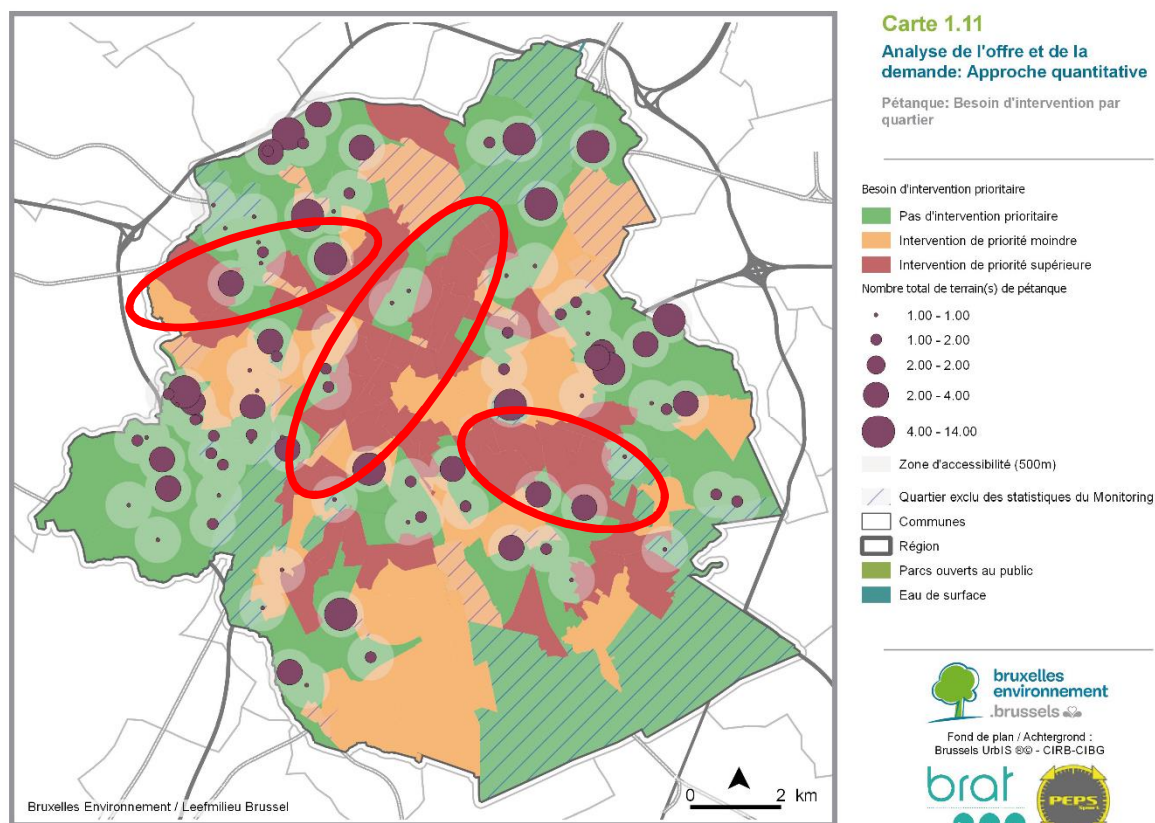
Concernant l'adaptation de l'offre à la demande, le seuil retenu pour ce sport est de 10.000 hab/équipement. Au niveau de la région, on estime un ratio de 4.888 hab/terrain de pétanque, ce qui constitue un niveau d'offre globale favorable. Au niveau des quartiers, il apparaît que les quartiers comportant des terrains permettent en grande partie de satisfaire le seuil considéré de 10.000 hab/équipement, ceci tenant compte de la fréquente multitude de terrains sur un site donné (cf. taille des points sur la carte).

Les territoires potentiels d'intervention jugés prioritaire sont assez concentrés pour ce sport, on peut ainsi noter trois zones :

- A l'ouest et à l'est de la Région (vers Molenbeek-Saint-Jean d'une part et Etterbeek d'autre part), bien que des groupements de terrains importants soient situés à proximité ;

- Au centre, dans l'axe du canal, de Saint-Gilles jusque Schaerbeek où l'offre dans les quartiers voisins est moindre ;

Des pôles potentiels d'intervention plus isolés peuvent être pointés : plusieurs quartiers d'Uccle, des quartiers en lisière de la Forêt de Soignes et Mutsaard (nord la Région).



3.1.2. Approche qualitative

Selon les gardiens de parc, la pétanque est une activité pratiquée par tous, notamment jeunes, familles et seniors. La demande est forte, et les gestionnaires indiquent que les sentiers en dolomie sont souvent occupés de manière informelle par des utilisateurs. Au niveau des terrains, le seul frein à la pratique serait le mauvais état de certains terrains.

Les gestionnaires ne voient pas trop l'intérêt de l'aménagement de nouveaux terrains, d'une part l'offre en infrastructure étant déjà bien développée et d'autre part, la pratique informelle n'ayant pas besoin d'infrastructure supplémentaire et apportant de la convivialité dans les parcs.

Les facultés pédagogiques de la pratique sont jugées intéressantes par le milieu de l'enseignement, car elle permet de développer la concentration et la communication tout en étant accessibles aux jeunes porteurs d'handicap.

Il ressort des entretiens que les clubs ne sont pas demandeurs d'infrastructures publiques.

Dans certains cas, une pratique récréative est associée à des évènements sociaux ou culturels, d'autant plus courants en printemps ou en été.

Lors des observations de terrain, les pistes de pétanque existantes étaient peu fréquentées, sauf au Cinquantenaire où leur usage est quasi permanent. On observe également que les pistes présentes dans les petits parcs du centre étaient à chaque fois inutilisées pour cette pratique. On notera toutefois que les observations ont eu lieu en septembre alors que la météo n'était pas toujours favorable à cette pratique.

3.1.3. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique mixte : genre, âge, groupes, ... • Pratique pouvant être pratiquée hors infrastructure (sur sentiers) • Offre globalement suffisante à l'échelle régionale • Impact socio-environnemental faible • Sport ne requérant pas d'aptitudes physiques ou de technique particulières • Nombre d'utilisateurs par surface élevé 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de matériel spécifique pouvant constituer une contrainte • Présence de zones de carences (pas de terrains à proximité)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de tournois et d'évènements • Mise à disposition de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Type de matériau utilisé dans le futur pour les chemins dans les parcs (dolomie) risque de ne plus convenir à une pratique spontanée • Manque d'entretien des terrains et des sentiers entravant la pratique

La pétanque présente un profil paradoxal : il s'agit d'un sport intéressant de par son ouverture en termes de public et de contexte, son succès, le nombre de terrains présents et le moindre niveau d'infrastructure qu'elle nécessite. En contrepartie, elle n'apparaît pas comme un sport nécessitant d'être développé prioritairement d'un point de vue spatial puisque sa pratique spontanée sur des sentiers est courante et communément acceptée de tous.

Compte tenu des qualités de ce sport, d'autres moyens de développement peuvent constituer des besoins prioritaires comme la mise à disposition de matériel (prêt/location auprès des agents de Bruxelles Environnement) ou l'organisation de tournoi (sur terrains existants ou sentiers). Les aménagements spécifiques parfois préconisés (abris, rangements, ...) n'apparaissent pas prioritaires non plus.

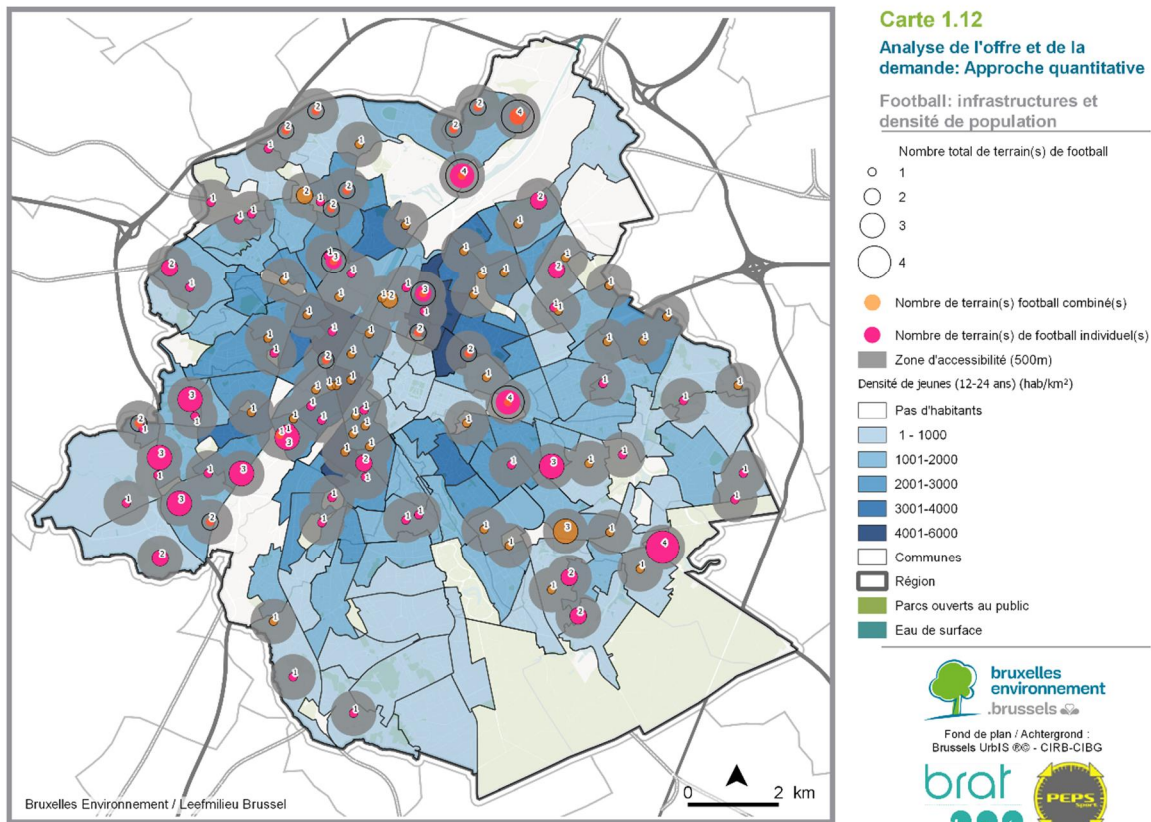
Il s'agit d'une pratique à maintenir et à encourager mais sans nécessairement prévoir d'infrastructures spécifiques à court terme.

3.2. Football

3.2.1. Approche quantitative

Les terrains de football sont assez abondants sur le territoire régional. Quelques zones de carence peuvent néanmoins être pointées :

- Plusieurs quartiers de l'ouest de Molenbeek-Saint-Jean et du nord d'Ixelles constituent des carences en terrain de football. Ces quartiers ont des densités de jeunes importantes ;
- Une zone de lacune est présente à l'est, dans les environs du quartier Georges Henri. Ces quartiers présentent une densité intermédiaire, et d'autres terrains sont aménagés dans un périmètre proche ;
- À Forest et Uccle, plusieurs quartiers ne comportent pas de terrain de football. Ils ont toutefois une densité moindre.

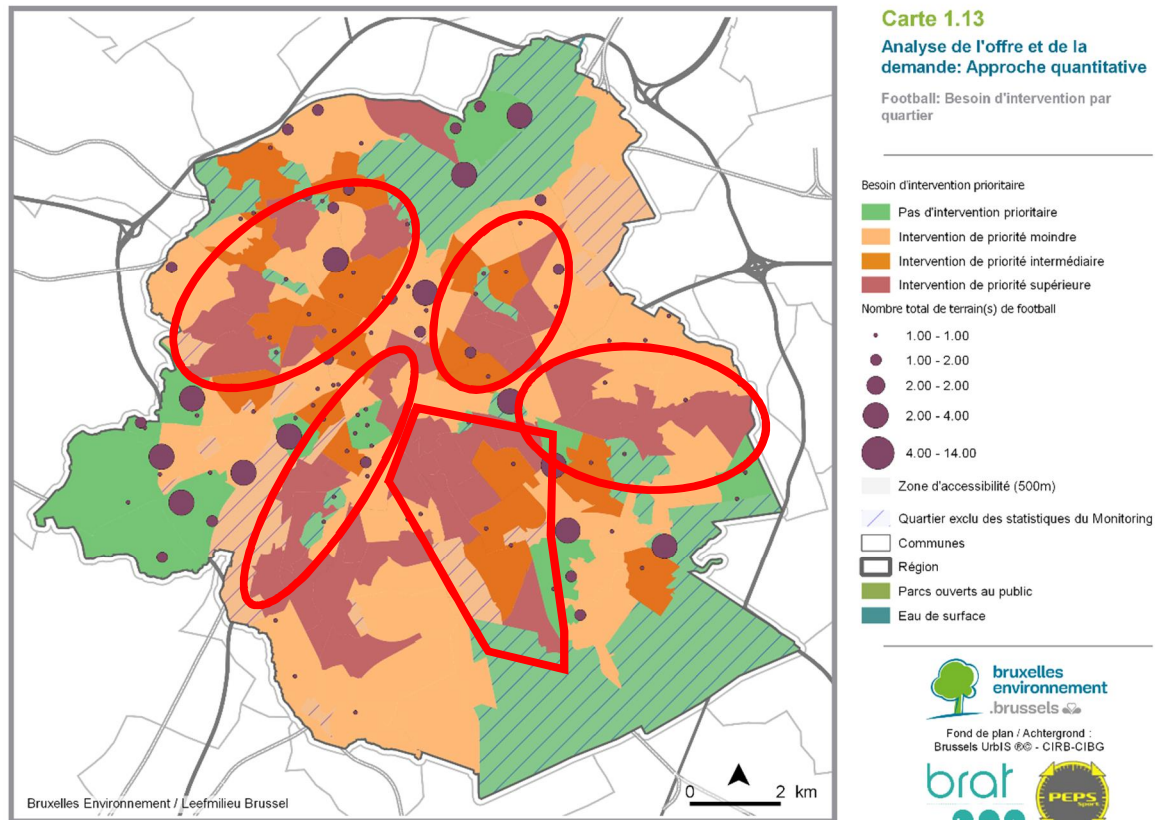


Concernant l'adaptation de l'offre à la demande, le seuil retenu pour ce sport est 2.500 hab/équipement. Au niveau de la région, on peut calculer un ratio de 7.424 habitants/équipement, indiquant une surcharge potentielle des terrains existants.

Au niveau des quartiers, la répartition diffuse de ces équipements réduit le nombre de quartier de priorité supérieure d'intervention et donc de carence totale. Le seuil idéal de 2.500 hab/équipement

est toutefois rarement satisfait. Un niveau de priorité intermédiaire a donc été défini (voir méthodologie) sur base de la densité de jeunes, afin de préciser davantage le niveau hiérarchique des interventions.

Les plus vastes zones d'intervention prioritaires sont situées en bordure du Pentagone, s'étendant vers Forest, Ixelles, l'axe Tervuren et Schaerbeek, ainsi qu'à l'ouest de la Région.



3.2.2. Approche qualitative

Les rencontres avec les acteurs de terrain confirment le grand attrait pour le football, tant sur les infrastructures qui y sont consacrées que sur les pelouses. Il s'agit néanmoins d'un sport assez exclusif, destiné majoritairement aux jeunes garçons. Le problème du partage et de la mixité peuvent donc être pointés.

Selon les acteurs de terrain, les infrastructures sont régulièrement saturées compte tenu de leur grand succès. Cependant, une autogestion s'opère parmi les pratiquants et les groupes se relaient globalement assez bien. Les gardiens parlent notamment d'une règle informelle, dite « règle bruxelloise », suivant laquelle les équipes doivent quitter le terrain après avoir encaissé 3 buts. Selon eux, cette règle est pratiquée dans tous les agoraspace bruxellois. Cette autorégulation ne concerne toutefois que le groupe-cible, à savoir les jeunes garçons de 12-20 ans, et exclut les autres publics (filles et plus jeunes enfants).

Sur les terrains mixtes, le football, généralement pratiqué par un plus grand nombre, prend systématiquement le dessus sur d'autres sports comme le basketball, excluant d'autres sportifs potentiels – ou les forçant à jouer au football.

Les agoraspace sont très rapidement dégradés par l'usure (revêtement, structure, filet). Leur attrait est naturellement plus limité lorsqu'ils sont en mauvais état. La pratique du football génère une série de nuisances (bruit lié à l'apport de musique ou aux cris, saleté...). Lorsque la balle sort du terrain, des dégâts peuvent également être causés à la flore adjacente.

La principale nuisance liée à la pratique du foot sur les pelouses est la détérioration des pelouses, surtout lorsque les joueurs utilisent des chaussures à crampons. D'après les gardiens, ces nuisances sont toutefois assez faibles et temporaires et ne génèrent pas de conflits spécifiques, de même en ce qui concerne le partage des pelouses.

Certaines animations spontanées proposées par les gardiens (tournois, avec des récompenses à la clé et un peu de boisson/nourriture) ont souvent un grand succès auprès des jeunes et permettent d'augmenter la mixité dans les usagers.

Ce sport n'est pas forcément recherché par le milieu de l'enseignement, considérant qu'il induit la compétition, qui peut constituer un frein à la pratique dans ce secteur. Toutefois, des compétitions interscolaires ont un grand succès et font l'objet d'une implication importante. Ce sport constitue une source de motivation importante pour certains jeunes qui y voient un vecteur d'ascenseur social. Il constitue un outil potentiel pour des éducateurs de la jeunesse à condition de s'inscrire dans un projet local social, pédagogique ou participatif par exemple.

Il peut y avoir des déplacements spécifiques pour cette pratique. Notamment, Les acteurs de terrain constatent que certains usagers sont prêts à faire plusieurs kilomètres pour pratiquer le football sur un terrain de qualité ou dans un espace vert suffisamment spacieux pour pouvoir jouer selon les compositions d'équipes officielles (11 contre 11, soit 22 joueurs au total) ou encore en fonction de la qualité des joueurs.

Les relevés de terrain confirment le succès de ce sport ainsi que le caractère exclusif du profil de ses pratiquants.

3.2.3. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Grande demande • Autorégulation partielle au sein du groupe cible • Pratique pouvant être pratiquée hors infrastructure (sur pelouses) • Couverture spatiale assez étendue • Outil potentiel pour des éducateurs de la jeunesse • Sport ne requérant pas d'aptitudes physiques ou de technique particulière 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique fort dirigée vers un groupe ciblé d'utilisateurs • Absence de régulation entre sports dans le cas de terrain multisport ou entre profils de joueurs • Impact socio-environnemental élevé • Nuisances hors terrain ou sur les pelouses • Malgré la couverture spatiale étendue, l'offre en infrastructures ne répond pas à la demande. • Nombre d'utilisateurs par surface faible (équipes complètes sur grand terrain) à moyen (équipes réduites sur petit terrain)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de tournois et d'évènements • Vie sociale autour des terrains et lieu de contact avec les jeunes • Terrains moins complexes et moins coûteux que les agoraspaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des pelouses si on n'augmente pas le nombre d'infrastructures dédiées • Dégradation rapide des terrains • Le mauvais état des terrains freine la pratique (moindre défaut)

Le football fait partie des sports les plus pratiqués dans les espaces publics, sur infrastructure et hors infrastructure. Il plaît grandement à énormément d'utilisateurs, essentiellement des hommes de jeune âge. La plupart des infrastructures développées actuellement répondent à une partie de la demande mais apparaissent parfois superflues au regard des retours d'expériences : les structures complexes des agoraspaces ne sont pas exploitées dans leur intégralité, représentant des pertes en termes d'investissement et des dégradations paysagères non-justifiées.

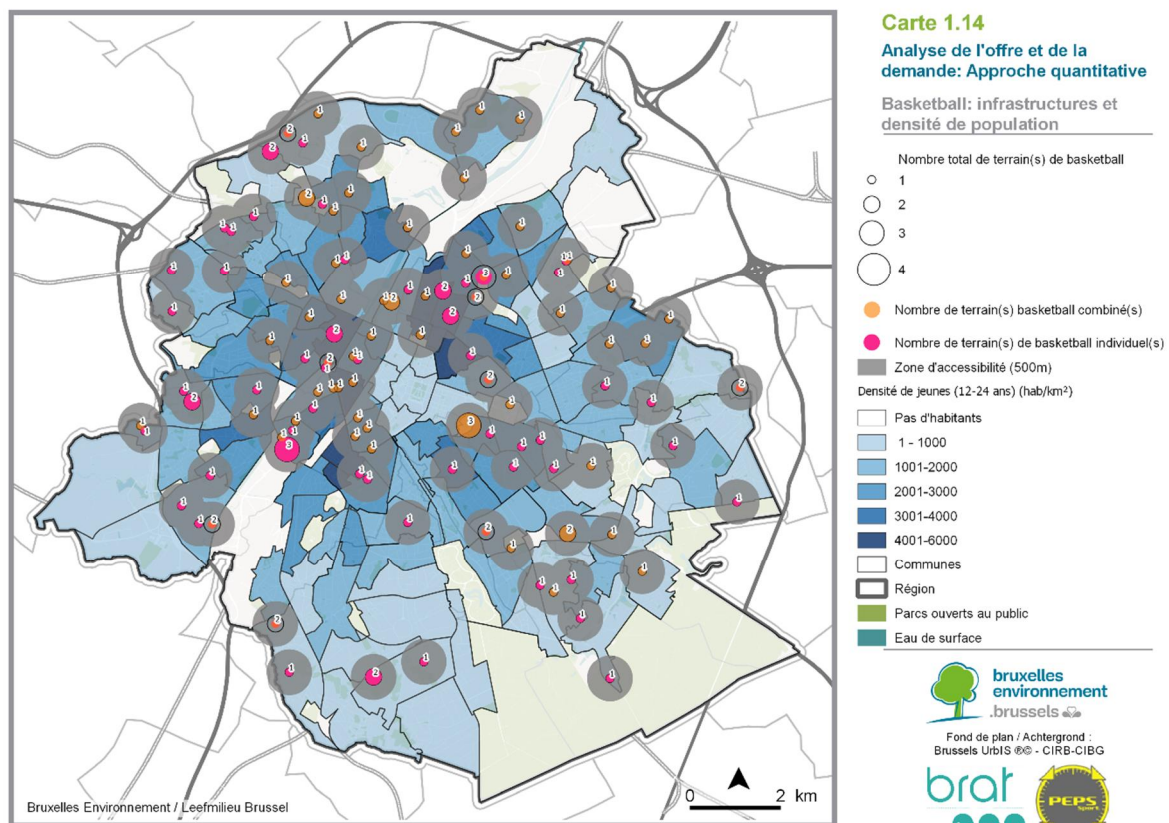
En termes de développement, l'ajout de terrain devrait se faire essentiellement via des équipements simples, sans structure extérieure de type agoraspaces. Là où des terrains existent, on pourra développer un projet participatif citoyen ou de l'animation pour limiter l'appropriation du terrain par un groupe cible.

3.3. Basketball

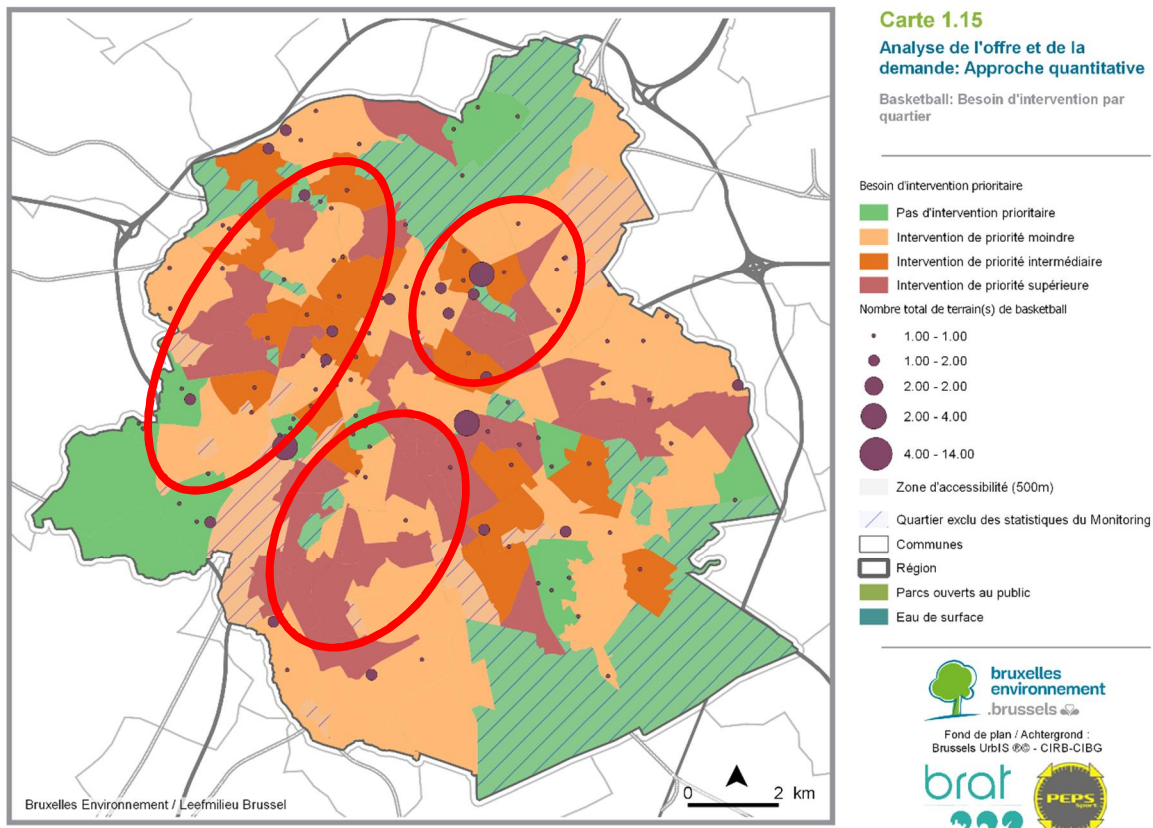
3.3.1. Approche quantitative

L'offre en équipements destinés à la pratique du basketball est proche de celle destinée à la pratique du football, compte tenu de l'importante présence de terrains combinés, de type agoraspace. On observe donc une bonne répartition géographique théorique, malgré quelques carences :

- À l'ouest de Molenbeek-Saint-Jean et au nord d'Ixelles, au sein de quartiers ayant des densités de population importantes ;
- À proximité du quartier Georges Henri, à densité intermédiaire ;
- À Forest et Uccle, au sein de quartiers ayant une densité moindre.



Concernant l'adaptation de l'offre à la demande, le seuil retenu pour ce sport est 2.500 hab/équipement, et la Région ne présente qu'un ratio global de 8932 hab/équipement. Au niveau des quartiers, la priorisation est également assez similaire à celle du football et un niveau de classification supplémentaire a donc été appliqué. Notons que la zone est mieux pourvue, limitant l'étendue de la carence prioritaire. Les vastes carences s'étendant entre le Pentagone et Schaerbeek d'une part ou Forest d'autre part sont reprises ici, cette dernière s'étendant également jusqu'Anderlecht. La carence étendue à l'ouest de la Région apparaît également.

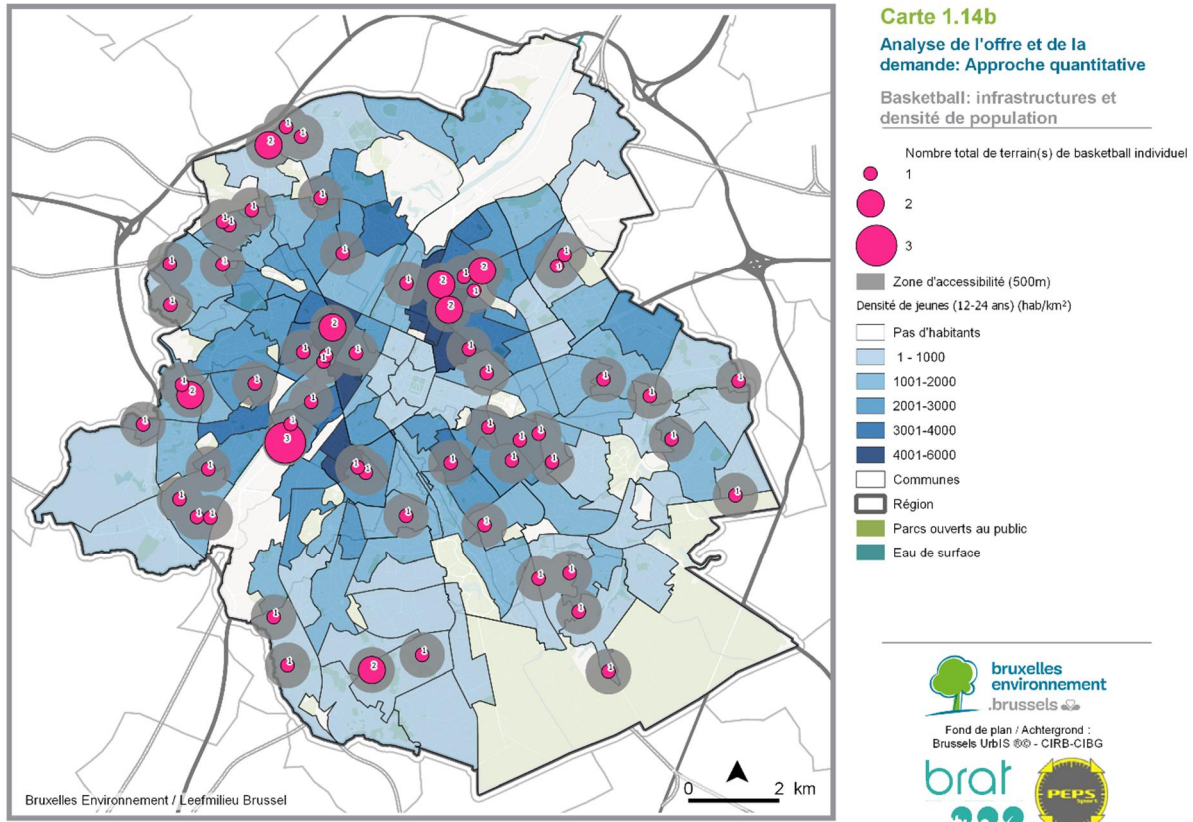


3.3.2. Approche qualitative

Les rencontres avec des acteurs de terrain ont permis de pointer plusieurs nuances importantes. Sur les agoraspaces classiques (paniers de basketball au-dessus des buts de football), la pratique du football l'emporte quasi systématiquement sur le basketball. Dans le cas de terrains « multisports », le basket sera plus souvent pratiqué sur des espaces polyvalents de plus grande taille où les paniers ne coïncident pas avec les goals, comme au parc Gaucheret, que dans le cas de terrain de type agoraspace.

Par ailleurs, le sol et les paniers des agoraspace ne sont pas bien adaptés à la pratique du basket. Ils induisent des risques d'accident et sont donc évités par le milieu scolaire également.

On pourrait ainsi nuancer les constats réalisés dans l'approche quantitative. Ainsi, si on ne tient pas compte des aménagements de types agoraspace où la pratique du basket est, dans les faits, quasi inexistante, on constate que la couverture spatiale est bien moins étendue, avec de plus vastes zones de carence, notamment dans des quartiers où la densité de jeunes est importante.



En outre, on constate que les usagers pratiquant du basket dans les espaces publics, ont moins d'intérêt pour le basket conventionnel, joué sur un terrain complet avec 2 paniers opposés, que pour le street-basket, quant à lui pratiqué en plus petit groupe sur un seul panier. Dans ce cas, lorsque les paniers sont exclus ou séparés des terrains de foot, ce sport peut avoir un succès assez important. Cette variante du sport classique sera prochainement considérée comme une discipline olympique reconnue, impliquant potentiellement un succès croissant auprès des bruxellois.

Les enfants sont également amateurs de ce sport. Il y a une demande pour des paniers plus bas, adaptés à leur petite taille.

Les infrastructures de basketball présentent l'inconvénient d'être rapidement dégradées, au niveau des filets en particulier mais aussi des anneaux.

Il y a des nuisances sonores dues au rebond des balles, mais les cris sont plus rares qu'avec le football. Le bruit de rebond des balles est aussi lié au type de revêtement.

Au niveau de l'enseignement, les acteurs du supérieur confirment une réelle dynamique pour le basket à 3 contre 3 (street-basket), tandis que le secondaire souligne les risques liés la pratique sur les terrains de type agoraspace de proximité. Ces acteurs souhaiteraient que l'équipement (panier essentiellement) correspondent aux normes.

Le secteur sportif suit la dynamique importante pour le basket à 3 contre 3 (street-basket), confirmant

son intérêt pour cette tendance et ce d'autant que les espaces multisports ne correspondent pas aux normes de la pratique en clubs.

Tout comme le football, ce sport constitue une source de motivation importante pour certains jeunes qui y voient un vecteur d'ascenseur social. Il constitue un outil potentiel pour des éducateurs de la jeunesse à condition de s'inscrire dans un projet local social, pédagogique ou participatif par exemple.

3.3.3. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Demande intergénérationnelle, plus large que le football • Demande importante • Outil potentiel pour des éducateurs de la jeunesse • Pour les panier « street-basket » : investissement moindre et impact paysager moindre • Engouement du milieu universitaire et de haute école 	<ul style="list-style-type: none"> • Carences en infrastructures adaptées aux besoins • Faible pratique sur les terrains combinés avec le football (agoraspace) • Faible pratique suivant les règles « officielle » (équipes s'affrontant sur un terrain complet, avec 2 anneaux séparés) • Impact paysager et investissement important pour les terrains « complet » ou multisport • Nuisances sonores • Impact socio-environnemental moyen à élevé • Sport requérant certaines aptitudes physiques ou de technique particulières • Nombre d'utilisateur par surface moyen (meilleur pour le 3 contre 3)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Vie sociale autour des terrains et lieu de contact avec les jeunes • Demande pour les paniers isolés (facilité d'aménagement) et croissance attendue (Street-basket 3 contre 3) • Paniers plus bas pour les plus jeunes • Etendre l'engouement vers le milieu de l'enseignement secondaire ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapide dégradation des infrastructures • Investissement à perte si l'aménagement ne répond pas aux besoins

Le besoin en basketball semble toucher un spectre de population plus large que celui du football, mais à un niveau globalement moins important. Il est intéressant de souligner que ce besoin concerne surtout des anneaux isolés, aux contraintes d'aménagement moindres. Ces anneaux isolés peuvent être placés en bordure de terrain de football, hors du champ de jeu de ce sport.

Il est intéressant de privilégier un maillage plus important d'anneaux isolés à une concentration de terrains classique. Les anneaux isolés occupent un espace moindre et peuvent être aménagés de manière ponctuelle.

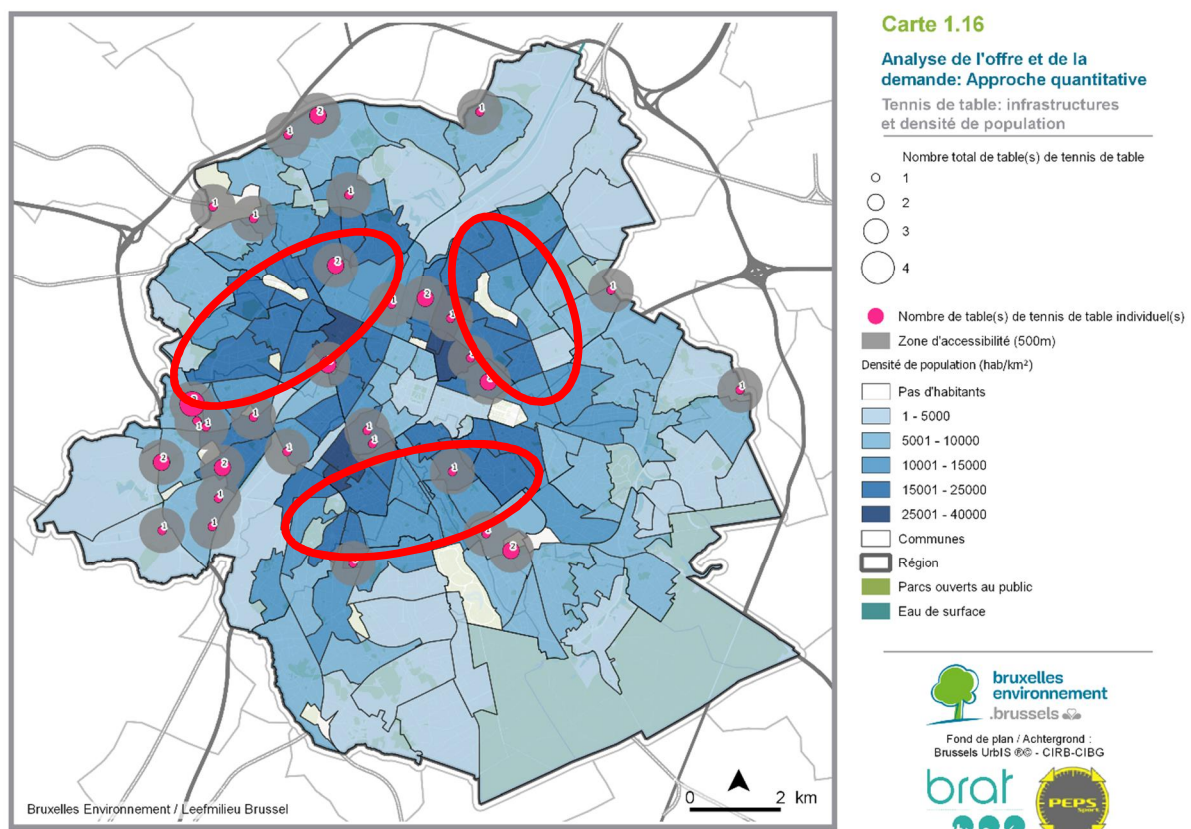
Ces équipements devront être plus résistants que les équipements actuels et permettre de répondre à une demande double : hauteur conforme aux normes et hauteur adaptée aux enfants. L'ajout de deux types d'anneau pourra donc être envisagé. Dans le cas de figure où un seul type d'anneau doit être placé, le développement du sport en ville sera d'autant plus favorisé par l'ajout de panneau à hauteur officielle.

Des revêtements devront être placés de sorte à limiter le bruit et amortir les chocs lors d'accidents éventuels, tout en permettant une pratique se rapprochant du jeu officiel. À noter que des revêtements de type puzzle sont également possible.

3.4. Tennis de table

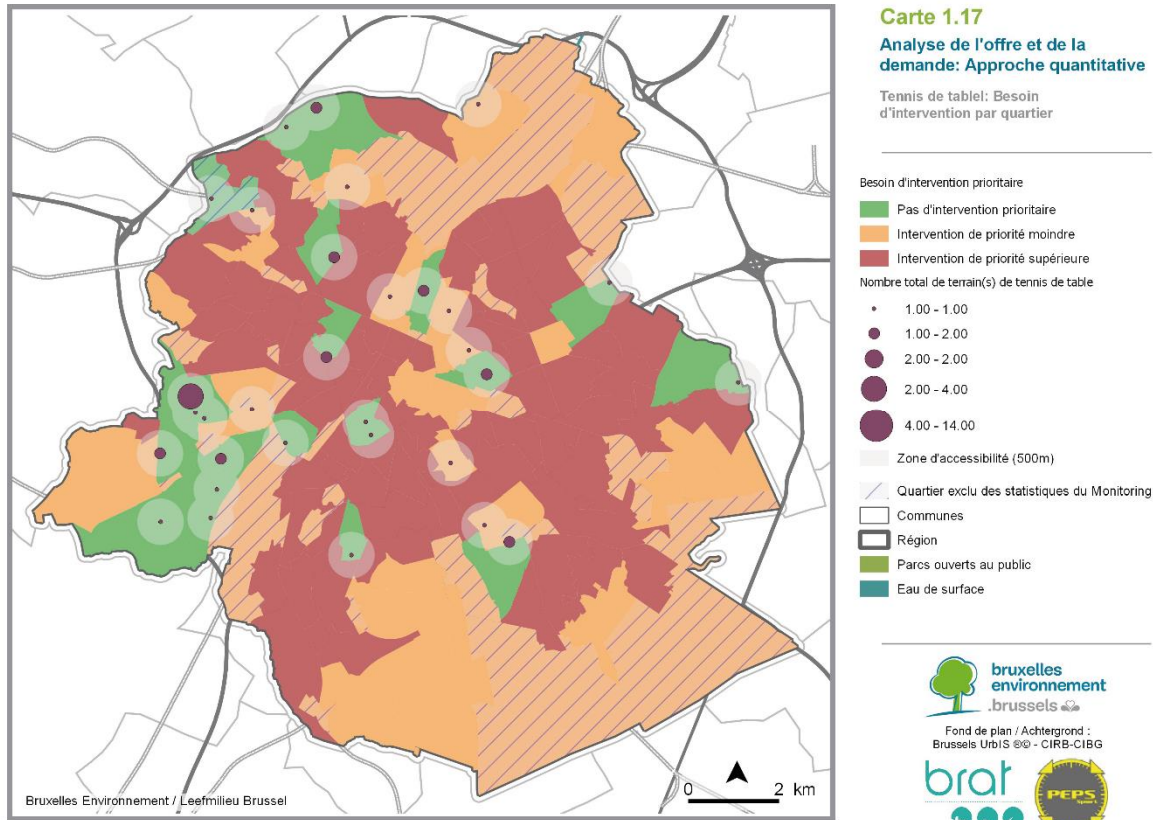
3.4.1. Approche quantitative

Les tables de tennis de table sont beaucoup moins nombreuses et très concentrées : 9 communes ne comportent aucune table et 5 communes n'en comptent qu'une seule, tandis qu'Anderlecht et la Ville de Bruxelles comprennent près de 70% de l'offre totale. L'offre est fort disparate et on peut ainsi observer plusieurs vastes zones de carence. Compte tenu de leur taille, la densité de population au sein de ces zones est variable. On peut néanmoins distinguer des zones de carences à densité plus élevées entre Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg, au centre de Schaerbeek, entre Saint-Gilles et Etterbeek.



Concernant l'adaptation de l'offre à la demande, le seuil retenu pour ce sport est 10.000 hab/équipement. Il apparaît que celui-ci est loin d'être atteint au niveau de la région, puisque le niveau d'offre atteint 28973 habitants/équipement. On observe en toute logique une part importante de quartiers catégorisés avec une priorité supérieure, compte tenu de l'absence d'infrastructure.

Parmi ceux-ci, plusieurs zones à densité supérieure peuvent être pointées (cf. carte ci-dessus) : entre Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg, au centre de Schaerbeek, entre Saint-Gilles et Etterbeek.



3.4.2. Approche qualitative

Il s'agit d'un sport individuel, les infrastructures bénéficient donc à un groupe réduit de personnes. Certains acteurs de terrain font d'ailleurs état d'un sport pratiqué par des « habitués ».

L'ensemble des gardiens semble toutefois s'accorder avec leur intérêt et les expériences des acteurs de terrain indiquent une demande relativement forte pour ce sport. Cette demande est parfois incitée par des gardiens : ils peuvent créer l'engouement pour cette pratique en commençant des jeux entre eux et avec les utilisateurs. Des parties ou tournois peuvent ainsi être lancés.

Les joueurs ont généralement leur raquette. Autrement, les gardiens peuvent généralement en prêter. Globalement, le matériel n'est pas un problème.

L'utilisation de ces infrastructures sont largement tributaires de la météo, considérant notamment qu'elles ont plus de succès en été et qu'il est complexe d'y jouer en cas de vent ou pluie par exemple.

Selon différents acteurs, ces facteurs météorologiques et la qualité de l'équipement (table et surface de jeu) rendent inconcevable la pratique en extérieur de ce jeu selon une approche sportive. Selon eux, elle relève davantage du loisir, et ce d'autant plus que la pratique extérieure peut être nuisible pour la technique (apprentissage et joueurs confirmés).

Finalement, du point de vue des écoles plus spécifiquement, il est en l'état peu faisable de pratiquer le

tennis de table en extérieur : le nombre important d'élèves suivant un cours d'éducation physique ne peut être satisfait par l'une ou l'autre table, et ce même avec des tournois qui permettent une rotation.

3.4.3. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une demande certaine est observée lorsque l'offre est proposée • Caractère ludique amenant une grande diversité de pratiquants (âges et genres mélangés) • Infrastructure légère • Peu d'impact paysager 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible intérêt pour les secteurs scolaire et sportif • Carence importante en infrastructure de ce type • Pratique potentiellement individualiste, considérant qu'une table ne peut être occupée que par 2 joueurs à la fois (mais turn-over important possible) • Pratique liée aux conditions météo • Besoin de matériel spécifique pouvant constituer une contrainte • Difficulté de la pratique • Pratique ludique assez fréquente (il ne s'agit pas d'un point négatif en soi, mais ne favorise pas la pratique du sport au sens propre du terme) • Sport requérant certaines aptitudes physiques ou de technique particulière
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de tournois et d'évènements • Aménagements temporaires (en saison) possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des tables

La demande en tennis de table est présente mais variable dans les moments de pratique. Elle relève plus de pratiques « ludo-sportives » que d'une réelle pratique sportive.

L'engouement pour les tournois organisés est un critère intéressant, qu'il convient d'exploiter : outre l'aménagement de tables, les animations autour de celles-ci peuvent constituer un vecteur de développement de ce sport. En outre, le turn-over important que permet ces activités (parties jouées à la suite, changements d'adversaires, ...) maximise la capacité théorique d'une table donnée.

Compte tenu de leur sensibilité à la météo, il peut être envisagé d'installer des tables semi-temporaires (pour la durée du printemps et de l'été notamment). Celles-ci ont un impact paysager moindre compte tenu de cette temporalité, peuvent générer un attrait supplémentaire (demande générée par le caractère évènementiel, s'accordant d'autant plus avec l'organisation de tournoi) et peuvent être déplacés en cas de non-usage.

3.5. Fitness, street workout et parcours santé

Les infrastructures de fitness, street workout et parcours santé sont ici considérés dans un même chapitre considérant qu'elles visent, globalement, un objectif commun : le conditionnement physique et la musculation.

Pour rappel, l'usage principal de ces équipements est le suivant :

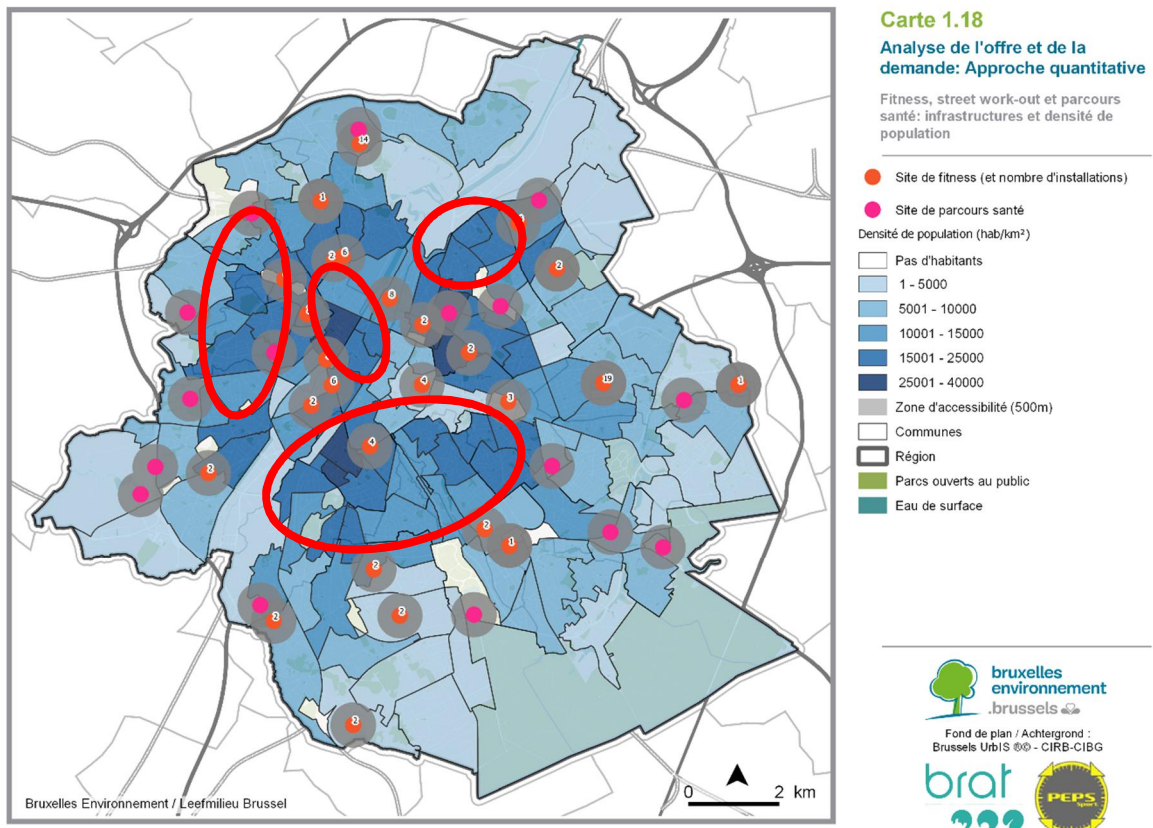
- les infrastructures de fitness permettent de réaliser des mouvements définis avec des charges fixes, imposées par la machine,
- les infrastructures de street workout permettent de réaliser des exercices variables avec le poids du corps,
- les infrastructures de parcours santé visent à réaliser des exercices définis avec le poids du corps le long d'un parcours joggable.



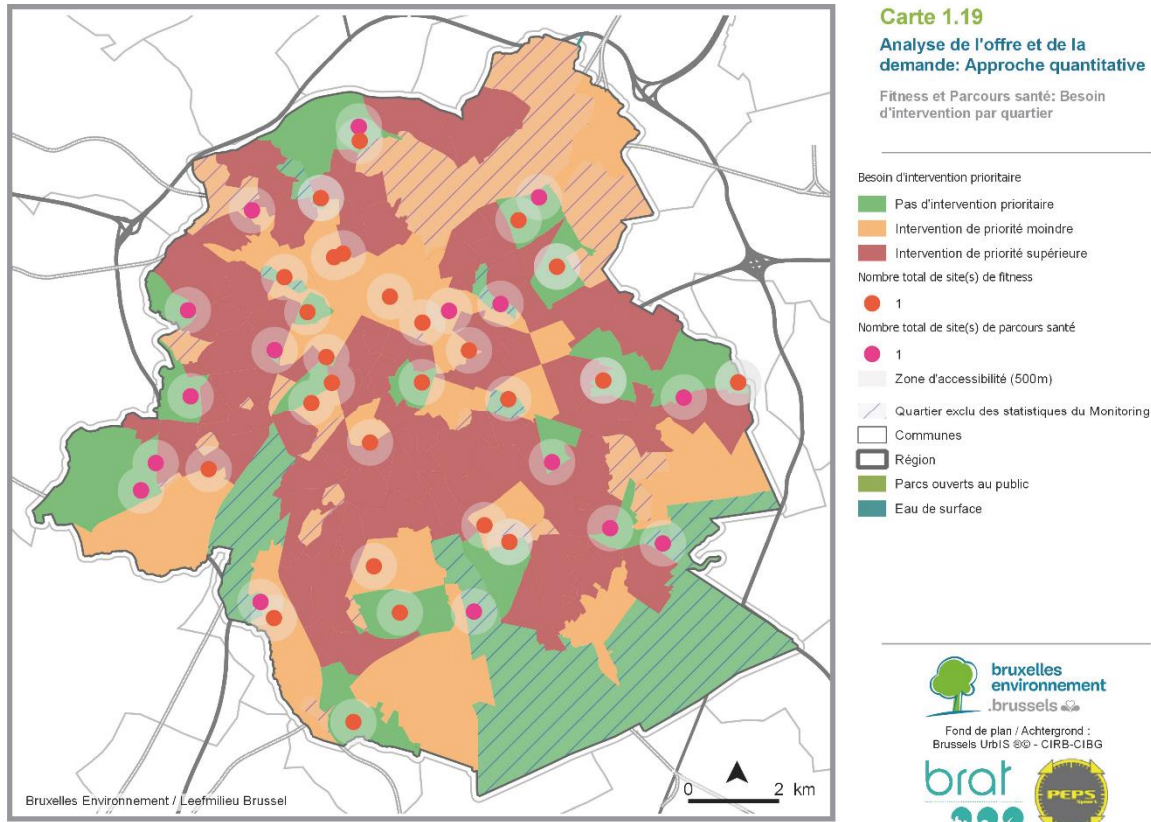
Figure 2 : équipement de fitness (gauche), infrastructure de street workout (centre), installation de parcours santé (droite)

3.5.1. Approche quantitative

De manière générale, les équipements de fitness sont peu nombreux et ont une répartition assez disparate, malgré une certaine concentration dans le centre. Les parcours santé sont surtout situés à proximité d'espaces verts en seconde couronne urbaine. Des carences peuvent être notées au niveau de Molenbeek-Saint-Jean (ouest) ou Saint-Gilles, à densité plus élevée, ainsi qu'Etterbeek et Schaerbeek. Au niveau des zones de seconde couronne (densité moindre et typologie adéquate aux parcours santé), on peut noter que Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert présentent des carences dans ce type d'équipements.



Concernant l'adaptation de l'offre à la demande, le seuil retenu pour ce sport est 10.000 hab/équipement. A l'échelle de la Région, le ratio atteint 25824 habitants/équipement, l'offre est donc nettement inférieure aux ratios retenus. Comme pour le tennis de table, de nombreux quartiers apparaissent en priorité supérieure, et il convient de consulter la carte ci-dessus afin de pointer les quartiers présentant les densités les plus élevées : on peut notamment pointer des quartiers de Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, ainsi que le nord-ouest du Pentagone et sa continuité vers le quartier maritime. D'autres carences à haute densité de population peuvent être pointées au niveau du nord de Schaerbeek ainsi que vers le nord de Forest, Saint-Gilles et le nord d'Ixelles.



3.5.2. Approche qualitative

Une distinction s'impose ici entre modules de fitness, parcours santé, et installations de street workout.

Globalement, les acteurs indiquent une forte évolution de la demande, qui suit des formes de courants de modes : les parcours santé ont eu la cote dans les années 1980, depuis on a aménagé des modules de fitness depuis les années 2000, et on observe récemment l'émergence du street workout (les uns n'ayant pas remplacé les autres mais coexistant dans l'espace public).

En ce qui concerne les machines ou modules de fitness, les ressentis sont divergents. Selon certains acteurs, l'intérêt est globalement assez faible et ressort souvent de la simple découverte plutôt que de la pratique sportive : les gens essaient la machine un instant avant de s'en éloigner ou de l'utiliser comme simple banc pour s'asseoir ou comme éléments ludiques par les enfants. D'autres acteurs soulignent que ces machines ont un certain succès, notamment auprès de personnes plus âgées ou des femmes auxquelles elles sont adaptées. Selon ces acteurs, ces modules ne répondent toutefois pas aux besoins des jeunes hommes qui leur préfèrent les salles de fitness ou les modules de street workout. À noter que les modules avec des charges plus ou moins lourdes sont plus fréquentés par un public jeune que les autres modules.

Le street workout apparaît comme l'infrastructure la plus demandée actuellement par les jeunes. Les infrastructures sous forme de « cage », plutôt rectilignes, sont particulièrement appréciées. En outre, l'usage d'un petit matériel (élastiques ou sangles de suspension) permet un panel d'exercice quasi infini avec un module très simple.

Finalement, les parcours santé n'apparaît plus recueillir de grand intérêt de la part du public, quel que soit son profil.

Pour toutes ces pratiques, la question de l'encadrement se pose. Selon les gardiens, on assiste en général à un partage de connaissances : les personnes chevronnées peuvent guider les débutants, évitant en général tout risque d'accident. La recherche de consigne sur internet, entre autres, est également fréquente.

Les acteurs soulignent le besoin en module d'étirement pour divers sports, qui peuvent être intégrés dans les structures de street workout.

Pour les acteurs de l'enseignement, les structures de type street workout présentent un intérêt évident car le travail de renforcement musculaire fait partie intégrante du programme scolaire. Cependant, à contrario du jogging, il peut être pratiqué intramuros dans les salles de gymnastique sportive (usage détourné des agrès). Toutes les écoles ne possèdent cependant pas ce type d'équipement. Il permet aussi à l'enseignant la découverte et l'éducation à l'usage d'un équipement propice pour que l'élève puisse pratiquer une activité en autonomie hors cadre scolaire (besoin s'inscrivant dans le cadre du pacte d'excellence).

En effet, pour les enseignants et les professionnels du sport la pratique du street workout nécessite un apprentissage encadré pour être efficace et garantir l'intégrité physique des pratiquants. Selon eux, les risques sont moindres que dans une salle de fitness mais induisent quand même une certaine vigilance.

3.5.3. Synthèse AFOM

	Atouts	Faiblesses
Tous équipements (généralités)	<ul style="list-style-type: none"> • Attrait potentiellement important 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique souvent individuelle • Sport requérant certaines aptitudes physiques ou de technique particulière • Équipements concurrencés par les salles de fitness • Pratique ludique assez fréquente (il ne s'agit pas d'un point négatif en soi, mais ne favorise pas la pratique du sport au sens propre du terme)
Modules de fitness	<ul style="list-style-type: none"> • Demande variable, à priori succès plus important auprès des seniors ou des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'usages à finalité sportive • Pratique limitée d'un point de vue des mouvements et des charges • Curiosité se limitant à l'essai du module pour un instant suivi d'un usage en tant que banc, jeu... • Investissement important

		<ul style="list-style-type: none"> • Impact paysager important
Parcours santé	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration paysagère dans les espaces verts • Possibilité de jeu pour les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement important
Installations de street workout	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique libre d'un point de vue des exercices • Possibilité d'entraide et de conseils entre usagers • Simplicité des infrastructures permettant de multiples usages ainsi que des jeux • Peu d'impact paysager • Investissement moindre 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique à la mode actuellement : succès pouvant induire des attroupements et des nuisances sonores • Utilisation de la charge corporelle : bonne condition physique nécessaire • Pratique a priori réservé aux hommes jeunes et en grande forme physique
	Opportunités	Menaces
Tous équipements (généralités)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des installations permettant les étirements 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques sujettes à des modes
Modules de fitness	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures pour publics souvent oubliés : seniors et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des infrastructures suite à leur non-utilisation (usage en tant que banc) • Usages détournés (trafics en tous genres, rassemblement de personnes)
Parcours santé		<ul style="list-style-type: none"> • Caractère anachronique n'intéressant plus beaucoup de monde
Installations de street workout	<ul style="list-style-type: none"> • Coupler l'usage de ces modules avec des « élastiques » multipliant les potentialités d'usage • Proposer des consignes / exercices via des codes URL 	

À l'heure actuelle, le street workout semble être le vecteur de développement de l'activité physique visant à la musculation. La demande pour ces aménagements est grande, et pourra être satisfaite en installant des nouvelles structures prioritairement dans les zones à forte densité de jeunes et qui en sont dépourvues (indépendamment de l'offre en module de fitness). Ce type d'aménagement répond également à une demande plus large en matière de conditionnement physique et pourra faire l'objet d'une réflexion globale sur le développement de ces pratiques en Région de Bruxelles-Capitale, intégrant les autres pratiques de conditionnement physique telles le jogging.

Les parcours santé et certains modules de fitness peuvent être envisagés davantage dans l'angle de la remise en forme ou de la kinésithérapie. Ils sont donc orientés majoritairement vers un public de personnes âgées. Il sera important, par conséquent, de couvrir en priorité les quartiers comportant une forte densité de personnes âgées et au sein desquels ce type de parcours peut être intégré dans l'espace

public.

L'organisation d'activité par ou pour les écoles sur les équipements de street workout permettra de développer la pratique sportive de manière continue (éducation quant aux pratiques) en surfant sur cette tendance. À noter cependant que, vu la complexité de certains exercices, les étudiants ayant moins de facilité ne devront pas être discriminés.

4. Autres infrastructures moins ou pas présentes en Région de Bruxelles-Capitale

Outre les infrastructures plus connues et répandues, certaines infrastructures sont également présentes mais en moindre nombre. Ces infrastructures ne justifient pas un traitement statistique par quartier mais peuvent être analysées sous l'angle de leur répartition spatiale au regard de la densité de population.

Il s'agit :

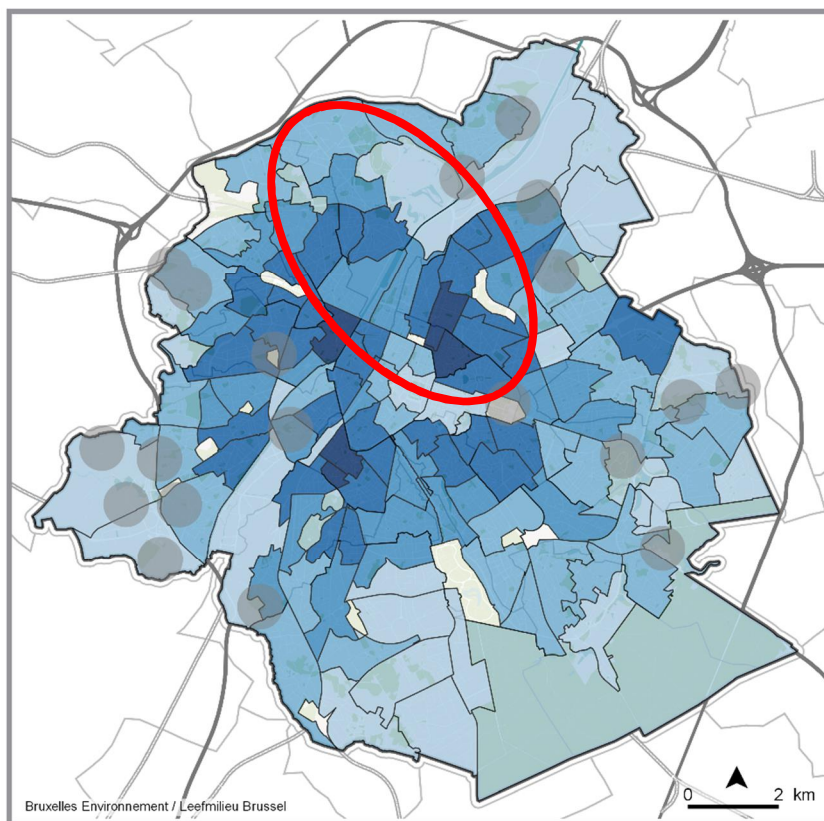
- des grands terrains de sport permettant la pratique de foot mais également d'autres sports comme le rugby, le frisbee, le hockey sur gazon, ... ;
- des skateparks ;
- d'autres infrastructure encore moins fréquentes (terrain de volley, terrain de rugby...).

4.1. Grands terrains

4.1.1. Distribution spatiale

Les grands terrains sont peu nombreux (une petite vingtaine de terrains) et concentrés en seconde couronne urbaine, à l'exception du terrain du Cinquantenaire. On peut ainsi observer des groupements de telles infrastructures au niveau d'Anderlecht à l'ouest, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre à l'est, et d'Evere et Neder-Over-Hembeek au nord. Parmi les zones de carences existantes, on notera :

- tout le centre et la première couronne dont les densités sont élevées de Saint-Josse à Saint-Gilles en passant par Molenbeek et Anderlecht, mais dont le contexte urbain est moins adapté à accueillir ce genre d'infrastructures ;
- en seconde couronne urbaine, les carences présentant de plus fortes densités de population sont situées au nord-ouest de la région.



Carte 1.23
Analyse de l'offre et la demande: Autres sports
 Grands terrains polyvalents et densité de population



4.1.2. Approche qualitative

L'intérêt en grand terrain semble assez faible selon les acteurs de terrain rencontrés. Généralement, pour les sports les plus classiques, des petits terrains conviennent, et pour des sports plus originaux, la pratique sur pelouse ou en club privé permet de répondre aux besoins. Suivant les configurations, l'espace occupé rapporté au nombre d'utilisateurs peut être très important, ce qui affecte le « rendement » de ce sport.

Selon plusieurs acteurs concernés, notamment du milieu scolaire, les espaces verts ne doivent pas compenser le manque d'infrastructure et leur accès pour pratiquer les disciplines sportives dans leur cadre normalisé, à l'exception cependant des sports d'endurance pratiqués en compétition dans des milieux ouverts également.

Dans certains cas, comme au parc de Woluwe, les grands terrains sont mal indiqués et sont ainsi inconnus des utilisateurs du parc. Davantage de communication permettrait d'optimiser cette offre. En contrepartie, on observe des déplacements assez importants pour des joueurs souhaitant occuper de vastes étendues de pelouses, comme au Parc de Laeken, pour y effectuer des parties avec des compositions d'équipes complètes.

4.1.3. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Permet des pratiques spécifiques (rugby, foot américain, frisbee...)	<ul style="list-style-type: none">• Taille importante de l'infrastructure au regard du nombre de joueur• Entretien de la pelouse
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Mieux valoriser les infrastructures existantes	<ul style="list-style-type: none">• Occupation des espaces verts ou de l'espace public visant à répondre à une lacune d'aménagements privés ou d'équipements publics « fermés »

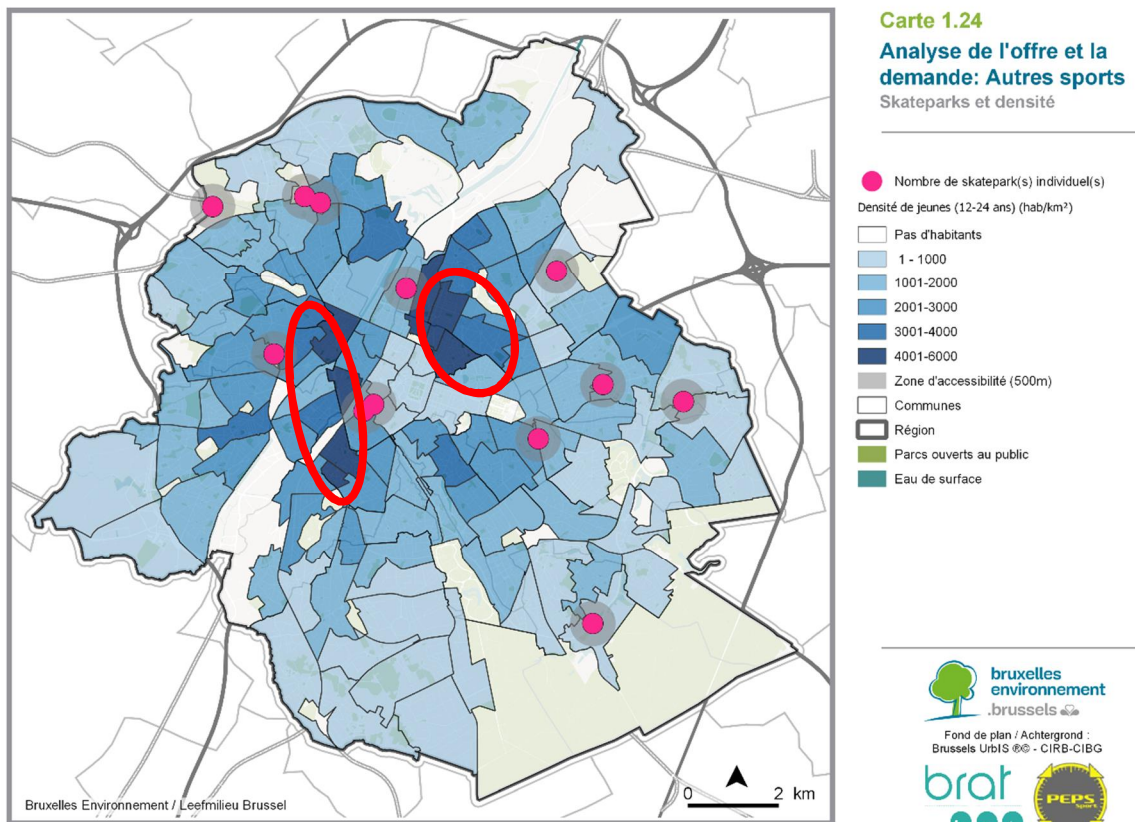
Compte tenu de leur emprise spatiale, il est complexe de prévoir l'aménagement de nouveaux grands terrains. Un premier moyen de développement de cette offre serait l'adaptation de terrains existants, de sorte à répondre aux multiples besoins que peuvent satisfaire ces espaces.

4.2. Skateparks

4.2.1. Distribution spatiale

La douzaine de skateparks bruxellois sont implantés de manière diffuse sur le territoire régional, laissant place à de grandes zones de carence. On peut observer des lacunes à forte densité de jeunes en première ceinture urbaine, au sud-ouest et au nord-est du Pentagone.

Cependant, des zones à moindre densité de jeunes présentent des carences plus vastes, notamment entre Forest et Watermael-Boitsfort ainsi à l'ouest de la région.



4.2.2. Approche qualitative

Les rencontres avec les acteurs de terrain indiquent un grand succès de ces espaces, qui concentrent de nombreux pratiquants de sports de glisse divers.

Le BMX peut être pratiqué sur une offre supplémentaire, dans les bosses et talus au sein de bois. Ces aménagements rencontrent un certain succès.

Pour plus d'information qualitative sur ces pratiques, voir la brochure réalisée par Bruxelles Environnement (SK8BXL).

4.2.3. Synthèse AFOM⁶

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Rayonnement élevé des infrastructures • Importante demande • Crée de l'animation dans l'espace public (spectacle) • Peut être conçu comme un espace public ouvert à tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture spatiale peu développée • Nombreuses infrastructures non adaptées à la pratique • La pratique comporte des risques d'accidents • Sport requérant certaines aptitudes physiques ou de technique particulière • Dégradation de mobilier urbain non adapté • Sentiment d'agressivité ressenti par certains usagers à cause de la vitesse, du bruit et des chocs • Pas toujours intégrés dans le paysage
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des aménagements plus réduits au sein de l'espace public • Développer un vaste espace indoor ou couvert • adapter les matériaux et le mobilier urbain à la pratique / développer la pratique hors infrastructure / concevoir les espaces publics en « skate-friendly » • prendre en compte la dimension paysagère dans l'aménagement des skateparks • œuvre d'art skatable 	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation excessive des espaces publics ouverts à la pratique des sports de glisse (cas des Ursulines) • Des éléments de mobilier urbain non-destinés à la pratique peuvent être utilisés en tant que tels et dégradés (bancs, rampes, ...)

Cette pratique constitue donc un angle de développement intéressant dans l'espace urbain qui pourrait concilier des skateparks de grande taille, avec en priorité le développement d'infrastructure couverte d'envergure, ainsi que le développement d'un espace public « skate-friendly ».

⁶ Se base également sur les conclusions de l'étude spécifique réalisée par Bruxelles Environnement sur la question : http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Bro_SK8_FR.pdf

4.3. Autres infrastructures peu présentes en Région de Bruxelles Capitale

D'autres sports disposent d'un niveau d'offre encore moins élevé au sein de la Région (1 ou 2 infrastructures présentes uniquement). Il convient de rappeler la pratique de ces sports et de souligner la moindre présence, voire l'absence, d'infrastructure permettant ces activités.

- Athlétisme : la Région bruxelloise compte 2 pistes d'athlétisme située dans l'espace public, l'une au niveau du parc du Cinquantenaire et l'autre, de taille réduite (60 m) au sein de la plaine du Quai du Hainaut-Pierron à Molenbeek ;
- Volleyball : il n'y a qu'un terrain dédié au volet sur le territoire régional. Il est aménagé dans le parc Albert, à Ganshoren. Le volet peut également être pratiqué sur des terrains de type agoraspace, qui disposaient initialement d'un filet amovible mais ce n'est pas le cas dans les faits ;
- Tennis : le seul terrain permettant la pratique du tennis est aménagé dans le parc Jadot, à Ixelles ;
- Badminton : un seul terrain est aménagé, dans la plaine du Quai du Hainaut-Pierron, à Molenbeek-Saint-Jean. Le filet y est installé temporairement sur demande à la maison de quartier ;
- Rugby : un terrain de rugby est situé dans le nord-ouest d'Anderlecht, rue des Papillons.

Globalement, l'attrait pour l'aménagement de nouveaux terrains permettant ces pratiques en espace public est plutôt limité. Les personnes souhaitant pratiquer ces activités ont des besoins s'inscrivant dans deux tendances :

1. Soit, la demande concerne essentiellement la possibilité d'avoir des espaces verts suffisamment grand et aéré. Dans ce cas, on observe des pratiques informelles telles des jeux de raquettes simples dans le cas du badminton. Les joueurs amènent parfois des filets pliables à structure intégrée afin d'occuper l'espace le temps de leur pratique de jeu ;
2. Soit, ces personnes cherchent des structures plus organisées : terrain officielle, joueurs initiés, matériel, ... correspondant donc davantage à une structure de club.

Ces sports n'apparaissent pas comme des sports à développer, considérant qu'ils peuvent être pratiqués de manière libre et informelle.

Seul l'athlétisme fait exception en générant une certaine demande, tant des particuliers que du secteur sportif ou scolaire.

4.4. Sports pour lesquels il n’y a aucune infrastructure aménagée dans l’espace public en Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale ne comporte pas d’infrastructure spécifique libre d’accès pour les sports suivants :

Sport	Type d’infrastructure
Handball	Terrains de taille variable, équipés de goals et/ou de marquages spécifiques selon le sport considéré. Le type de revêtement a plus ou moins d’importance selon le sport considéré.
Baseball	
Cricket	
Hockey sur gazon	
Piste finlandaise – sport assimilé au jogging	Parcours avec un revêtement mou spécifique, le mulch
Golf	Étendue d’herbe spacieuse, finement entretenue et creusée de trous
Sports aquatiques (natation et dérivés, aquagym, ...)	Piscine en plein air
Arts martiaux, sports de combat	Ring avec limites physiques et/ou sacs d’entraînement, revêtement adaptés
Disc golf	Paniers de réception (structure en métal à hauteur de corps)
Slackline	Câble installé entre des arbres ou poteaux, de manière généralement temporaire

Parmi ces pratiques, 5 catégories semblent confrontées à une demande plus importante : les pistes finlandaises, les piscines, les sports de combat, le slackline et le disc golf. Pour les autres pratiques, les conclusions sont les mêmes que celle faites quant aux infrastructures peu présentes.

La question des pistes finlandaise est abordée ci-dessous dans le chapitre dévolu au jogging.

L’idée d’une piscine publique en plein air permettant la pratique de sport aquatique divers semble globalement plaire aux bruxellois. Notons cependant que la pratique ludique apparaît ici plus importante que le sport en tant que tel (natation ou aquagym par exemple). En outre, des configurations de type piscine naturelle seraient aussi envisagées par certains. Dans ce cas, une gestion poussée de ces écosystèmes est requise.

Pour les équipements permettant l’entraînement d’arts martiaux ou sport de combat comme des rings de boxe ou des sacs d’entraînement, il apparaît qu’une demande importante est également présente. Selon les acteurs, un encadrement est prioritaire pour ce type de pratique. Dans le cas des rings, il est difficile de fermer l’accès à l’infrastructure compte tenu de la configuration de l’équipement. Les sacs d’entraînement peuvent être par contre retirés de leur socle en dehors des heures d’ouverture des parcs. Notons que les sports de combats visent à nouveau un type particulier de public (les jeunes hommes).

On notera également le développement du slackline et du disc-golf, nouvelles pratiques impliquant des aménagements légers dans les parcs. Le slackline est jugé intéressant, à la jonction entre la pratique ludique et sportive. Les câbles peuvent générer des dégradations aux arbres auxquels ils sont accrochés, c'est pourquoi il est impératif de procéder à une sélection d'arbres au préalable, encadrée par les gestionnaires d'espaces verts et visant une occupation temporaire délimitée dans le temps, ou d'avoir recours à des éléments autres que des arbres, comme du mobilier urbain ou des poteaux installés spécifiques à cette fin même.

Dans le cas du disc golf, l'attrait pour un sport novateur est assez partagé. Les infrastructures ayant un impact paysager moindre, elles ne semblent pas poser de problème spécifique. Une solution intéressante du point de vue du développement de ce sport et du maintien de la qualité des espaces verts est l'organisation d'évènements comprenant l'ajout ponctuel d'infrastructures. Dans ce cas, une plus grande visibilité peut être accordée au sport par l'organisation de tournois par exemple, tout en limitant l'emprise de ces artefacts à la durée de l'évènement.

En conclusion :

- L'aménagement d'une piste finlandaise semble représenter un grand intérêt. Il conviendrait de répondre à cette demande dans les espaces verts existants ou à créer.
- L'aménagement d'une piscine publique en plein air représente un grand intérêt dépassant le cadre du sport. Des pistes sont évoqués en Benchmark.
- L'aménagement d'un ring de boxe s'avère problématique compte tenu de la gestion des accès. La possibilité de disposer des sacs d'entraînement est cependant envisageable de manière régulée au fil des heures.
- Pour des nouveaux sports plus spécifiques ou originaux qui se pratiquent sur des infrastructures légères, on peut envisager plus particulièrement l'organisation d'évènements promouvant le sport tout en limitant les impacts à une occupation ponctuelle.

5. Sports pratiqués hors infrastructures spécifiques

5.1.1. Sports pratiqués sur pelouses

Les acteurs de terrain indiquent que des activités de type yoga, danse ou Tai chi ont régulièrement lieux sur les pelouses. Il s'agit souvent de petits groupes organisés, qui viennent à des heures précises (tôt le matin notamment). Cette pratique est plutôt rencontrée en seconde couronne ou dans les grands parcs. Elles ne posent généralement pas de problème, ne demande pas d'aménagement spécifique ni d'encadrement particulier.

D'autres pratiques sportives classiquement pratiquées sur infrastructure, comme le football, peuvent également être pratiqué sur les pelouses. Les gardiens peuvent y effectuer des animations spontanées : football pour les plus grands, tir à l'arc pour les petits, ... Elles ont généralement un grand succès.

Les pelouses constituent également un terrain d'accueil pour une série de pratique libre, au croisement entre le sport et la lucidité. On peut en effet fréquemment observer des personnes jouant à des jeux de balle, de raquette, ou de frisbee semblant improvisés. Ceci est également fréquent auprès des jeunes enfants ou des familles, mais aussi en groupe au sein des mouvements de jeunesse.

Le cricket est un sport fortement pratiqué dans certains parcs, notamment à proximité des quartiers à forte population indienne ou pakistanaise. Ces habitants y jouent en partie sur les sentiers et pelouses, sans marquer le besoin d'aménagements complémentaires. Il s'agit d'une pratique fortement réservée à ce groupe ethnique défini, et peu perméable au reste de la population.

Pour les acteurs de l'enseignement, les pelouses ont un intérêt pédagogique et socio-sportif, considérant que les activités qui y sont proposée ont une fonction récréative réfléchi (multisport) en l'absence d'infrastructures fixes.

Au niveau des nuisances, l'intensité de l'usage des pelouses induit des pressions variables qui peuvent impacter fortement leur niveau de dégradation. Ces nuisances peuvent être concentrés lors d'événement. Dans ces cas, des nuisances de divers type et à un degré plus ou moins important peuvent être générées sur la pelouse même ou sur l'espace vert à plus large échelle.

L'utilisation de pelouses pour la pratique sportive relève d'un choix d'orientation de gestion des espaces verts. Elles peuvent rencontrer un grand succès, notamment lors d'animation, mais cet usage a un coût certain en termes de qualité environnementale.

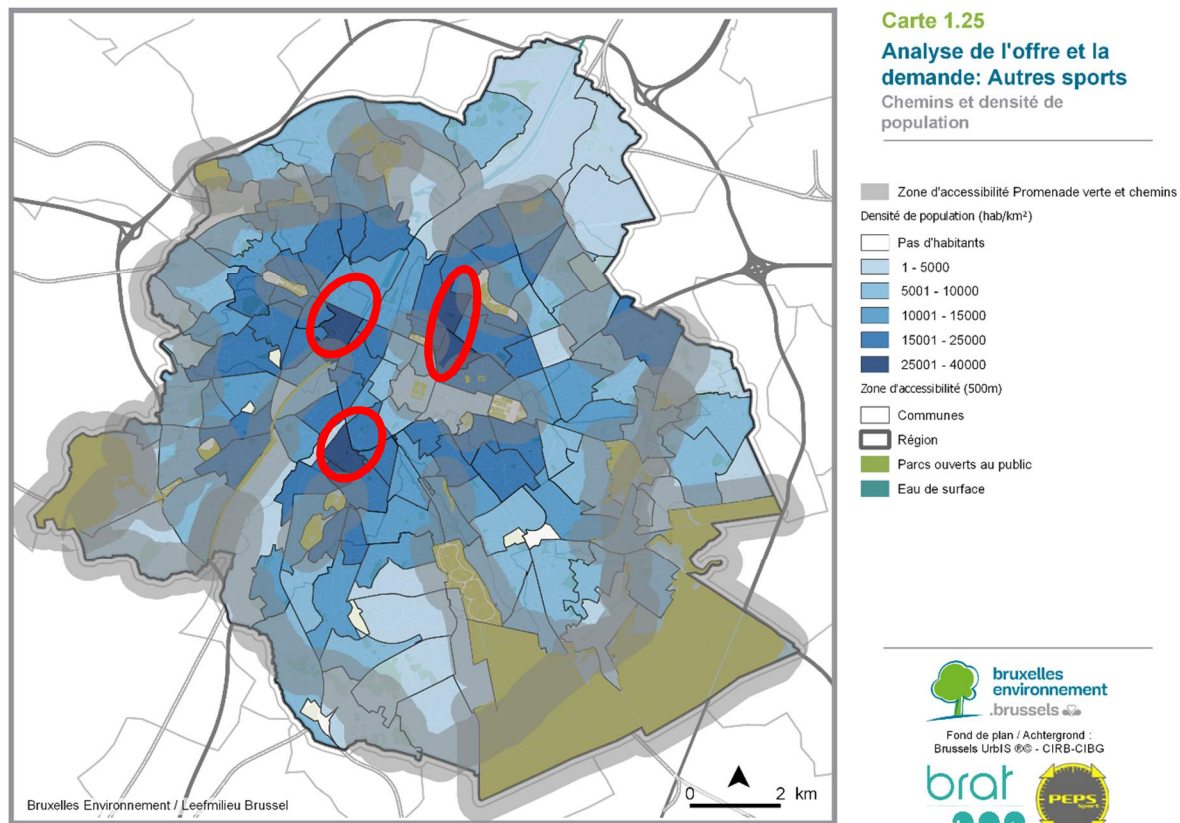
Un moyen de limiter ces dégradations peut être de mettre la pelouse « au repos » : des panneaux peuvent interdire temporairement des surfaces de pelouse au sein d'un espace vert, permettant à cette partie du parc de se régénérer. Théoriquement, une rotation des zones de sport ou de jeux au sein du parc peut être mise en place. Ce schéma s'accorde dès lors assez bien avec l'organisation d'activités ponctuelles, comme des événements sportifs ou animations, lors desquels la pratique peut être guidée vers l'une ou l'autre zone. À noter que ce type de disposition, limité à des indications graphiques, n'est cependant pas toujours respectée.

5.1.2. Sports pratiqués sur chemins

Le jogging

Distribution spatiale

On peut observer que certaines zones à forte densité de population ne bénéficient pas de sentiers ou espaces verts permettant le jogging à proximité. Il s'agit notamment des environs de la Porte de Hal et du Molenbeek Historique, et de plusieurs quartiers de Schaerbeek. Des densités moyennes sont observées pour les zones de carences situées en première couronne urbaine (Ixelles, Saint-Gilles, Molenbeek...).



Approche qualitative

Les acteurs de terrain indiquent que le jogging est fortement pratiqué sur les sentiers. Il s'agit d'une pratique qui s'est fortement développée au cours des dernières années, et qui rencontre un succès important auprès d'un public varié (âge et genre). Il s'agit notamment de la pratique sportive dans l'espace public la plus courante chez les femmes. Pratique individuelle à la base, elle peut être organisée en groupe. Cette pratique en groupe se développe actuellement. Dans certains cas, des clubs de sport vont s'entraîner directement dans les espaces verts situés à proximité de leurs infrastructures privées, afin d'effectuer du conditionnement physique.

Au niveau du type de surface recherchée, notons que les joggeurs courent tant que possible sur la terre, qu'ils préfèrent à la dolomie ou l'asphalte. Dans ce cas, ils génèrent de forte pression sur la terre,

compactant le sol, et peuvent causer des dégâts aux arbres en les longeant. Ils courent néanmoins aussi sur des surfaces « dures » quand il n’y a pas de terre disponible. Le sable constitue une alternative pouvant être recherchée pour des entraînements spécifiques.

Des conflits de partage peuvent être observés avec d’autres usagers tels les chiens ou certains cyclistes roulant rapidement. On note notamment la présence de cyclistes dits « sportifs » sur les sentiers de parcs tels que le bois de la Cambre, le parc de Woluwe ou le Cinquantenaire, qui peuvent causer des accidents avec les usagers lents. Certains acteurs préconisent ainsi, en cas de sentier partagé, de prévoir une largeur suffisante pour que les différents usagers puissent circuler librement (piétons et vélos) : on préconise une largeur minimale suffisante pour limiter les conflits issus de ce partage de l’ordre de 4 m minimum. La séparation en largeur de sentier est proposée par certains acteurs, permettant de disposer de manière adjacente des bandes pour piétons, joggeurs, ou cyclistes.

L’expérience des gestionnaires de parc indique que la mise à disposition de surface supplémentaire pour le jogging, constituant l’ajout d’une nouvelle offre, peut générer une hausse de la demande et une diffusion de la pratique, ne réduisant ainsi pas la pression sur les espaces existants.

Outre les aménagements de piste en largeur sur des sentiers, l’ajout de marquages divers a été considéré par les acteurs. Ceux-ci permettent aux joggeurs d’estimer leur performance en fonction des distances de parcours, et du temps pris pour réaliser cet effort. Les avis sont assez variables à ce sujet :

- ces aménagements sont perçus comme intéressants pour certains, car ils permettent d’évaluer avec précision l’effort réalisé, la distance parcourue...,
- et sont jugés inutiles ou nuisibles pour d’autres, considérant qu’ils constituent des artéfacts spatiaux, mal intégrés dans leur environnement (surtout en ce qui concerne les espaces verts « un marquage en plus dans le paysage »), dont l’intérêt peut faire l’objet d’application smartphone par exemple. En ce sens, ces acteurs privilégient l’utilisation de marque temporaire comme des traits à la craie pour les éventuelles écoles ou groupes intéressés.

La question de la liberté du cheminement mérite également d’être abordée :

- certains acteurs jugent de manière positive l’identification et la signalisation d’itinéraires afin de guider les usagers selon leurs besoins ;
- d’autres estiment qu’elle porte atteinte à la liberté de mouvement des joggeurs, celle-ci faisant partie du principe même du jogging.

La pratique du jogging par les écoles est également courante. Les professeurs d’éducation physique indiquent ainsi que le jogging s’inscrit dans le programme et la pratique de l’endurance sous forme courue (continue ou par intervalles), qui est prisée par les enseignants. Les espaces verts permettent de répondre à ce besoin, et le bornage est à ce niveau très utile en vue d’un gain de temps dans la mise en œuvre de l’activité. En effet, il apparaît que la principale problématique des professeurs d’éducation physique se situe dans le temps limité qui est à disposition pour leurs enseignements – ils ne peuvent se permettre d’aller trop loin et de perdre du temps en déplacement et installation. L’espace vert doit ainsi apporter une plus-value par rapport à l’infrastructure de l’école pour que l’on s’y déplace.

De manière plus globale, un autre élément faisant appel au jogging est l’évaluation de la condition physique, étape clé dans la prise en charge individuelle et la motivation des élèves – et sportifs en

général – à pouvoir constater leurs progrès. L'évaluation de l'endurance est ainsi facilitée par la présence de bornes permettant la réalisation de plusieurs tests⁷.

Selon les acteurs du milieu scolaire, les espaces verts ont une réelle plus-value pour le scolaire à divers égards, pédagogique et de mise en condition physique : l'espace vert peut être considéré comme un outil, une infra en tant que telle – il permet aussi à l'élève la découverte et l'éducation à l'usage d'un milieu propice pour qu'il puisse pratiquer une activité en autonomie hors cadre scolaire. L'usage des applications pour smartphone n'est pas recommandé selon l'expertise de certains enseignants, ceux-ci pouvant engendrer une perte de temps pour l'installation et la mise en route des applications nécessaires, ainsi qu'une frilosité de certains élèves pour cet usage. Ceux-ci peuvent toutefois être utilisés pour écouter de la musique, ce qui permet de motiver davantage certaines personnes.

D'autres pratiques connexes se développent à Bruxelles et méritent une attention particulière :

- les pistes finlandaises : Les gardiens marquent un engouement fort pour l'aménagement d'une piste finlandaise. Les gestionnaires la trouvent intéressante, soulignant néanmoins qu'elle peut constituer une offre complémentaire, ne réduisant pas pour autant la pratique hors piste finlandaise, et que son intégration est sujette à plusieurs problèmes en espaces verts (espace nécessaire pour son aménagement, classement Natura 2000, ...). Un intérêt de cette infrastructure est qu'elle convient à un spectre très large de la population. En cas d'aménagement d'une piste finlandaise, il est intéressant d'avoir une piste mesurant une distance de 1 kilomètre ou, à défaut, une fraction simple de cette distance (par exemple : 250 mètres, afin que 4 trajets de piste représentent 1 km de course). Selon les spécialistes rencontrés, les pistes finlandaises, en forme de boucle, sont surtout adaptées aux débutants (programme divers d'initiation). Elles peuvent néanmoins aussi servir à une pratique plus pointue dans la recherche de performance (interval training, club). Cependant, le joggeur confirmé préfère varier les circuits et est prêt à faire de la distance afin de se rendre sur des parcours lui convenant. Le revêtement d'une piste finlandaise doit être souple, mais ne doit pas empêcher une poussette ou un vélo de rouler. Il convient d'être attentif au fait que l'aménagement d'une infrastructure de ce type risque d'attirer beaucoup de monde avec les nuisances potentielles que c'est susceptible de générer.
- la marche et la marche nordique qui répondent globalement aux mêmes préoccupations que celles évoquées pour le jogging. Ces pratiques attirent toutefois une population plus âgée et sont souvent pratiquées en petit groupe (en particulier la marche nordique).

⁷ Parmi les tests possibles, on peut citer :

- La batterie Eurofit (test de léger, utilisé dans le cadre du baromètre de la condition physique)
- Des tests plus récents : 30-30 ; CAT test ; VAM EVAL, ... qui sont attrayants auprès des pratiquants et des professionnels du sport ;
- Le test de Cooper, qui souffre de certaines « limites » dues à sa durée, sa dimension d'effort continu, aux différences d'espace nécessaire en fonction du niveau des jeunes (sauf si piste ou boucle : les espaces requis dans ces cas sont une boucle bornée (400 à 1000 m) ou un terrain plane de 15x25 m), ainsi que la difficulté de contrôle des résultats.

Synthèse AFOM

Le tableau ci-dessous fait la synthèse AFOM de la pratique du jogging. Compte tenu de la croissance de ce sport, de nombreuses opportunités et menaces peuvent être pointées, souvent de manière liée ou « opposée » : typiquement, il est positif que le sport se développe et attire de nouveaux pratiquants, mais en contrepartie un plus grand usage des sentiers des parcs induira des impacts plus importants.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande • Nécessite peu d'infrastructures / d'aménagements • Vise un large public, notamment les femmes et les personnes âgées (marche en particulier) • Peu d'impact paysagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits avec les autres usagers • Dégâts aux chemins et à la flore environnante
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique sportive en plein développement • Développement d'une pratique de groupe • Possibilité de développement quantitatif important de l'infrastructure avec des petits aménagements : marquages de distance, indications relatives à des tests • Possibilité de mise en place de pistes finlandaises en vue de concentrer les joggeurs sur ces espaces et de limiter leurs impacts en dehors 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de croissance des nuisances due à la hausse de la popularité • Risque d'occupation négative des espaces verts par une série de petits ajouts • Risque d'effet de mode et de désintérêt face à ces petits ajouts

En espace vert, la question de l'intégration d'aménagement semble complexe et relève d'un choix politique. La demande en jogging pourra être satisfaite et canalisée sur certains sentiers grâce des marquages. Des plans pourront en outre guider les utilisateurs. Une autre approche consisterait à guider ces utilisateurs à l'aide de cartes en entrée de parc.

Hors espace vert, des marquages divers pourront être réalisés afin de favoriser la pratique : distances (fractions simples de 1 km,) séparation de bandes (destinées aux joggeurs, permettant d'éviter les cyclistes ou piétons, ...)

Parallèlement, la question de la promotion de moyens de communication annexe se pose. De nombreux utilisateurs ont une grande demande.

La piste finlandaise est un autre angle d'approche intéressant mais dont les impacts devront être pris en compte à une échelle plus large, si seule une piste est aménagée à l'échelle de la Région (succès prévisible important).

Autres pratiques observées sur les chemins

Pour rappel, d'autres pratiques peuvent être observées sur les chemins. Celles-ci ont été traitées auparavant ou sont exclus de l'étude. Ainsi, on pense notamment à la pétanque ou au cricket.

Le vélo a un statut particulier et n'est pas analysé ici, considérant qu'il représente davantage un enjeu de déplacement ou de loisir que de sport. Des conflits entre usagers circulant à différentes vitesses (du marcheur au cycliste de compétition) constituent néanmoins un point d'attention à développer.

B. Approche par type d'espaces verts ou de quartiers

Il s'agit ici de dépasser l'analyse par pratique sportive et d'appréhender la question du développement des infrastructures sportives dans l'espace public d'un point de vue plus global et tenant compte des caractéristiques des espaces verts et du contexte urbain : le type d'espace vert, la concentration d'activités ou les caractéristiques socio-économiques du quartier influencent-ils les pratiques sportives et les besoins ?

Cette analyse s'appuie essentiellement sur les observations de terrain.

1. Contexte

Pour rappel, les espaces verts suivants ont été observés sur le terrain :

Nom	Nombre de visites
Parc Roi Baudouin	9
Parc Wolvendael	9
Parc Josaphat	8
Parc Bonnevie	8
Parc Pierron	8
Parc de la Rosée	8
Parc de Forêt	9
Parc Duden	9
Parc de la Porte de Hal	9
Cinquantenaire	8
Bois de la Cambre	9
Parc Royal	8
Parc George Henri	8
Parc de Laeken	8
Total	118

Le nombre de visites a été réparti de manière équivalente entre la semaine en journée, en semaine après 17h et le week-end en journée.

Les chapitres ci-dessous synthétisent les principales et plus pertinentes observations faites au cours de cet important travail de terrain afin de répondre à l'objectif d'analyse par type d'espace ou de quartier. Des analyses plus poussées parc par parc, pourraient, le cas échéant, être réalisées sur base de ces relevés dans le cadre de la phase 3.

2. Analyse

2.1. Offre et demande par parc

2.1.1. Généralités

Les parcs sélectionnés peuvent être qualifiés en fonction de leur offre d'équipements et des espaces naturels présents permettant la pratique.

Le graphique ci-dessous (nombre d'équipements) permet d'isoler des parcs Pierron, Cinquantenaire et George Henri dont le niveau d'équipement est élevé (> 7 équipements utilisés).

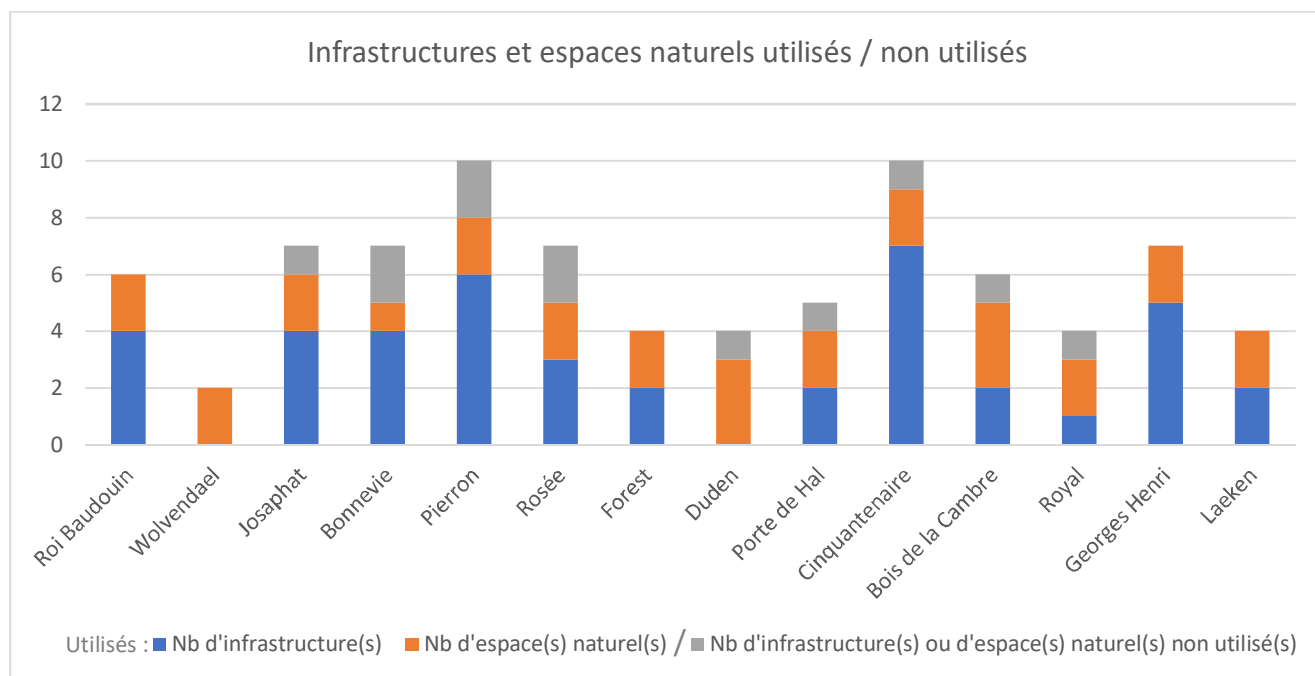
Les parcs Josaphat, Bonnevie, Rosée ont aussi un nombre important d'équipement mais avec une plus grande part d'infrastructures non-utilisées - du moins lors des visites réalisées.

Notons, que les pratiques du sport et les activités de loisirs sont plus « cloisonnées » dans les parcs Josaphat, Baudouin, Porte de Hal.

Les parcs Wolvendael et Duden se caractérisent par une absence totale d'équipement sportif spécifique.

Les parcs de Laeken, Royal, Porte de Hal, Forêt et le Bois de la Cambre sont qualifiés de mixtes car ils ont des équipements et des espaces naturels en proportion équivalente.

En outre, les pelouses de petite taille ne sont jamais utilisées lors des visites réalisées (comme aux parcs Pierron, Bonnevie et de la Rosée).



2.1.2. Demande par infrastructure et par parc

Le tableau ci-dessous indique des mesures de taux d'utilisation des équipements ou espaces naturels, correspondant au nombre de fois où ces divers espaces ont été occupés lors des visites. Les chemins et

terrains multisports sont les plus fréquemment utilisés, avec une moyenne respective de 78 et 76%.

Les terrains de pétanque sont faiblement occupés, avec une grande concentration des usages au sein du parc du Cinquantenaire. Les tables de tennis de table présentent également un faible taux d'occupation. La pratique de ces deux sports est toutefois fort influencée par la qualité de la météo (qui n'a pas été très bonne en septembre).

Les skateparks et parcours santé et le terrain de volley du parc de Forest sont occupés autour des 25%. On remarque pour les parcours santé variance importante dans les usages.

Les terrains multisports, de football individuel, et de basketball individuel ont globalement un succès assez important. Dans le cas du football et du basket-ball sur terrain individuel, on observe de plus grandes disparités. À noter qu'étrangement l'infrastructure de basketball du parc de Bonnevie n'a jamais été observée utilisée.

Certaines précisions peuvent être observées. Par exemple, le parcours santé du Parc Geoges-Henri est détourné vers une pratique du street workout. Aussi, lorsque deux possibilités de chemin s'offrent aux joggeurs (comme au parc Duden et Bois de la Cambre), les sol meubles sont les plus empruntés.

Mis à part le parc de Forest, le taux d'occupation des pelouses est inférieur à 50%, les grandes pelouses étant plus utilisées que les petites. Des cas particuliers peuvent être observés, comme la pelouse du parc de Laeken qui accueille hebdomadairement un groupe de 25 joueurs amateurs entre 20 et 40 ans très bien équipés qui souhaiteraient y voir un terrain de football.

	Baudouin	Wolvendael	Josaphat	Bonnevie	Pierron	Rosée	Forêt	Duden	Porte de Halle	50 aire	BDC	Royal	George Henri	Laeken	
Multisports	78%		100%		50%	75%			78%	88%				63%	76%
Basket solo	44%		38%	0%	50%								63%		39%
Foot solo				38%						100%			63%		67%
Espace Skate													25%		25%
Pétanque	11%		0%	0%	0%	0%				88%					17%
Piste d'athlétisme					25%					100%					63%
Modules				50%	50%	25%			22%	100%	44%	38%	75%	50%	50%
Parcours santé			25%								0%		63%		29%
Tennis de table	22%				0%					0%					7%
Terrain de volley							22%								22%
Pelouse	44%	33%	25%		13%		78%	0%	0%	50%	44%	0%	38%	25%	29%
Sable							44%								44%
Chemin (souple)		33%					78%	67%		100%	89%	100%			78%
Chemin (dur)			100%	50%	38%	25%		11%	44%		78%		88%	88%	58%
	40%	33%	48%	28%	28%	31%	56%	26%	36%	78%	51%	46%	59%	57%	

Si on analyse le tableau par parc, on constate que les taux d'occupation du parc du Cinquantenaire sont proches du maximum. Ce parc possédant le plus grand nombre d'équipements, on peut observer dans ce cas un effet d'attraction vers une zone concentrant l'offre sportive. Il en va de même, mais dans une moindre mesure, pour le parc Georges Henri dont la fréquentation est plus influencée par le rythme scolaire.

Trois autres parcs présentent encore des taux d'occupation moyens à élevés, mais ces derniers sont surtout le fait de l'usage de leurs pelouses, parce qu'elles sont de taille importante ou de leur chemin : bois de la Cambre, parc de Laeken et parc de Forest.

Les plus faibles taux d'occupation relèvent :

- des petits parcs du centre (Rosée, Pierron, Bonnevie) : leur fréquentation est directement liée au rythme scolaire ce qui fait diminuer les moyennes vu les périodes d'observation de ces parcs (en et hors heures scolaires). Par ailleurs, leurs infrastructures de type chemin ou pelouse sont trop petites pour être exploitées à des fins sportives, diminuant leur moyenne ;
- de parcs disposant d'un faible niveau d'infrastructures tels les parcs Wolvendael ou Duden.

2.1.3. Activités physiques pratiquées

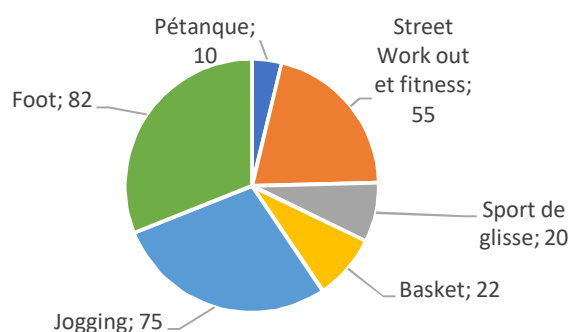
La quantité d'équipements et la diversité des activités pratiquées sont liées dans la plupart des cas. On observe toutefois que le Bois de la Cambre et le parc de Forest présentent la caractéristique d'avoir peu d'équipement mais une importante diversité de pratiques, ce qui s'explique par la taille et la polyvalence des pelouses qui sont utilisées pour différents sports de manière régulière (foot...) et certains de manière occasionnelle (frisbee, badminton, yoga, ...) et la présence de chemin où l'on a observé des pratiques spécifiques (roller, jogging,...).

Le football, activité la plus pratiquée, est observé sur différents équipements et espaces (terrains combinés, individuels, pelouse, ...). La pétanque, pourtant fournie en équipements n'a pas été enregistrée de manière importante. Ceci peut s'expliquer par la période d'observation (septembre, ne correspondant pas à un mois à la météo particulièrement clément).

Les tables de tennis de tables n'ont pas souvent observées comme utilisées mais, à nouveau, cette pratique est très dépendante de la météo.

Le jogging est pratiqué dans tous les parcs (excepté Rosée et Bonnevie), il s'agit du seul sport pour lequel la parité homme - femme a été observée.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de fois où une activité a été observée lors des 118 visites. Il apparaît que 7 sports et activités physiques concentrent 90% des activités observées.



En outre, plusieurs activités ont été mesurées de manière plus ponctuelle :

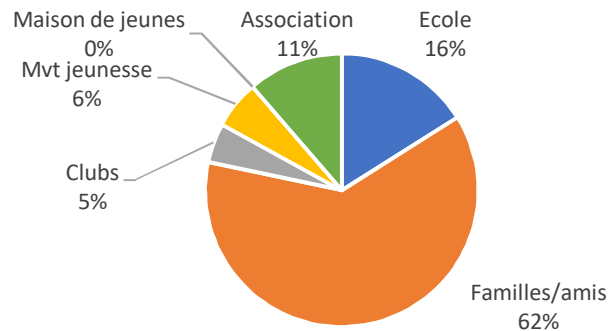
Type de sport	Nombre de pratiques
Frisbee	4
Badminton	3

Volley	3
Boxe	2
Multisport/psychomotricité	2
Tennis de table	2
Alpinisme	1
Criquet	1
Foot Américain	1
Foot Freestyle	1
Hockey	1
Rugby	1
Tennis	1
Yoga	1

Ces considérations relatives à l'usage sont néanmoins sujettes à de grandes variances en fonction de l'offre effective au sein d'un site. Des sports comme le tennis de table ou le basket-ball par exemple ne peuvent être pratiqués en dehors d'infrastructures spécifiques. Dans ces cas-là, une faible offre réduit inévitablement l'usage, ce qui peut biaiser cette lecture.

2.1.4. Groupes cibles

Les groupes cibles se répartissent selon le graphique suivant (type de pratiquants observés sur les 118 visites)

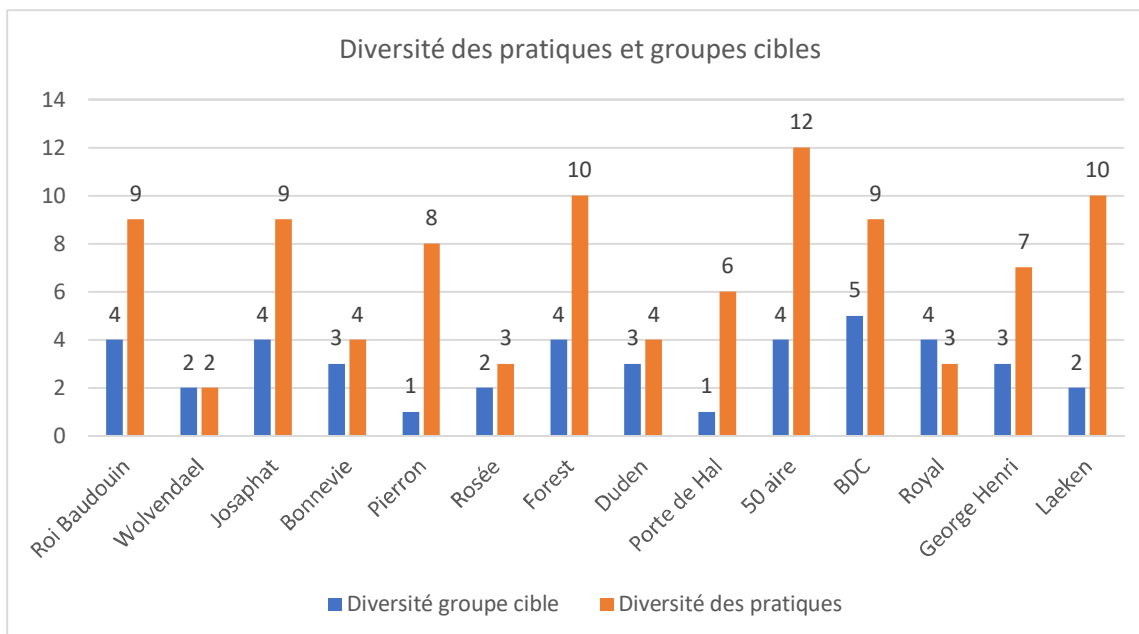


Cette donnée doit être relativisée au niveau des écoles car les visites ont été réparties à 60% en dehors des heures scolaires. Des écoles étaient présentes dans tous les parcs excepté le Parc Pierron et la Porte de Hal. Une école au Parc de Laeken a signalé qu'elle ne disposait pas d'infrastructure intra-muros, et que le parc était une ressource importante pour les élèves.

Lors d'une visite à la Rosée, l'école était présente dans un cadre culturel. Une école de la porte de Halle évite le parc éponyme (conflit d'usage) et se déplace au Parc Duden. Plus de 90% des cours d'éducation physique observés étaient dédiés à l'endurance (jogging).

Les associations rencontrées sont des groupes accompagnés par un coach sportif et des associations culturelles pratiquant de la marche active. Les mouvements de jeunesse pratiquent le sport de manière ludique, généralement sur les pelouses.

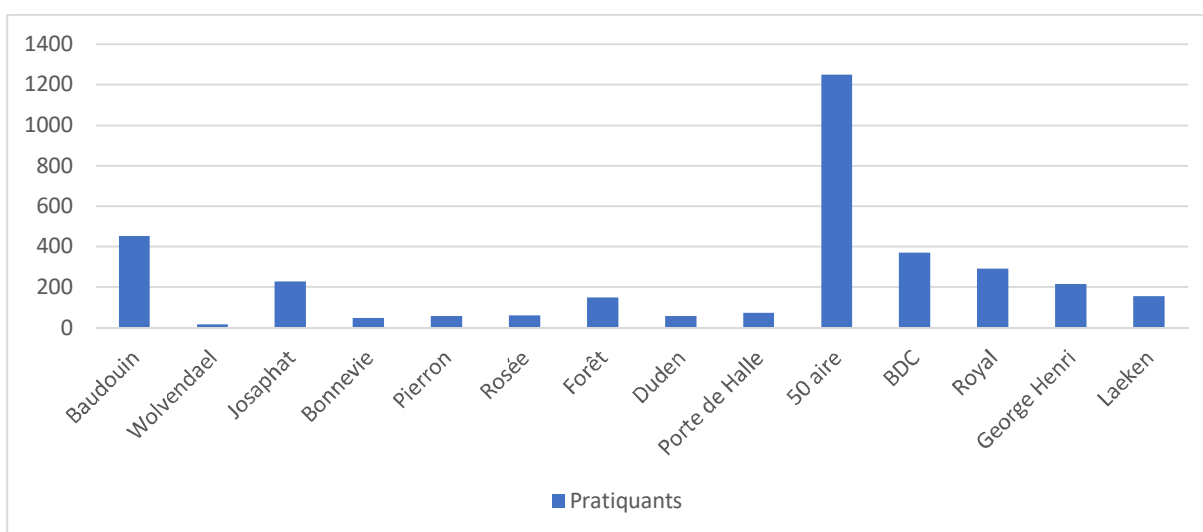
Selon le graphique ci-dessous, on peut globalement observer un lien entre la diversité de groupes cibles et la diversité de pratiques : en présence d'un nombre plus important de groupes variés, les pratiques sportives observées sont elles aussi plus variées.



2.1.5. Praticants

Lors des visites, près de 3500 personnes pratiquant des activités sportives ont été observées. Parmi celles-ci, 79% sont des hommes, ce qui correspond aux chiffres observés dans les clubs reconnus en Région de Bruxelles-Capitale. Au niveau des tranches d'âge estimées, on observe une majorité d'adultes (60%) et une plus faible de parts d'adolescents (25%) et d'enfants (15%).

La répartition des pratiquants par parc met en évidence le Cinquantenaire. À noter que la taille de l'espace vert considéré limite grandement le nombre de pratiquants pouvant être observés, et que cette analyse ne permet donc d'évaluer la qualité de l'offre sportive uniquement. En outre, selon ces observations, il apparaît que la concentration d'équipements fait augmenter l'usage et facilite le partage.



2.2. Modélisation des parcs

Ces visites de terrain, croisées à des apports théoriques issus de multiples workshops, permettent de proposer une typologie des parcs au regard des pratiques sportives observées :

Les « parcs nature » (sans demande réelle pour du sport) : Wolvendael, Duden

Groupe de parcs dans lesquels il n'y a pas d'équipement sportif et les espaces « naturels tels les chemins et pelouses sont moins propices à la pratique sportive, peu de demande pour le sport et une utilisation du parc qui est plus orienté vers la « plaisance » et la nature que le sport.

Le « parc de sports » : Cinquantenaire

Groupe de parcs dans lesquels il y a beaucoup d'infrastructures sportives différentes de la pétanque à la piste d'athlétisme, les pratiques y sont très variées et l'utilisation intense et constante. Présence d'un équipement exclusif au sein de l'échantillon (piste d'athlétisme).

Les parcs « sports intégrés » :

Orientation santé : Royal, Bois de la Cambre, Forêt de Soignes

Parcs dans lesquels il y a peu d'équipement sportif mais où la pratique sportive est représentée, principalement sur des espaces de type « pelouse », « chemin », etc. Les principales pratiques observées sont le jogging, le street workout et le fitness. La participation enregistrée dans ces parcs est des plus élevée. Les explications sont certainement multifactorielles mais on note la proximité de l'ULB et des quartiers de bureaux et la superficie des pelouses et chemins.

Orientation multisport : Laeken, Forêt, Woluwe

Parcs dans lesquels il y a peu d'infra sportives mais où la pratique sportive est représentée principalement sur des espaces de type « pelouse », « chemin ». On y observe des pratiques récurrentes (foot, fresbee, yoga...) en plus de celles évoquées dans l'orientation santé. L'usage du bac à sable est fréquent (mise en condition physique). La participation dans ces parcs est moyenne et influencée par les rythmes scolaires.

Orientation ludique : Pierron, Rosée, Bonnevie

Groupes de parcs où l'espace public a été construit sur un espace très petit où cohabitent toute une série d'infrastructures non sportives et sportives avec une majorité de jeunes enfants. Il y'a peu/pas de chemin et de pelouses, ce sont principalement des aires urbaines aménagées pour le sport et le jeux (plaines). Lors des visites, la pratique sportive y était plus faible et supplantée par les activités ludiques et de loisirs. On y notera toutefois le succès des terrains multisport.

Les parcs multisports cloisonnés : Josaphat, Baudouin, Porte de Halle, Georges Henri

Groupes de parc où les infrastructures sportives ont été installées à l'écart des zones de « plaisances » où joggeurs et vélos par exemple se retrouvent sur des chemins isolés et où les aires multisports sont à l'écart des autres zones de « plaisance ». Ces parcs ont

un nombre élevé d'équipements et d'espace naturel (6 à 9). Les Parcs Georges Henri et Josaphat possèdent les mêmes caractéristiques de fréquentation et de type de pratique (participation moyenne). Le Parc Porte de Halle a une faible fréquentation lors de visite (problématique locale ?). On observe au Parc Baudoin une fréquentation des plus élevée qui s'explique en partie tout le moins par un équipement multisport haut de gamme (éclairage, panier de basket isolé, matériaux plus résistants aux dégradations liées à l'activité sportive (mieux qu'à Pierron par exemple), revêtement n'empêche pas la pratique sportive quand il pleut et est meilleur pour les articulations).

Concernant l'influence du contexte urbain, une analyse a été réalisée visant à comparer les pratiques à une typologie de quartier : le type de quartier (d'un point de vue urbain et socio-démographique) influence-t-il les pratiques sportives ?

Cette typologie a été établie sur base des travaux d'A. Romainville (2015)⁸ :

Parc	Contexte urbain
Wolvendael	Seconde couronne aisée
Bois de la Cambre	
Bonnevie	Croissant pauvre
Pierron	
Rosée	
Porte de Hal	Première couronne populaire dense
Forest	
Josaphat	
Duden	Première couronne populaire dense et aisée
Cinquantenaire	Première couronne aisée
Georges Henri	Seconde couronne moyenne
Laeken	
Roi Baudouin	
Royal	Quartier de bureaux

Il ressort de cette analyse que les pratiques sont surtout liées à la présence de l'offre au sein d'un parc et aux caractéristiques de cette offre (concentration de plusieurs infrastructures, taille des pelouses...).

Seules les deux spécificités suivantes ont été pointées mais doivent être nuancées par le peu de visites sur le terrain au regard de la diversité des types de pratiques et pratiquants :

- Pas de pratique de pétanque observée dans les parcs du centre lors de nos visites ;
- Pratique importante du jogging dans les quartiers de bureaux, malgré une pratique importante observée dans tous les cas où l'infrastructure le permet

Au regard de ce constat, il paraît intéressant de caractériser les quartiers, non pas d'un point de vue socio-urbanistique mais bien au regard de leurs carences cumulées dans les principales infrastructures identifiées (terrain de foot, basket, pétanque, tennis de table et fitness et assimilés).

2.3. Synthèse quantitative des carences et principales infrastructures

2.3.1. Méthodologie

L'exercice ici opéré a consisté à sommer les éventuelles carences pour différentes infrastructures de chaque quartier, en considérant une pondération propre au niveau de priorisation défini.

⁸ A. Romainville. 2015. *La production capitaliste des logements à Bruxelles : promotion immobilière et division sociale de l'espace*. Thèse de doctorat. ULB.

La pondération retenue est reprise sur le Tableau 3⁹ :

	Importance de la carence (par sport)		
	Priorité 1 (forte)	Priorité 2 (moindre)	Priorité 3 (pas d'intervention prioritaire)
Point(s) de carence (par sport)	2	1	0

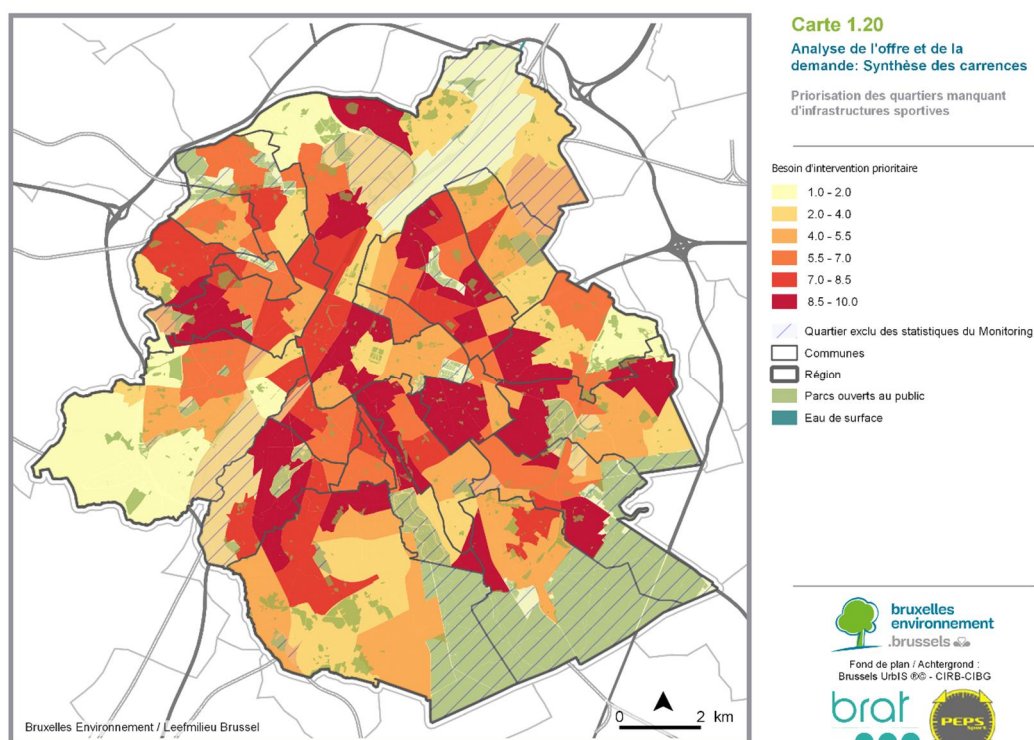
Tableau 3 : Pondération des carences

En convertissant l'ensemble des facteurs de carence, des sommes ont pu être calculées pour chaque quartier. Les quartiers peuvent ainsi être présentés suivant un niveau de carence global.

À noter que pour le football et le basketball, le niveau de priorité intermédiaire s'est vu affecté une pondération de 1,5, à mi-chemin entre la priorité moindre et la priorité forte.

2.3.2. Résultats

Cet exercice permet de mettre en avant les quartiers les plus déficitaires, toutes infrastructures confondues. On observe ainsi plusieurs zones critiques, souvent situées aux limites communales, voire étendues sur plusieurs communes adjacentes.



⁹ D'autres pondérations ont été testées afin de valider la méthode :

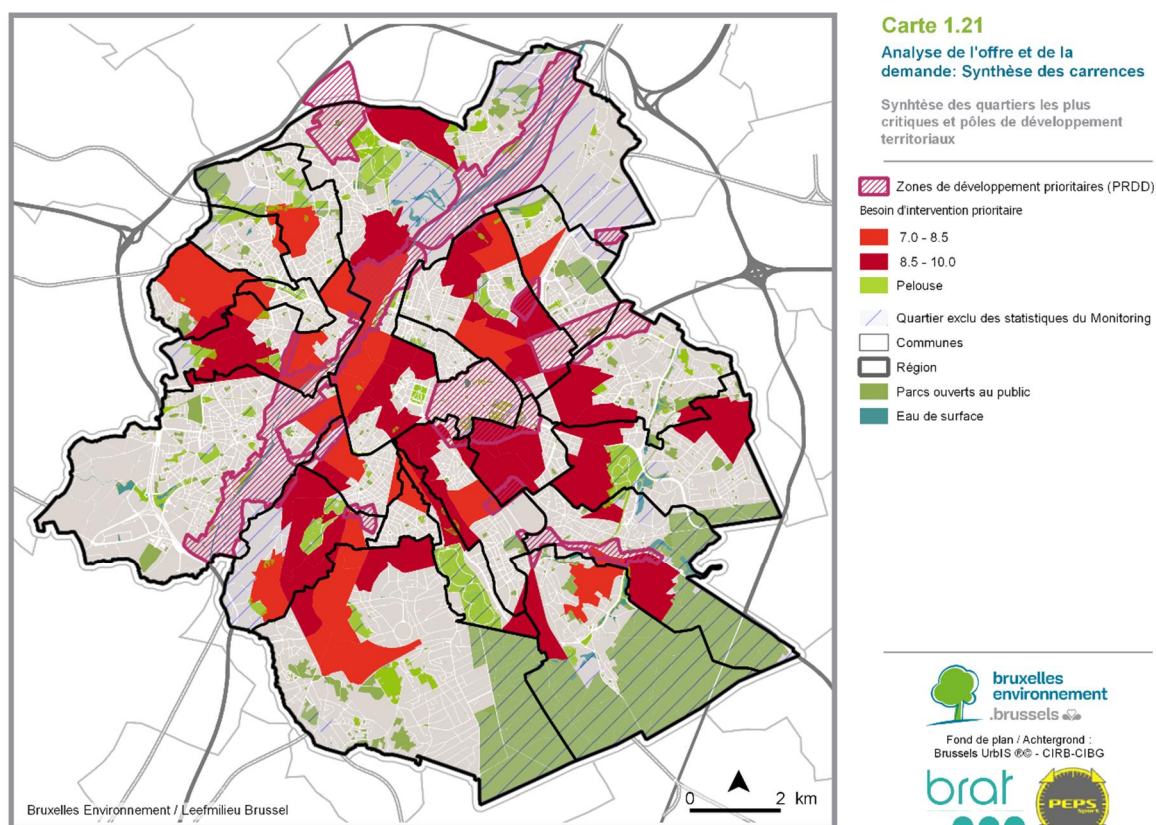
		Importance de la carence (par sport)		
		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Point(s) de carence (par sport)	Pondération B	3	1	0
	Pondération C	4	2	0

Les résultats obtenus en utilisant ces facteurs de pondération étaient similaires à ceux ici présentés et retenus.

Certains de ces quartiers sont situés à proximité directe d'espaces verts, qui jouent un rôle double dans cette analyse :

- D'une part, les espaces verts peuvent constituer une offre complémentaire en espaces permettant la pratique sportive : en ce sens, la carence forte d'un quartier peut être atténuée par la présence d'un parc à proximité, considérant par exemple que les adolescents peuvent y jouer ou football ou y courir ;
- D'autre part, les espaces verts peuvent constituer des sites potentiels pour l'installation de nouvelles infrastructures et peuvent ainsi être perçus comme des leviers du développement de la présence d'infrastructures sportives dans l'espace public (dans certains cas et configurations évidemment). A cet égard, d'autres espaces publics d'envergure dont le réaménagement est d'ores et déjà programmé, peuvent également constituer des zones stratégiques en matière de redéploiement des infrastructures sportives (avenue Louise par exemple).

Les niveaux de carences les plus élevés, de 7 à 10, sont atteints par 62 des quartiers, soit 43%. Ils sont repris sur la carte ci-dessous, représentant également les zones de développement prioritaires au niveau régional¹⁰. Ces territoires sont en effet voués à évoluer grandement au cours de la prochaine décennie, concentrant une hausse potentielle du nombre de logements et de la population et donc de nouveaux besoins mais également de potentielles mutations en termes d'espaces publics et d'équipements qui pourraient permettre de combler certaines carences.



¹⁰ Suivant le projet de PRDD (2017)

Ces zones de carences prioritaires peuvent être classées selon trois approches stratégiques :

- Leur proximité à un grand espace vert et/ou espace public d'envergure ;
- Leur proximité à un pôle de développement territorial régional ;
- Leur densité de jeunes.

Considérant la proximité de grands espaces verts et/ou importants espaces publics comme potentiel de développement de nouvelles infrastructures sportives, les quartiers prioritaires qui présentent un caractère stratégique à cet égard sont les suivants :

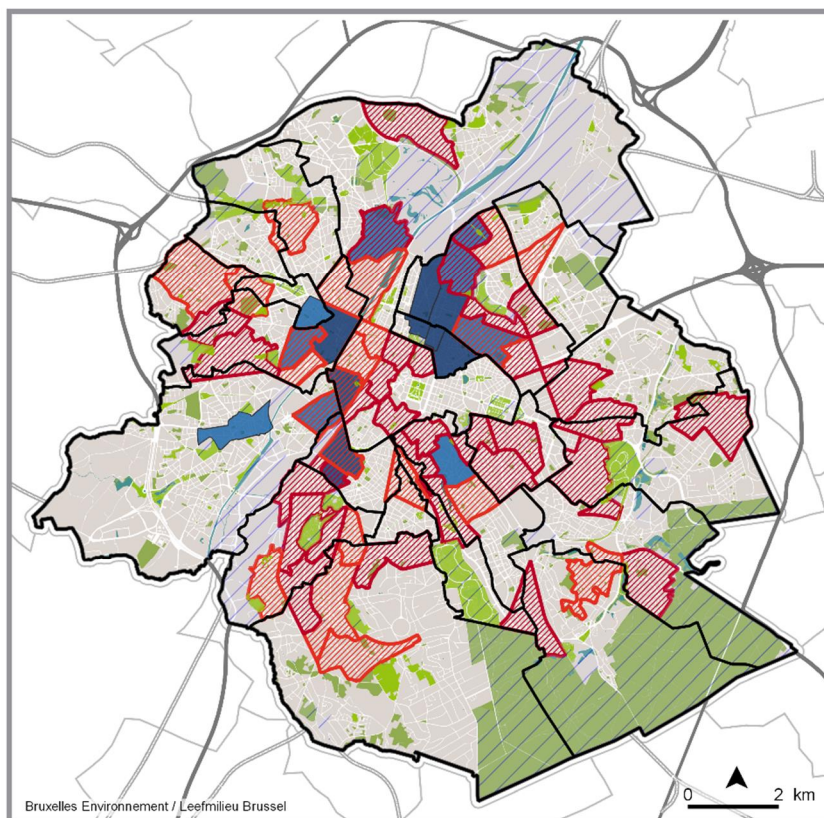
- Quartiers proches du parc Josaphat ;
- Quartiers proches du parc Elisabeth ;
- Quartiers proches des parcs Duden et Forêt ;
- Quartiers proches des parcs du Scheutbos, du Wilder, Albert et Marie-José ;
- Quartier proche du parc de Laeken ;
- Quartiers proches du parc de Woluwe (tenant compte de l'historique de l'infrastructure retirée) ;
- Quartiers bordant l'avenue Louise qui sera prochainement réaménagée et pourrait intégrer des équipements sportifs ;
- Boulevards du centre, pour lesquels des projets de mise en piétonnier et de réaménagement sont en cours ;
- Petite ceinture, pour laquelle des projets d'amélioration de l'espace public sont également à l'étude.

Considérant la proximité des pôles de développement territoriaux régionaux, les quartiers prioritaires apparaissant comme stratégiques au regard du développement d'infrastructure sportives sont :

- Les quartiers ouest du Pentagone, de Cureghem et du bas Molenbeek-Saint-Jean, jusqu'au vieux Laeken, en longeant le canal et donc le territoire prioritaire « Canal » ;
- Les environs du quartier Josaphat proches des zones stratégiques « Josaphat » et « Reyers » ;
- À Etterbeek, les quartiers Saint-Pierre, Chasse et Jourdan proche de la zone « quartier européen » ;
- Le sud-est de la Région, en bordure de Forêt de Soignes, proches de la zone d'entrée de ville Herrmann-Debroux et du projet Drohme ;
- Les quartiers de Saint-Gilles et Forest, proches du pôle des deux prisons de ces communes ;
- Le quartier du Midi, amené à être densifié et bordant le sud de la zone canal, qui fait l'objet de reconversions importantes (PPAS Biestebroek notamment) ;
- Les quartiers situés à proximité des pôles de l'Avant-port et Schaerbeek-Formation.

Une autre approche consiste à ordonner ces zones prioritaires au regard de la densité de jeunes, comme présenté sur la carte ci-dessous. Suivant cette méthode, les quartiers les plus critiques sont :

- L'ouest du Pentagone, d'Annessens à Cureghem et à Molenbeek-Saint-Jean ;
- Les environs de la Porte de Hal ;
- Les quartiers Colignon et Dailly, autour du parc Josaphat.



Carte 1.22
Analyse de l'offre et de la demande: Synthèse des carences

Synthèse des quartiers les plus critiques et densité de jeunes (12-24 ans)

- Densité de jeunes (12-24 ans) (hab/km²)
 - 3001-4000
 - 4001-6000
- Besoin d'intervention prioritaire
 - 7.0 - 8.5
 - 8.5 - 10.0
- Pelouse
- Quartier exclu des statistiques du Monitoring
- Communes
- Région
- Parcs ouverts au public
- Eau de surface

Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel

0 2 km



Fond de plan / Achtergrond :
 Brussels UrbIS © - CIRB-CIBG

C. Réflexions transversales

1. Les pratiques, leur promotion et les espaces verts

Outre ces analyses par sport, par type d'espaces et par quartiers, certaines réflexions plus transversales, quant à la pratique du sport dans l'espace public, méritent d'être posées et ont été soulevées par les différents acteurs rencontrés :

- La pertinence de la pratique du sport dans les espaces verts peut être débattue. Lors d'interventions, il faudra ainsi garder à l'esprit que les aménagements réalisés constituent des artefacts, occupant l'espace et pouvant y nuire à divers degrés (usage, paysage, nuisances...). L'ajout d'un élément sportif dans un espace vert est destiné à un certain public (de la structure de street workout au terrain de pétanque), en excluant un autre. De plus, la pratique de sport ne constitue pas le seul enjeu sociétal pouvant être amélioré de par le fait d'aménagements urbains : en développant des infrastructures sportives, on priorise non seulement un groupe de sportif, mais on laisse aussi d'autres enjeux de côté : préservation de l'environnement et développement de la végétation, bien-être animal et intégration des chiens en ville, développement du cadre de vie et recherche esthétique paysagère, ludicité...
Il importe donc de réaliser un arbitrage par espace vert entre les différents enjeux sociétaux et de s'interroger globalement sur la fonction que l'on veut donner à nos espaces verts (en particulier les grands parcs (respiration, calme, biodiversité versus activité humaine)).
- La construction d'infrastructure ne constitue pas la seule possibilité de développement du sport dans les quartiers. Outre le volet spatial de ce développement, des pistes alternatives de promotion du sport dans l'espace public peuvent être pointées :
 - On pense notamment aux possibilités offertes par l'utilisation de smartphone et à la vague des « big data » se développant actuellement. Ces outils permettraient aux gestionnaires d'offrir des données en temps réel quant à l'utilisation des infrastructures ou aux conditions de terrains, mais aussi de renseigner sur une série d'exercice. Il s'agit d'un vecteur de développement du sport dans les espaces publics.
 - Parallèlement, des moyens plus simples de communication méritent d'être développés pour encadrer les sportifs dans leurs pratiques sans pour autant développer de nouvelles infrastructures (plan, guides, cartes...). Lors des différents entretiens, une importante demande a été identifiée pour ce type d'intervention.
 - On soulignera enfin la notion de temporalité et le potentiel offert par le caractère éphémère de l'offre en fonction de la saison (été), en fonction de l'organisation d'évènements...
- Une autre réflexion porte sur la notion même de sport dans l'espace public : où s'arrête le sport et où commence le loisir ou la ludicité ? Cette question avait déjà été posée en début de mission concernant l'escalade qui avait été exclue de l'étude car sa pratique en espace public (et donc non encadrée) relève plus du jeu que du sport. Cette réflexion peut se porter sur toutes les pratiques sportives : est-ce que des enfants qui jouent au foot sur une pelouse font du sport ou jouent ? De même, est-ce que deux personnes échangeant des passes avec des raquettes de badminton pratique le badminton ou jouent ? etc.

Les acteurs du sport et de l'enseignement se rejoignent sur le fait que l'espace public ne doit pas avoir pour vocation de remplacer de vraies salles de sport ni de combler les manquements en infrastructures sportives dans leur cadre normalisé, indiquant ainsi que « les parcs ne doivent pas être un emplâtre sur une jambe de bois ». L'espace public est par contre, selon ces mêmes acteurs, un lieu privilégié pour développer d'autres pratiques moins adaptées aux salles et clubs de sport : jogging, condition et développement physique, street basket, skate, marche, etc. Les autres pratiques doivent ainsi plus être considérées comme relevant du loisir sportif que de la pratique d'un sport (selon ses règles officielles) et peuvent se contenter, de facto, d'investissements moindres (pas besoin de tous les marquages par exemple).

- La question de la concentration ou de la dispersion des activités a elle aussi été posée : faut-il concentrer les activités dans des « parcs à sports » comme le Cinquantenaire (un autre exemple de ce type fonctionnant bien à l'échelle d'un quartier est la place Morichar) ou faut-il privilégier une dispersion des infrastructures dans les quartiers ? Les avantages et inconvénients suivants peuvent être relevés :
 - Les parcs à sports permettent de diversifier tant les pratiques que les pratiquants. Ils présentent un niveau de fréquentation élevé et sont plus propice au partage des infrastructures en groupes. Ils sont favorables à l'organisation d'évènements et de tournois ;
 - La dispersion d'infrastructures permet de garantir à chacun l'accès à une infrastructure de proximité. Dans pareil cas, les infrastructures sont toutefois souvent monopolisées par un nombre réduit de pratiquants et ne permettent pas toujours de diversifier les pratiques et les pratiquants. Dans le cas d'une politique de dispersion, l'activité sportive dans l'espace public doit donc soit viser un but socio-éducatif, soit viser des pratiques spécifiquement adaptées à l'espace public (loisirs sportifs, condition physique...) convenant au plus grand nombre.

Les professeurs d'éducation physique insistent sur l'importance de la proximité vu les temps réduits des heures de cours. Ils demandent ainsi que les interventions se fassent dans toute la région et ne se concentrent pas dans un quartier. Ils précisent que l'espace vert doit apporter une plus-value pour que l'on s'y déplace par rapport à leur infrastructure scolaire. Cette plus-value relève essentiellement du conditionnement physique où l'espace vert est alors conçu comme une infrastructure en soi.

- Une autre question se pose également : faut-il cloisonner les infrastructures ou les intégrer dans les espaces verts. Dans certaines villes, les terrains de sport ne font pas partie intégrante des espaces verts (exemple Madrid ou Barcelone), limitant ainsi les nuisances paysagères et les questions de partage de l'espace.
- Un point d'attention mérite d'être souligné et fait l'unanimité : l'infrastructure génère la pratique. C'est donc souvent l'offre qui va conditionner la demande. Le développement de nouvelles infrastructures ou aménagements permettant la pratique de sports classiques ou exclusifs peut générer une demande importante. En ce cas, un rayonnement supérieur peut être lié à ces infrastructures, drainant un plus grand nombre d'utilisateurs, voire des personnes éloignées géographiquement. L'offre nouvellement créée pourra répondre à une demande plus large que la demande de proximité directe. Au-delà de la question stricte de la pratique sportive, la question de l'accessibilité pour différentes modes de transport se pose donc aussi ainsi que celle de la sur-fréquentation.

- Finalement, la question de l'encadrement peut également être pointée. En cas de développement de la pratique sportive, la mise à disposition d'agents guidant ces activités pourra être jugée plus ou moins nécessaires selon une série de critères : type de sport, type de public ou de quartier, niveau de risque d'accident jugée comme acceptable, ...

2. Les pratiquants

La question des groupes cibles et du profil des pratiquants est importante à poser : on observe en effet que, de la même manière que dans les clubs de sport, il y a nettement plus d'hommes que de femmes qui pratiquent une activité sportive dans l'espace public. Par ailleurs, les pratiquants sont majoritairement des jeunes ou jeunes adultes. La question de la promotion du sport dans l'espace public pour les femmes ou les personnes plus âgées constitue donc un enjeu de taille. De la même manière, l'accueil des personnes qui présentent un déficit mental ou physique nécessite l'installation d'aménagements sportifs adaptés ainsi que des interventions en termes d'accessibilité à ces installations et de communication.

Pour promouvoir le sport auprès de ces groupes spécifiques, il convient d'apporter quelques éclaircissements quant à leurs pratiques, motivations, freins...

Selon les études menées par Weinberg et Gould¹¹, les motivations pour la pratique sportive varient en fonction du sexe et de l'âge :

Filles adolescentes (du motif le plus important au moins important)

1. Plaisir
2. Forme
3. Faire de l'exercice
4. Exploiter ses aptitudes
5. Améliorer ses aptitudes
6. Apprendre des techniques
7. Compétition
8. Appartenir à une équipe – Se faire des amis

Garçons adolescents (du plus important au moins important)

1. Plaisir
2. Exploiter ses aptitudes
3. Améliorer ses aptitudes
4. Compétition
5. Forme
6. Apprendre des techniques
7. Appartenir à une équipe
8. Niveau de compétition

¹¹ Motivation pour la pratique des activités physiques et sportives selon le sexe et l'âge (Weinberg et Gould, 1997)

Adultes (du plus important au moins important)

1. Contrôle de la masse corporelle (perte de poids)
2. Santé
3. Bénéfices psychologiques (plaisirs, bien-être)
4. Estime de soi
5. Valeur physique perçue (apparence physique et force musculaire chez les hommes)
6. Socialisation
7. Motivation d'accomplissement (implication et persévérance)

On voit donc que les motivations ne sont pas semblables en fonction du profil du pratiquant, générant des pratiques et attentes différentes en matière d'équipements sportifs.

On observe également ces différences dans les observations faites sur le terrain dans le cadre de la présente étude et dans les analyses réalisées dans le cadre du Cadastre sportif bruxellois (Peps, 2016) :

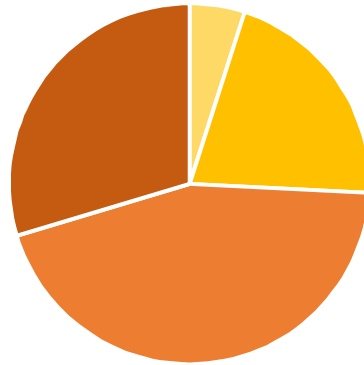
- Selon le cadastre sportif, les sports les plus pratiqués par les femmes (en valeur absolue) sont le tennis, la danse et les arts martiaux. Par ailleurs, les sports où la proportion de femme est la plus importante sont la danse, la gymnastique, les cours collectifs et le sport pour senior. A noter que la plupart de ces disciplines relèvent plus de pratiques indoor.
- Selon les observations de terrain menées dans les espaces verts dans le cadre de la présente étude en septembre 2017, le principal sport pratiqué par les femmes observées dans les parcs est le jogging. Vient ensuite le foot (surtout pour les jeunes filles et quelques observations de fitness).

	Femmes 6-12 ans	Femmes 12 - 16 ans	Femmes 16-30 ans	Femmes 30-65 ans	TOTAL
Total Badminton	0	0	1	0	1
Total Basket	0	0	0	0	0
Total Fitness	3	2	0	3	8
Total Foot	15	10	14	1	40
Total Jogging	0	64	147	104	315
Total Multisport/psychomotricité	0	0	0	0	0
Total Pétanque	0	0	0	0	0
Total Ping Pong	0	0	0	0	0
Total Street Work out	0	0	0	0	0
Total Volley	0	0	0	0	0

Nombre de femmes observées par catégorie d'âges et par pratique (terrain 20147)

On observe par ailleurs que la tranche la plus visée est la tranche 16-30 ans.

Répartition par âges des femmes pratiquant une activité sportive et observées dans les parcs



■ Femmes 6-12 ans ■ Femmes 12 - 16 ans ■ Femmes 16-30 ans ■ Femmes 30-65 ans

D. Benchmark

L'exercice de benchmark vise à présenter et analyser une série de projets de développement du sport en ville réalisés en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous structurerons ici la recherche en considérant trois échelles d'interventions : le niveau de l'infrastructure (macro, par exemple : terrain multisport ou piscine extérieur), le niveau d'éléments ponctuels dans les espaces verts (micro, par exemple : pelouse adaptée à pratique sportive) et enfin le niveau d'éléments ponctuels dans l'espace public, hors espace vert (micro, par exemple : marquage au sol le long de berme centrale). Une catégorie annexe est présentée : les installations éphémères et/ou à caractère événementielles.

1. Infrastructures

La conception de terrains de sports fait l'objet de recherches poussées. On peut observer le développement de nouvelles formes, configurations, ou de nouveaux sports. Dans certains cas, l'esthétique des projets est également fort poussée. Par exemple, les formes classiques des stades d'athlétisme et des terrains de sports laissent dorénavant place à de nouvelles configurations concernant leurs dimensions, le type et la couleur des revêtements, les marquages au sol et/ou encore le relief.

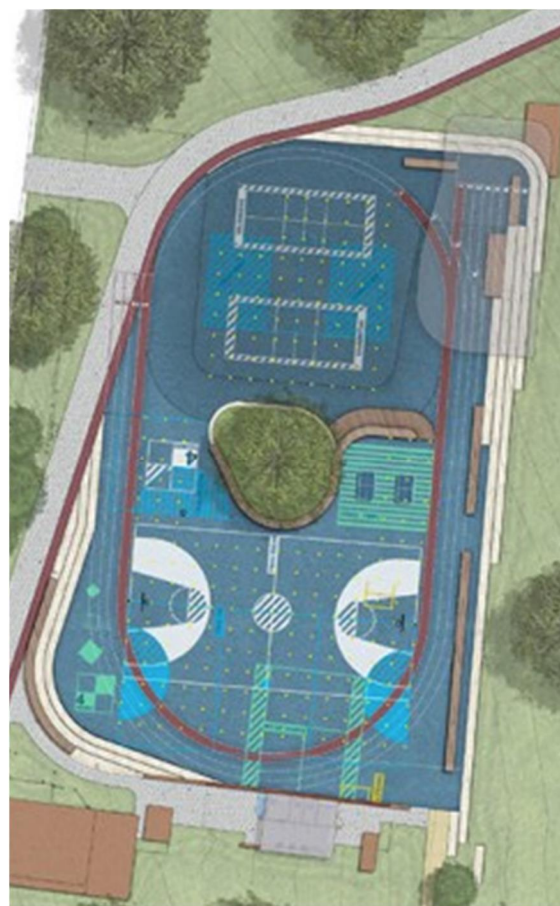
Nous relèverons trois tendances :

- Des parcs sportifs permettant la pratique simultanée de nombreux sports ;
- Des infrastructures à l'esthétisme poussé ;
- Une tendance à l'originalité dans les éléments proposés et le relief, permettant de varier les pratiques dans un même sport.

- Le parc « sportif » du Box Hill Gardens à Melbourne en Australie.

Le bureau de paysagistes ASPECTS studios et NMBW Architecture Studio a réalisé un espace récréatif aux couleurs vives. Le design est visuellement attrayant et la mutualisation des différents terrains sur un même espace incite à une forte occupation du terrain pour des usages variés.

Grâce aux marquages essentiellement, une multitude de pratiques sportives libres y trouvent leur place tels que l'athlétisme, le dodge-ball, le basketball, le netball, le tennis, le tai-chi, le ping-pong, le hand-ball, le skate-board...

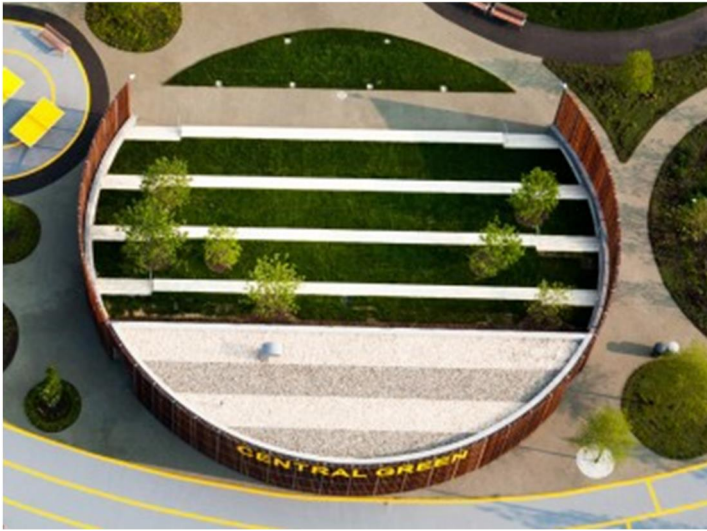


- Terrain multisports au cœur du projet urbain de Navy Yard à Philadelphie, aux Etats-Unis.

Le « central green » est un espace sportif conçu par Robert AM Sterne situé au cœur du projet Navy Yard. Il est composé de différentes « chambres vertes » proposant chacune des modules d'activités ludiques et/ou sportives tels que des boulo-dromes, modules de work-out, tables de ping-pong. Celles-ci sont agglomérées dans la piste d'athlétisme circulaire balisée.



Crédit photo 1 :
(en haut) Andrew Llyod pour architectureau.com, 2014
(en bas) M.C. Guindon pour lephamphlet.com, 2014



Crédit photo 2 : Diane Budd pour www.fastcodesign.com, 2015

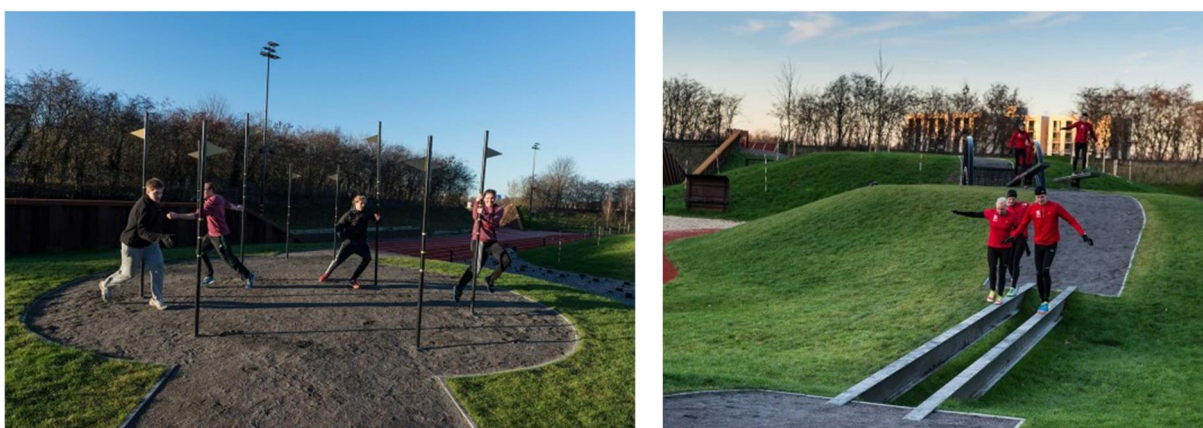
- Terrain universitaire d'athlétisme revisité à Odense au Danemark.

Le terrain d'athlétisme d'Odense a été imaginé par les architectes Keigart. Il présente des obstacles non conventionnels grâce à son relief vallonné, ses pentes, ses parcours sur poutres, et ses différents revêtements (synthétique et sable). Ces derniers permettent de varier la difficulté dans les pratiques d'athlétisme, de cyclisme et de skateboard.



Crédit photo 4 : ©KEINGART, 2015

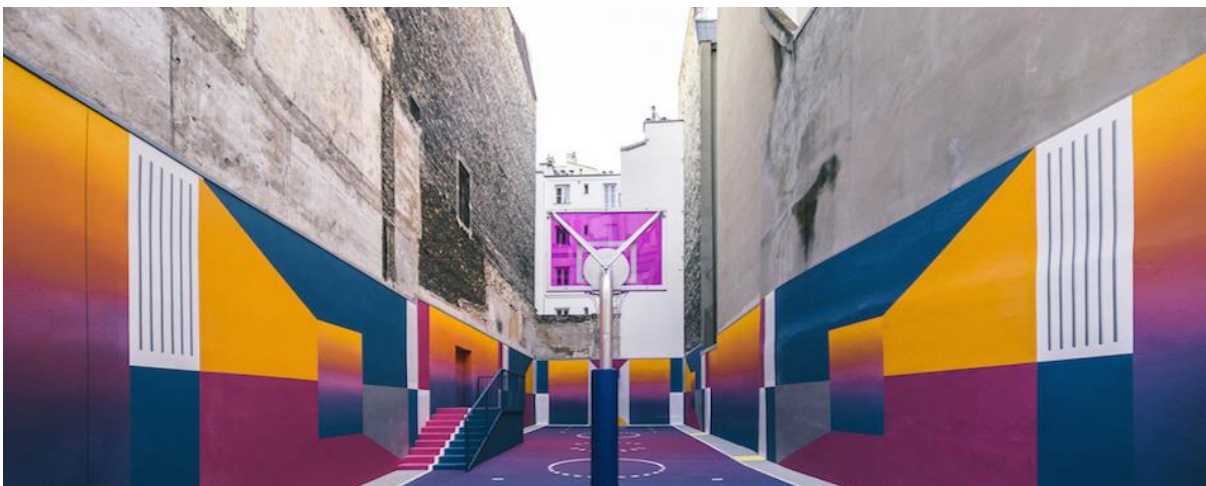
Sur ce terrain ont été installés des plots, poutres et des piquets pour permettre aux coureurs d'adapter leur course à différents exercices d'équilibre et d'agilité plus ou moins audacieux.



Crédit photo 4 : ©KEINGART, 2015

- La réhabilitation du terrain de Basket « Pigalle » situé rue Duperré à Paris.

Le terrain était initialement menacé de fermeture, contesté par les riverains en raison de nuisances engendrées. Il a été rénové et remis aux normes en 2015. Un revêtement en caoutchouc recyclé absorbant les bruits des rebondissements de ballon a été placé, et l'espace a bénéficié d'un relooking moderne, mené par l'agence de design graphique III studio et sponsorisé par la marque Nike. Le terrain a depuis été repeint en 2017.



*Crédit photo 3 :
 (en haut à gauche) inconnu, 2012
 (en haut à droite) DR, 2017
 (en bas) Alexandre Panfornis, 2015*

- Terrain de Basket « 3D » à Munich, Allemagne

L'exemple précédent à Odense au Danemark démontre l'intérêt de diversifier les exercices sportifs par rapport à leur pratique « académique », notamment en proposant une déformation en relief des terrains. À Munich, cette démarche est poussée à son paroxysme au travers de ce terrain de basket conçu à l'aide d'un logiciel de morphing. Bien qu'il ne respecte aucune norme réglementaire du basket, il offre l'opportunité d'une déformation de la pratique de ce sport, incitant à la création de nouvelles règles et d'un exercice atypique et unique.



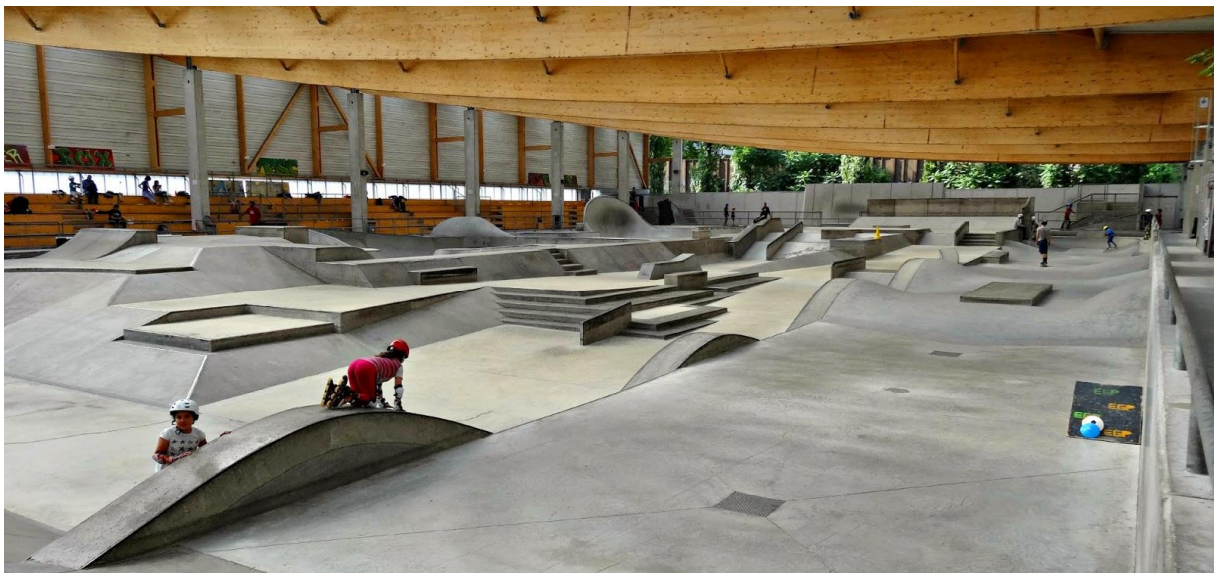
Crédit photo 5 : Markus Buck, 2011

- Espace de Glisse Parisien à Paris 18e.

L'espace de Glisse parisien inauguré en 2008 accueille dans un espace couvert de 2500m² de nombreux modules adaptés au skateboard, au roller ou au BMX en accès libre, tels que des bowls, des rampes, escaliers, une vague de béton, de plans inclinés, convenant ainsi à la pratique « street » et à la pratique « bowl ».

Une aire d'initiation permet d'attirer un public amateur et d'empêcher toute concurrence sur l'espace entre débutants et confirmés.





Crédit photo 6 : © JACKSPOTS, 2015

- Rings de boxe et sacs d'entraînement dans le parc Superkilen de Copenhague au Danemark.

Ce parc urbain de 33.000 m² conçu par l'agence BIG architecture et inauguré en 2012 est divisé en trois parties : l'une pour les activités physiques et culturelles, l'une conçue comme un « salon urbain » où se dressent des tables d'échecs et de backgammons, et la dernière est aménagée en parc propice aux picnics et à la détente.

La partie sportive et culturelle réunit de nombreux éléments d'activité physique : des agrès, des sacs d'entraînement, un ring de boxe, ainsi que des rampes de skateboard et une piste cyclable.



Crédit photo 7 : BIG's Architecture, 2012

- Baignade en extérieur

La thématique de la baignade urbaine est en vogue depuis quelques années, et certaines villes ont pris le pas de permettre à leurs habitants une baignade en plein-air. Les exemples européens fleurissent que ce soit en bassin artificiel ou en bassin naturel. En effet, la baignade en extérieur n'est pas uniquement synonyme de piscine ouverte. Les exemples suivants exposent des alternatives aux traditionnelles piscines communales : la baignade « naturelle » en piscine écologique ou en voie d'eau et la baignade en bassin artificiel.

- L'étang de baignade biologique de Dour en Belgique.

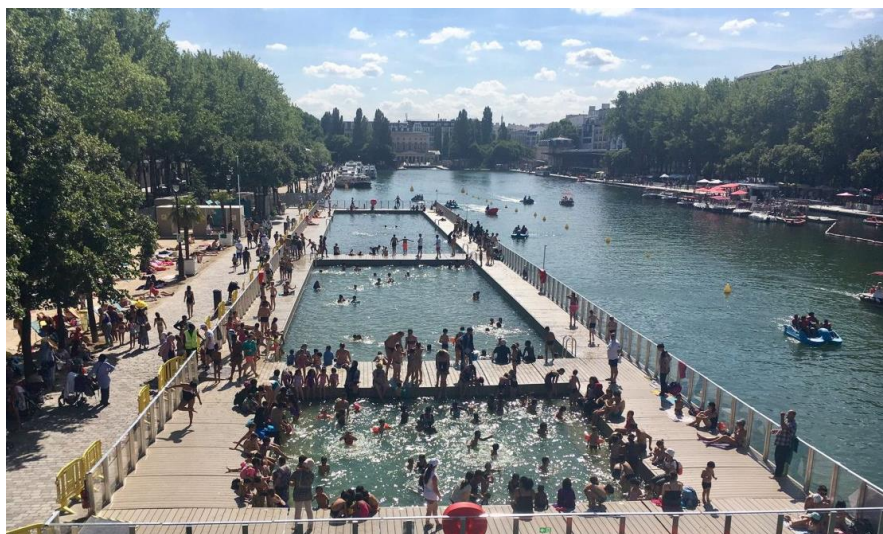
Dans le cadre des travaux d'aménagement du Belvédère de Dour, les habitants peuvent profiter d'une baignade écologique en plein air depuis le début du mois de mai 2017. La baignade est composée de quatre bassins en plein air de différentes profondeurs permettant la baignade et la plongée, et est en mesure d'accueillir 420 nageurs par jour à condition que la température de l'eau atteigne 15°C. A cette température les conditions sanitaires permettent aux espèces biologiques présentes de filtrer les impuretés de l'eau et de la rendre propre à la baignade.



Crédit photo 9 : (de gauche à droite) BELGA Photo/Eric Cornu 2017 et Commune de Dour, 2016.

- o La baignade naturelle dans le canal de l'Ourcq à Paris.

La ville de Paris a inauguré mi-juillet 2017 son premier espace de baignade extérieure dans les eaux même du canal de l'Ourcq. Le bassin surveillé par des maîtres-nageurs est délimité par une structure flottante de 100 mètres de long, et découpe l'espace de baignade en trois bassins. Cette structure est dotée d'un filtre



Crédit photo 10 : Isabelle Audin pour France 3 Régions, 2017

permettant de filtrer les déchets, poissons et autres éléments pouvant perturber la baignade. Sa capacité maximale est de 300 nageurs et son ouverture est conditionnée par l'aval donné par les autorités sanitaires, sur base de trois tests journaliers de qualité de l'eau. Cette installation était toutefois temporaire, et sera retirée à la fin de la saison estivale.

- o La piscine flottante « Badeschiff » sur la Spree, à Berlin en Allemagne.

Cette piscine berlinoise flottante de 32 mètres de long a été inaugurée en 2004 afin de permettre aux berlinois de se baigner en extérieur en eau propre. Le choix d'une installation flottante est justifié par la mauvaise qualité de l'eau de la Spree incompatible avec la baignade, et par la volonté de redynamiser cette portion du fleuve. Chauffée, elle fonctionne toute l'année et arbore en hiver une enveloppe translucide.



Crédit photo 11 : (de haut en bas), K.Veranstaltungs & T. Seidel for Amazing Planet, amusingplanet.com, 2010, Gavin Jackson, 2011

o Les structures éphémères « Pool is Cool » à Bruxelles

L'asbl *Pool is Cool* milite pour la réintroduction de la baignade publique en extérieur à Bruxelles, et a installé cet été 2017 pour sa seconde édition une piscine extérieure en plein centre-ville, place du Baron Horta. Lors de la première édition en 2016, la structure éphémère appelée « Badeau » a pris place en bordure de canal, à côté du monument au travail. La baignade proposée au sein de la piscine éphémère de Bozar, auto-baptisée ironiquement « the Biggest public outdoor pool in Brussels », ne peut bien

évidemment pas s'apparenter à une pratique sportive. L'installation a néanmoins le mérite de démontrer, par la popularité qu'eut l'installation, qu'il existe une demande bien réelle de ce type d'équipements.



Crédit photo 12 :
Ci-dessus : Pool is Cool, 2017 ; suivantes : Pool is Cool, 2016



Au-delà de ces installations éphémères, le collectif explore les lieux potentiels de baignade urbaine existants (Tronçon Beekant, Neerpede, Fontaine de Montgomery, étang du parc Malou, Bois de la Cambre, bassin de Ste-Catherine, Marais Wiels...) et les possibles lieux d'implantation (Bassin Vergote).



Saint Catherine



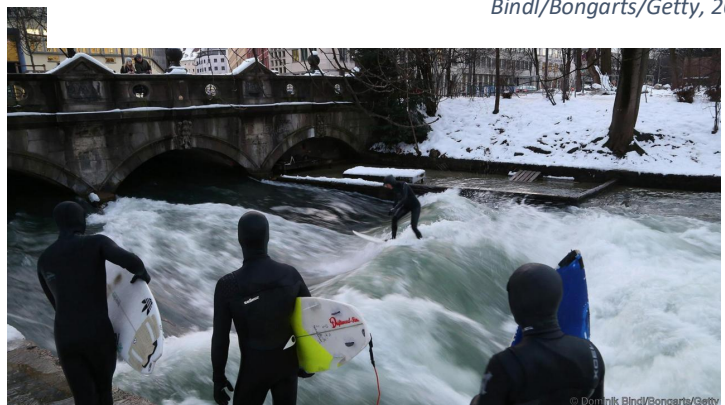
Montgomery

- Le Surf Urbain sur la rivière Eisbach à Munich en Allemagne.



L'idée de pratiquer du surf en plein centre urbain est à première vue paradoxale. Pourtant, les projets se multiplient, qu'il s'agisse de vague artificielle en eau vive, comme à Munich, ou qu'ils s'agissent d'équipements totalement artificiels. Une vague artificielle d'un mètre a été créée sur l'Eisbach en 1972, permettant la pratique du surf. La pratique est légale depuis 2012 bien que la baignade y soit interdite.

Crédit photo 13 : de gauche à droite, T. Sekula 2015 et D. Bindl/Bongarts/Getty, 2013



2. Éléments ponctuels dans les parcs

Au-delà des vastes infrastructures dédiées spécifiquement à la pratique du sport, des infrastructures plus ponctuelles peuvent être aménagées dans les espaces verts.

- Différents exemples de modules de sports de glisse au sein d'espaces verts.
 - La plateforme du Hyttgardsparken à Falun en Suède.

La plateforme de skateboard installée au sein du Hyttgardsparken par les architectes londoniens « 42architectes » a été dessinée en tant qu'élément paysager du parc. L'espace intérieur permet d'accueillir des événements sportifs et les différentes rampes plus ou moins pentues rappellent la topographie du site et permettent aux sportifs d'évoluer sur différents niveaux de difficulté.



Crédit 14 : 42Architectes, 2012

- Le Snake Run du parc Camp Woodward en California, USA.

Les Snake-run sont des cheminements adaptés à la pratique des sports de glisse. Leur design innovant permet aux amateurs de skateboard, de roller et de BMX de traverser le parc tout en profitant de détours et de pentes plus ou moins aiguës pour varier leur pratique.





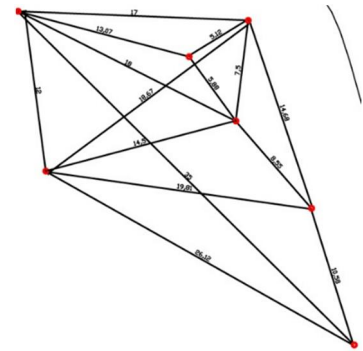
Crédit photo 15 : Graham Hiemstra pour coolhunting.com, 2012.

- Différents types d'installations de modules de Slackline.

La pratique du slackline peut être favorisée de deux façons : par l'installation de plots ou via l'aménagement d'une aire de slackline.

- L'installation de plots de Slackline dans la station Val Gardena dans les Dolomites en Italie.

Treize plots de slackline ont été installés dans la vallée, les sangles doivent néanmoins être apportées par les utilisateurs.



Crédit photo 16 : @ Copyright by Val Gardena Gröden Marketing

- o Le Slackline Park de la station Schlossalm en Autriche.

Le parc accueille différents parcours adaptés aux enfants, aux débutants comme aux confirmés. Un



revêtement spécifique est disposé au sol, constituant une aire de réception.

Crédit photo 17 : site officiel du Skigastein, www.skigastein.com/, 2017

- Le Footgolf et le Disc Golf au sein du Golf des lacs sur les lacs de l'Eau d'Heure à Froidchapelle, en Belgique

Des aménagements pour ces pratiques sont réalisés dans le Golf des lacs. Il s'agit de trous larges dans le sol, de la dimension de balle de football, et de paniers, sous la forme de corbeilles.



Crédit photo 18 : Pro1GOLF Entertainment Center Gold des Lacs, 2017

- Piste finlandaise dans le Parc Nelson Mandela de Monceau-sur-Sambre

La piste a été aménagée en périphérie du parc afin de remédier à la dégradation du sentier principal du parc, en raison des passages fréquents des joggeurs. La piste finlandaise permet de prévenir des blessures et de l'usure prématurée des articulations.



Crédit photo 19 : CARTOON pour sudinfo.be

- Pistes pour le développement de la pratique du yoga.

Le yoga ne nécessitant pas de matériel collectif particulier, les pistes de développement s'orienteraient vers des structures qui créeraient une intériorité. L'exemple du pavillon « Rounds » dessiné par les architectes SPORTS, installé dans le la Forêt de Lake dans l'Illinois aux Etats-Unis, démontre que tu mobilier urbain qui s'inscrit dans le paysage d'un espace vert puisse créer une intériorité en espace extérieur qui serait propice à la pratique de disciplines à la fois sportives et spirituelles (méditation, tai-chi, Qi Qong...).



Crédit photo 21 : Agence SPORTS, www.sportscollaborative.com, 2017

3. Eléments ponctuels dans l'espace public

L'espace public, hors espaces verts, est communément utilisé pour la pratique de différents sports. Les trottoirs et la chaussée sont des espaces publics parfois intensément utilisés pour les pratiques sportives comme le jogging ou le cyclisme, mais aussi certains sports de ballon ou le parkour... Ces utilisations variées peuvent engendrer des conflits d'usage.

De nombreux espaces publics piétons peuvent faire l'objet d'accueil d'éléments ponctuels de support à la pratique sportive en extérieur. C'est le cas des places et placettes surdimensionnées pour apaiser le trafic automobile, les espaces sous ouvrages qui sont souvent dépréciés et peu aménagés, des retraits d'alignements donnant sur des murs pignons... Une requalification de ces espaces, même légère, permettrait d'augmenter l'offre sportive de proximité.

De même, les rues en pentes, et des escaliers ont une fonction sportive en ce qu'ils permettent d'augmenter l'intensité des exercices pour les marcheurs et les coureurs. Les rues en pentes peuvent constituer des surfaces idéales pour les adeptes du roller, du skateboard et du cyclisme.

3.1.1. Par installation de structures

- Installation de modules de street workout et d'escalade sur les berges de Seine, Paris VIIe arr.

Les berges de Seine, en partie piétonnes, sont agrémentées de modules de fitness ainsi que d'éléments d'ancrages d'escalade apposés directement sur les parois des berges.



Crédit photo 22 : Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), 2017

- Détournement de structures.

Découlant du courant de « l'urbanisme tactique », on observe l'émergence des détournements de mobiliers urbains de leur fonction classique, afin de leur conférer une fonction sportive.

- Les poubelles transformées en paniers de basket-ball à Dusseldorf en Allemagne.

L'apparition de ces marquages est le résultat d'une stratégie marketing opérée pour soutenir l'équipe de basket des « Magics » de Dusseldorf, par l'agence de communication MO&O.



Crédit photo 23 : Mo&O, 2008



- o Les arrêts de bus sportifs de Cleveland, Etats-Unis.

L'initiative « Bus Stop Moves » est lancée par un groupe d'activistes et d'artistes fin 2015 afin de mobiliser les temps d'attente aux arrêts de bus, d'une durée moyenne de 20 minutes, à la pratique sportive. Elle consiste en la pose d'autocollants indiquant des exercices de fitness réalisables en moins de vingt minutes et qui ne requièrent pas de vêtements de sport. Ils sont donc réalisables lors des trajets domicile-lieu de travail ou domicile-école. L'emplacement des équipements sportifs libres les plus proches y sont également indiqués.



Crédit photo 24 : IOBY, ioby.org,2016

- Sécurisation des espaces prompts à la pratique du street-golf et des sports de glisse.

Le street-golf s'est développé en contrepied du golf classique, en raison des coûts élevés liés à la pratique traditionnelle (frais d'accès au club, éloignement des terrains, coût du matériel...). Il prend place dans l'espace urbain et se pratique à l'aide de balles adaptées (semi-rigides) qui réduisent les risques de détérioration de l'espace public, en particulier les façades vitrées, ou d'accidents avec les passants.

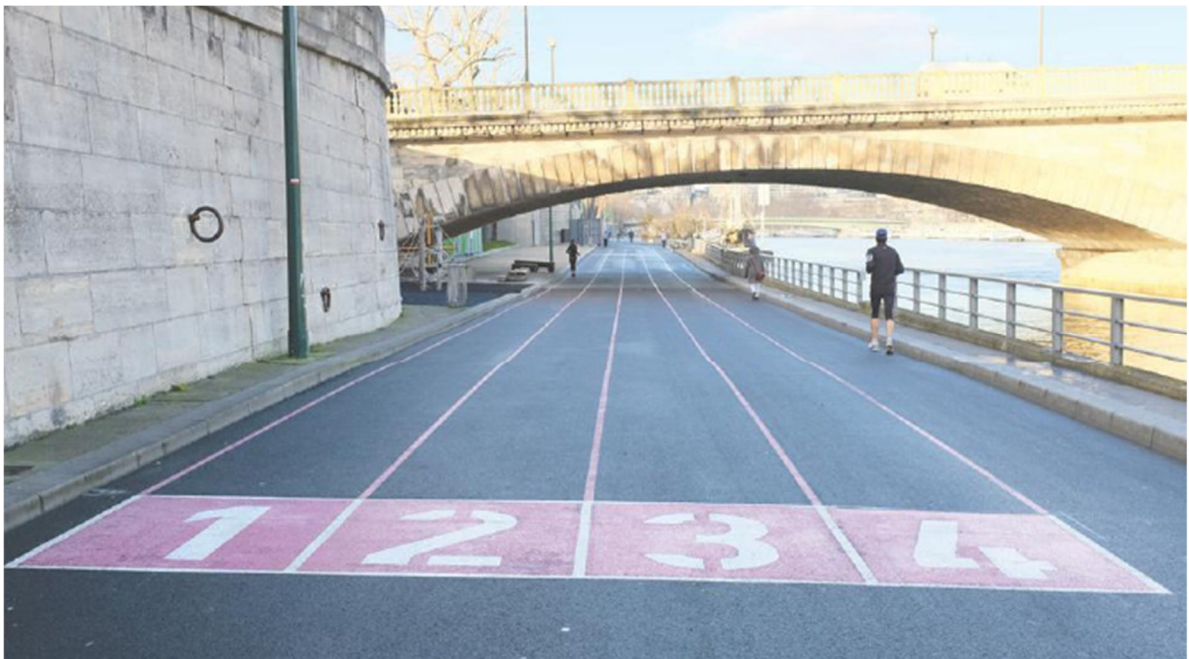


3.1.2. Signalétique et marquage au sol.

On distingue la signalétique et les marquages délimitant les zones sportives, indiquant les performances et sécurisant les sportifs et passants.

- Matérialisation de pistes de courses.

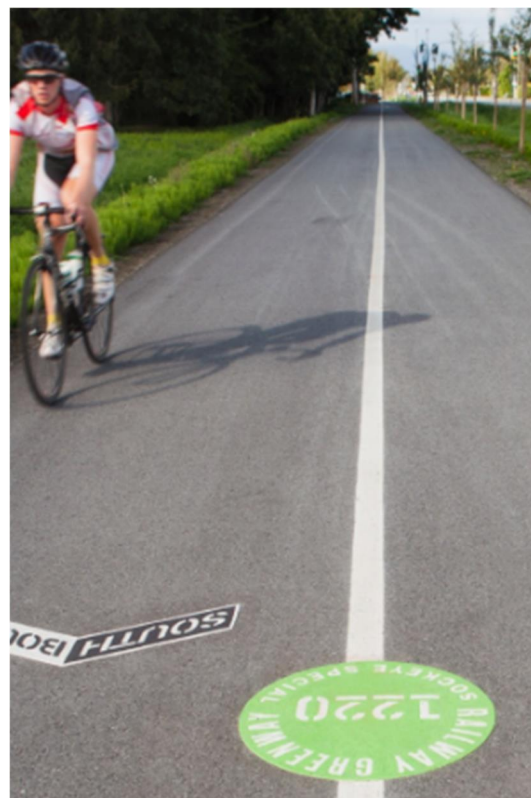
A l'image du projet de l'Atelier Parisien d'urbanisme (APUR), des berges de Seine parisienne, et de la commune d'Hambourg, les rues aux larges trottoirs peuvent être en partie ou totalement transformées en piste de course à l'aide d'un revêtement rappelant les stades d'athlétisme.



Crédit photo 25 : APUR, 2017

- Marquage d'indicateurs de performance.

De même, les marquages au sol et aux murs pourront être le support d'indicateurs de performance : distance parcourue, nombre de calories dépensées...



Crédit photo 26 : HAPA, 2013

- Sécurisation et agrémentation des « rues sportives ».

Certaines rues présentent de fait une configuration qui correspond aux attentes de certains types de sports. Les rues en pentes par exemple recherchées par certains joggeurs.

L'atelier parisien d'urbanisme a réalisé un inventaire des rues en pente à Paris (1^{ère} carte ci-dessous), ainsi qu'un maillage des parcours sportifs reliant les équipements et les grands espaces verts entre eux (seconde carte). Ces rues seront prioritaires dans l'installation d'une signalétique claire (repères et informations), de fontaines à boire, et d'un mobilier urbain ayant à la fois la fonction d'assise et d'agrs.



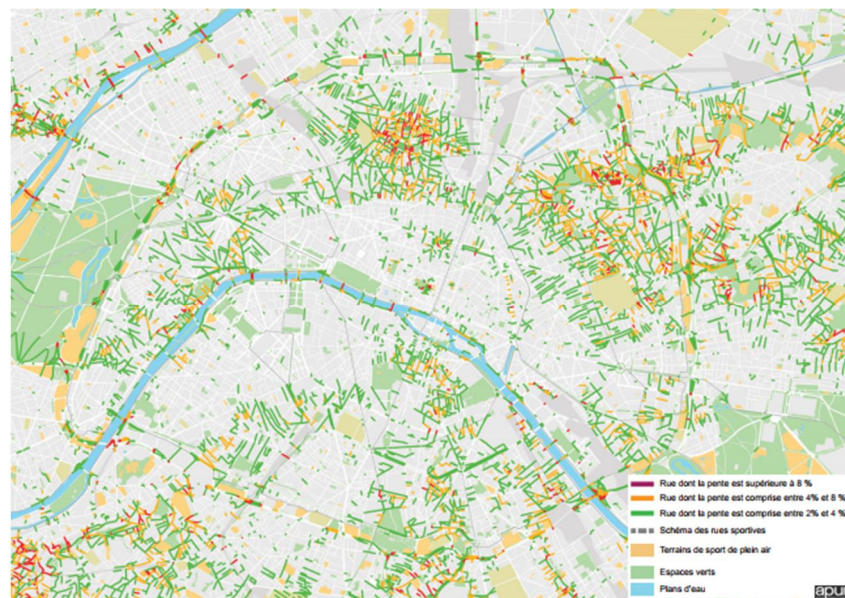
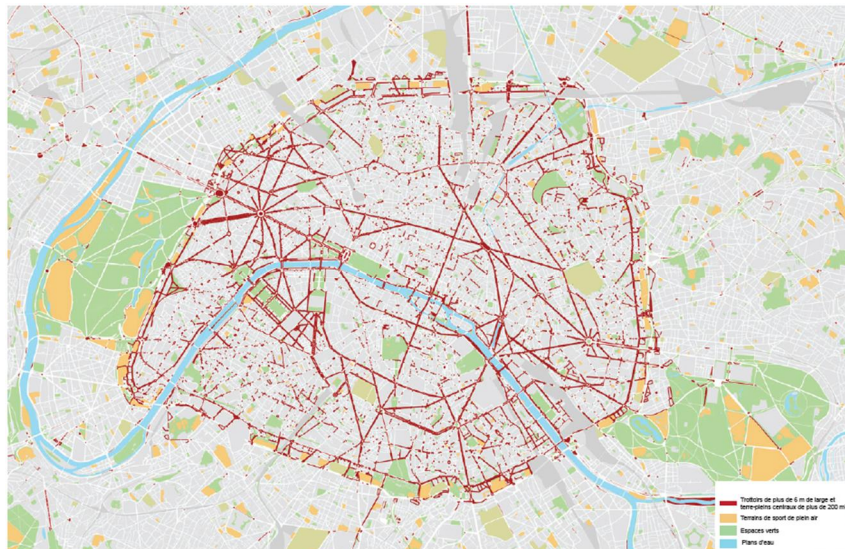
Blocparc, cours de Vincennes (12^e arr.)



Mobilier polyvalent (assise, pique-nique et banc de musculation), Berges de Seine Rive Gauche (7^e arr.)

Crédit photo 27 : APUR, 2017

Ce maillage mettra de même en valeur les obstacles urbains recherchés pour accentuer la difficulté des parcours, tels que les escaliers et les rues en pentes.



Fontaine Arceau



Fontaine Totem



Borne Fontaine



Fontaine Wallace

Crédit photo 28 : APUR, 2017

4. Installations éphémères et évènements

4.1.1. Les terrains éphémères

Les terrains sportifs sont des équipements coûteux et très consommateurs d'espaces. En réponse à ces contraintes se sont développées deux techniques visant à faciliter l'implantation de structures de manière ponctuelle et éphémère.

4.1.1.1. Les structures flottantes

On dénombre de nombreux exemples de structures flottantes en Asie du sud-est : The Float à Singapour (1), pouvant accueillir jusqu'à 9000 personnes sur sa partie flottante, ou encore les terrains de Ko Panyi en Thaïlande et sur le lac Tonle Sap au Cambodge (2). En Europe, cette tendance émerge à l'image du stade de Cardiff inauguré cette année 2017 pour accueillir la Champion's League (3). De même, la ville de Namur s'est aussi illustrée cette année dans cette catégorie atypique de stade puisqu'un terrain flottant a été inauguré à la Charlie's Capitainerie de Jambles en juin 2016.





Crédit photo 29 : (de haut en bas, de gauche à droite) : (1) EDITORIAL, tykhyi, 2015 ; (2) TRAVELInspiration360, date inconnue, (3) BBC News, 2017 (4) Lameuse, 2016.

Les terrains de football et de basket ne sont pas les seuls concernés puisque dans le cadre de sa candidature aux J.O. 2024, la Ville de Paris a installé une piste d'athlétisme de 150 mètres flottante sur la Seine. Cette initiative du Comité Olympique a été mise en œuvre par Ubi Bene, et s'inspire de l'installation de pontons flottants par l'artiste Christo sur le lac d'Iséo au nord de l'Italie aux mois de juin et juillet 2016. Ce ponton d'une longueur de 3km avait pour vocation de créer une promenade piétonne.



Crédit photo 30 : JOEL SAGET/ AFP, 2017

4.1.1.2. Le terrain de football projeté Nike sur la Plaza Mayor à Madrid

La marque Nike a proposé lors d'un événement marketing un terrain de football projeté au laser sur la Plaza Mayor de la capitale espagnole. De même, à l'image des prototypes « LightLane » d'Evan Gant et Alex Tee de Altitude Inc, qui propose des feux de vélo traçant une piste cyclable par projection laser, on peut imaginer que la lumière sera le levier économique et flexible de demain dans la proposition d'évènements sportifs éphémères.



4.1.2. Les évènements thématiques

Les exemples suivants ont pour objectifs de démontrer que les randonnées urbaines ne concernent pas uniquement les cyclistes, ni les sportifs confirmés.

- La grosse rando' de Paris

Les randonnées urbaines ne sont pas réservées qu'aux cyclistes. La grosse rando est une randonnée en longboard et skateboard visant à créer un évènement récurrent pour permettre aux adeptes et novices de se rencontrer et d'améliorer leur pratique. Cet évènement est organisé par le collectif Dock Session et a eu lieu pour la première fois à Paris le 1^{er} octobre 2017.



Crédit photo 32 : Facebook DOCKSession

- La Slow Roll de Détroit

Slow Roll est une randonnée urbaine ayant lieu toutes les deux semaines à Détroit depuis sept ans. A la différence des autres rando-vélos, celle-ci prône la lenteur et permet alors d'être accessible aux personnes non expérimentées.

SLOW ROLL CODE OF CONDUCT
 we ride by a few simple rules to maintain **safety** and to show **respect** for our community

1. #SQUAD is King pay attention to our volunteers in yellow shirts and follow their instructions; they're in charge	2. Come Prepared 3. Stay Right 4. Communicate 5. Stay Alert & Be Aware 6. Share The Road 7. Stick Together	8. Roll Slow 9. Don't Showoff 10. Never Litter 11. Encourage Positivity 12. Play Music Respectfully 13. Make Friends & Have Fun
--	---	--

check out a more detailed version of our Code of Conduct [here](#) >



Crédit photo 32 SlowRoll DETROIT, <http://slowroll.bike/>, 2017

E. Annexe

1. Approche par ratio : méthode

		Cas d'étude			Valeurs retenues/ Remarques
		Île de France - Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Paris (2009)	Région de Bruxelles-Capitale - Implementation Center for Circular Economy (2015, 2016)	Bruxelles Environnement (2015)	
Type d'équipement	Agoraspace	1 pour 500 jeunes de 10 à 25 ans, soit 1/2.500 hab, considérant une part moyenne de jeunes de 20%		-	Considérant une part de jeunes (10 à 25 ans) de 18,68% en RBC ¹² , valeur adaptée de 1/2677 hab arrondie à 1/2500.
	Infrastructures pour adolescents ¹³	-	-	1/500 adolescents	
	Autres équipements spécialisés ¹⁴	0,7/10.000 hab		-	Valeur retenue arrondie à 1 / 10.000 hab

Tableau 4 : Synthèse des apports des différentes études

¹² Les données utilisées sont : part de jeunes de 12-17 ans et 18-24 ans (2014). Ces valeurs ont été sommées afin d'obtenir la part de jeunes de 12-24 ans. Afin d'élargir cette catégorie et de se conformer à l'étude française, une règle de trois a été opérée pour évaluer la part de 10-25 ans.

¹³ Catégorie correspondant aux infrastructures de type agoraspace et skatepark

¹⁴ Dans cette catégorie diverse, certains équipements couvrent la majeure partie du territoire régional : les pistes et stades d'athlétisme, les pas de tir à la cible et les pas de tir à l'arc, les installations équestres. D'autres ont une présence plus diffuse : les aires de sports de glace, les golfs, les aérodromes, les circuits de vitesse auto et moto, les équipements nautiques ou les vélodromes.

